

Angola

Brésil

Cameroun

Chine

Congo

Côte d'Ivoire

France

Indonésie

La Réunion

Madagascar

Maurice

Mayotte

Mexique

Nigeria

Norvège

Sénégal

Vietnam

RAPPORT ANNUEL **2004**



GROUPE BOURBON

Sommaire

01	Message du Président
04	Gouvernance d'entreprise
06	Chiffres clés
07	Bourbon et ses actionnaires

08 Les services maritimes

09	Offshore
11	Remorquage & Sauvetage
13	Vrac

14 La distribution

17 États financiers et juridiques



Profil

Né en 1948 de la fusion de plusieurs sociétés familiales décidées à reconstruire l'industrie sucrière de La Réunion, rapidement premier groupe sucrier de l'île, Groupe Bourbon devient une référence dans le monde.

Après une phase d'intégration successive d'activités de distribution, d'agroalimentaire puis de services maritimes, Groupe Bourbon a fait le choix en 2001 de concentrer son développement sur le marché des services maritimes à l'offshore profond, dans lequel il disposait déjà d'une expertise reconnue sur la côte occidentale d'Afrique.

Groupe Bourbon se positionne désormais comme un acteur international majeur des services maritimes.

Avec une offre de services maritimes à l'offshore pétrolier, de remorquage, d'assistance et de sauvetage, et de transport de vrac, Groupe Bourbon se positionne désormais comme un acteur international majeur des services maritimes.

Le groupe est également présent dans l'univers de la grande distribution au travers de sa filiale Vindémia.

Fidèle à l'esprit pionnier qui a présidé à sa croissance, Groupe Bourbon s'appuie sur la richesse, la diversité et l'esprit entrepreneurial de ses collaborateurs pour conquérir de nouveaux marchés mondiaux à fort contenu de services et de technicité.

Message du Président

L'année 2004 a permis à Groupe Bourbon de dépasser ses objectifs de résultats et de témoigner de sa capacité à aborder une nouvelle étape de son développement : un portefeuille d'activités centré sur les seuls services maritimes, soutenu par des équipes responsables, enthousiastes et solidaires.

L'année 2004 a permis à Groupe Bourbon de réaliser, et au-delà, les objectifs du plan 2003-2007 en matière de croissance de la marge brute d'autofinancement (+ 29,4 %) et des investissements (356,9 millions d'euros). Le résultat net part du groupe dépasse cette année les 100 millions d'euros.

L'activité de la branche maritime, dont le chiffre d'affaires a crû de 22,1 % pour atteindre 492,6 millions d'euros, a bénéficié d'une forte croissance du transport de vrac ainsi que de la mise en service de nouveaux navires pour les services maritimes à l'offshore pétrolier. La flotte en service dans l'offshore atteint 145 unités en fin d'année alors que 29 autres navires sont en cours de construction pour des livraisons qui interviendront en 2005 et 2006. Alors que le marché de l'offshore bénéficie d'une forte reprise liée aux investissements en exploration/production des pétroliers, la disponibilité prochaine de ces navires est un atout incontestable pour notre Division Offshore.

Dans un même temps, la persistance d'un niveau très élevé des taux de fret bénéficie pleinement à la flotte de vraquiers détenue en propre qui atteindra six navires avec un âge moyen de trois ans, après les livraisons attendues en mars et décembre 2005. L'activité remorquage est restée stable en 2004, évoluant au rythme de l'économie en général. Néanmoins, l'entrée dans la flotte des Abeilles International en 2005 de deux nouveaux remorqueurs de sauvetage : Abeille Bourbon et Abeille Liberté, fera progresser le chiffre d'affaires de cette activité.

Nos succès futurs dans les services maritimes seront fonction de nos performances en matière de sécurité, de notre attention aux questions de qualité et d'hygiène, et de la manière dont le respect de l'environnement sera pris en compte dans nos choix.

Dans l'activité distribution, la faible augmentation du chiffre d'affaires à La Réunion s'explique par l'absence de nouvelles ouvertures et une concurrence toujours vive. Les résultats obtenus sont notamment le fait de la croissance de la part non alimentaire et de celle des importations en provenance d'Asie ainsi que de la contribution de la nouvelle activité de production de riz.



À l'international, la bonne progression en monnaie locale (+ 20 %) a été pénalisée par l'appréciation de l'euro. Le Vietnam et Mayotte sont des pays en expansion alors qu'à Maurice, dans un contexte de concurrence agressive, le niveau d'efficacité opérationnelle souhaitée n'a pas encore été atteint.

L'objectif de la branche distribution est la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité à l'international et la mobilisation des potentiels d'amélioration liés aux approvisionnements d'origine asiatique au service d'une offre commerciale renouvelée. À La Réunion, une reprise de l'expansion doit être étudiée à la lumière de la croissance économique et des perspectives qu'offrent les centres commerciaux au nord et au sud de l'île.

L'année 2004 marque aussi une nouvelle étape de la stratégie de focalisation progressive du portefeuille d'activité de Groupe Bourbon sur les seuls services maritimes. Après les cessions intervenues ou à finaliser dans l'agroalimentaire et la distribution, Groupe Bourbon a fait apport à CBo Territoria de son activité foncière et immobilière, et décidé la distribution des actions reçues sous forme d'un dividende en nature aux actionnaires de Groupe Bourbon. Cette distribution a eu lieu le 19 mai 2005 concomitamment avec l'introduction en Bourse de la société sur le nouveau marché Alternext d'Euronext Paris. Par ailleurs, les autres participations seront cédées progressivement, notamment la Sapmer et les deux sucreries au Vietnam, de manière à ne conserver dans la société que des activités maritimes.

C'est dans ce contexte que le positionnement de l'entreprise, son nom et son logo ainsi que son siège social seront modifiés à l'issue de l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005.

En ce début d'année qui nous fait espérer un bon cru 2005, nos remerciements s'adressent à celles et ceux qui dans l'accomplissement de leur tâche vivent les valeurs de Groupe Bourbon en femmes et en hommes professionnels et responsables, enthousiastes et solidaires.

Jacques de Chateaueux
Président Directeur Général

Gouvernement d'entreprise

Soucieux de répondre aux évolutions des normes dans ce domaine, Groupe Bourbon a poursuivi l'adaptation de son gouvernement d'entreprise. Ainsi, deux administrateurs indépendants ont été nommés et deux comités spécialisés chargés d'assister le conseil dans sa réflexion et ses décisions ont été créés.

Conseil d'administration

▲ Jacques de Chateauvieux
Président du conseil d'administration

▲ Jean-Marc Brébion
Administrateur, Directeur Général délégué

▲ Christian Munier
Administrateur, Directeur Général délégué

▲ Christian de Chateauvieux
Administrateur

▲ Henri de Chateauvieux
Administrateur

▲ Guy Dupont
Administrateur

▲ Marc Francken
Administrateur

▲ Victoire de Margerie
Administrateur (depuis le 8 juin 2004)

▲ Dominique Sénéquier
Administrateur

▲ Roger Wright
Administrateur (depuis le 13 septembre 2004)



Direction générale

- ▲ Jacques de Chateauvieux,
Président Directeur Général
- ▲ Jean-Marc Brébion,
Directeur Général délégué
- ▲ Christian Munier,
Directeur Général délégué

Comités du conseil d'administration

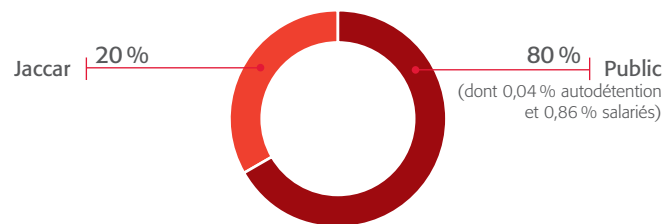
Comité de rémunération

- ▲ Marc Francken
- ▲ Henri de Chateauvieux
- ▲ Dominique Sénéquier

Comité d'audit

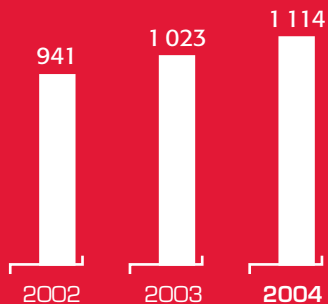
- ▲ Victoire de Margerie
(Présidente)
- ▲ Dominique Sénéquier
- ▲ Roger Wright

Structure du capital au 31 mars 2005

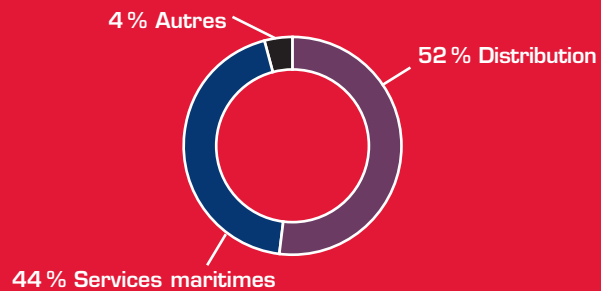


Chiffres clés

■ Chiffre d'affaires (en M€)



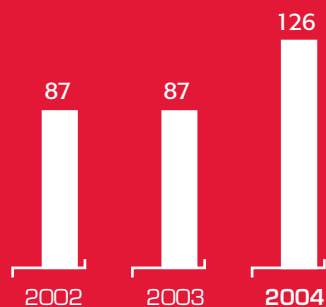
■ Répartition du CA par secteur d'activité



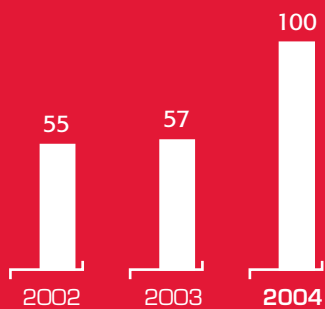
■ Répartition du CA par zone géographique



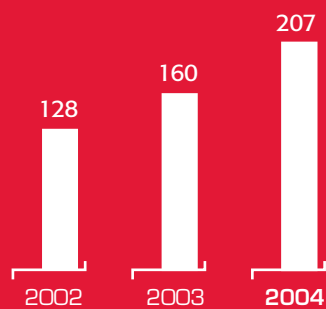
■ Résultat d'exploitation



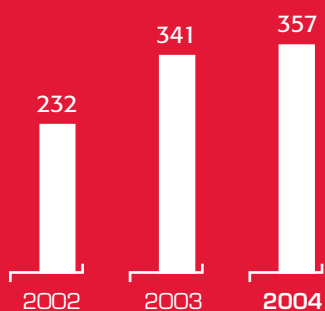
■ Résultat net part du groupe



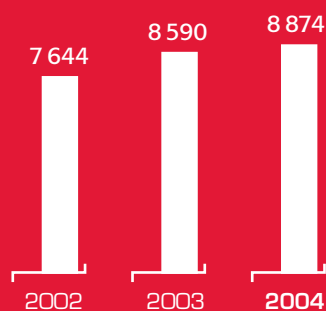
■ Marge brute d'autofinancement



■ Investissements nets

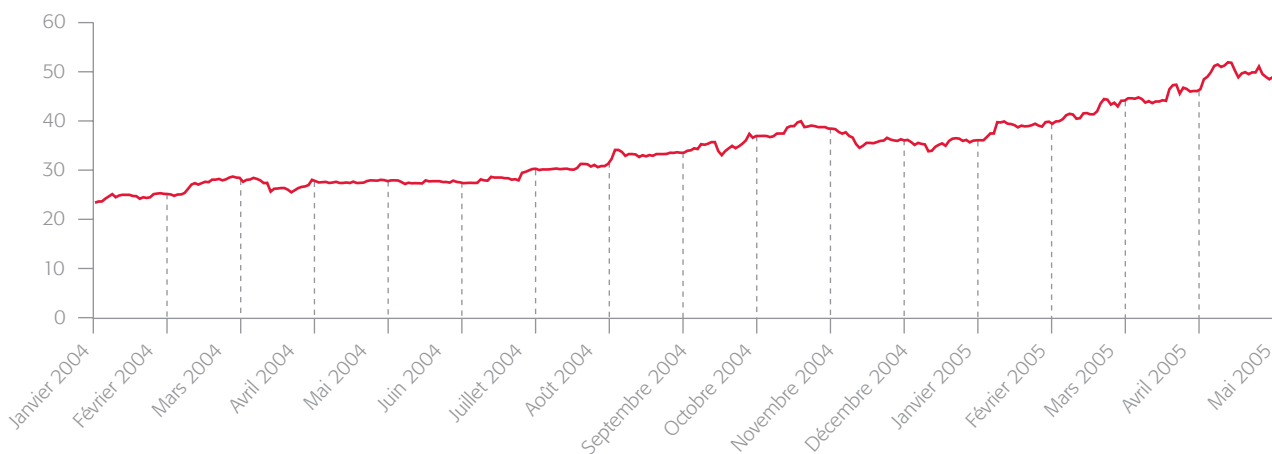


■ Effectifs



L'action Groupe Bourbon

Évolution du cours de Bourse



Données boursières

	2002	2003	2004*
Nombre d'actions au 31/12	7 032 000	7 032 000	24 612 000
Cours de l'action en euros			
- plus haut	76,45	83,80	37,51
- plus bas	50,51	52,00	22,00
- dernier	67,60	81,80	36,13
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	475	575	889
Résultat net par action	8,04	8,15	4,07
Dividende par action	1,08	1,4	0,56

* En 2004, 24 612 000 actions au lieu de 7 032 000 actions.

Calendrier prévisionnel des annonces financières

Publications :

2005

- 10 août Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2005
- 14 septembre Résultat 1^{er} semestre 2005
- 9 novembre Chiffre d'affaires T3 (Q3) 2005

2006

- 10 février Chiffre d'affaires T4 2005
- mars Résultats annuels 2005

Assemblée Générale mixte : 7 juin 2005
(Ile de La Réunion)

Paiement des dividendes : 9 juin 2005

Responsable de l'information

Jacques de Chateaufieux

Responsable des relations investisseurs :

Patrick Mangaud

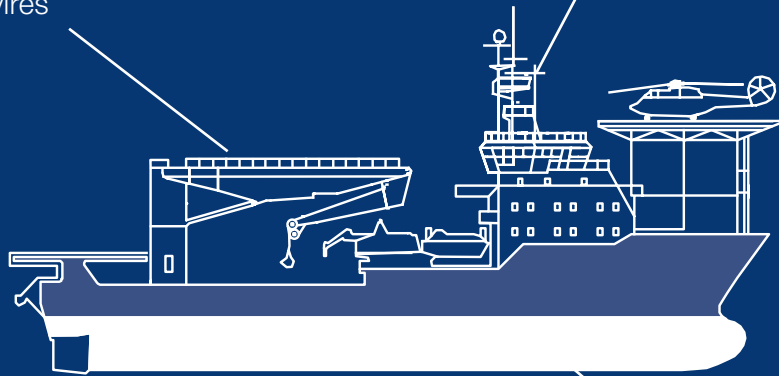
33, rue du Louvre – 75002 Paris

Tél. : 01 40 13 86 09 – Fax : 01 40 28 40 31

e-mail : patrick@mangaud.com

www.bourbon-online.com

285
navires



2 584
collaborateurs

492,6
millions d'euros
de chiffre d'affaires

Les services maritimes

Groupe Bourbon est un leader mondial des services maritimes avec une offre de service qui repose sur trois activités : les services maritimes à l'offshore pétrolier, le remorquage, l'assistance et le sauvetage et, enfin, le transport de vrac.

De la conception des navires à leur exploitation, Groupe Bourbon développe un savoir-faire qui intègre qualité de services, évolution technologique, maîtrise professionnelle et relation de long terme avec ses clients.

Fidèle à l'esprit pionnier qui a présidé sa croissance, Groupe Bourbon s'appuie sur la qualité et l'esprit entrepreneurial de ses collaborateurs pour conquérir de nouveaux marchés mondiaux à fort contenu de services et de technicité.

Présent dans 16 pays, Groupe Bourbon a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 492,6 millions d'euros, en croissance de 22,1 %.

Offshore pétrolier



Bourbon Offshore fournit une gamme complète de services pour la production et l'exploitation pétrolière en eau profonde : maintenance et réparation de plates-formes, remorquage et relevage d'ancres, approvisionnement de plates-formes, assistance aux terminaux pétroliers et transport rapide de passagers. Ainsi, le groupe conçoit, fait construire et exploite des navires toujours plus performants.

Des objectifs confirmés

■ En 2004, Bourbon Offshore a réalisé un chiffre d'affaires (+ 19,9 % et + 27,4 % à taux de change constant) et un excédent brut d'exploitation en progression. L'année a été marquée par la continuité des livraisons de nouveaux navires, la cession de navires anciens et l'impact de la restructuration en Norvège désormais achevée. L'amélioration des performances en matière de sécurité et la disponibilité prochaine de nombreux navires modernes en chantier demeurent un indéniable point fort pour Groupe Bourbon dans cette activité.

Une flotte ultramoderne

■ Au cours des quinze dernières années, les métiers de l'offshore pétrolier ont connu une véritable révolution technologique. L'exploitation de fonds jusqu'à 2 000 mètres et au-delà, l'éloignement progressif des côtes et la multiplication des installations sous-marines ont rendu nécessaire la mise en service de nouveaux navires toujours plus puissants. Déterminé à devenir l'un des leaders du secteur, Groupe Bourbon a entrepris un programme de construction qui fait de sa flotte l'une des plus modernes et des plus polyvalentes du monde. Équipés de moyens de haute technologie tels que des systèmes de positionnement dynamique, des grues compensées actives pour grande profondeur ou encore des treuils de forte puissance, les navires de Bourbon Offshore sont en mesure de répondre tout à la fois aux attentes du marché de l'offshore traditionnel (profondeur inférieure à 200 m) comme aux exigences de l'offshore profond jusqu'à - 3 000 m, un marché dont la croissance est estimée à + 15 % par an.

Dans le cadre du plan 2003-2007 qui prévoit un investissement global de 1,2 milliard d'euros affecté à la construction de nouveaux navires, Groupe Bourbon a pris livraison en 2004 de 24 navires, portant sa flotte à 145 navires, dont 38 pour l'offshore pétrolier. Sur les 29 navires en construction, 15 sont destinés à l'offshore pétrolier.

Une stratégie d'alliance avec des opérateurs locaux

■ Groupe Bourbon concentre ses opérations dans le « triangle d'or » que constitue la zone Afrique occidentale – Mexique – Brésil, mais aussi en mer du Nord et plus récemment en Asie. Pour accroître sa part de marché, le groupe conclut des alliances avec des opérateurs régionaux en réalisant des joint-ventures. Cette approche vise notamment à renforcer les relations avec les pays dans lesquels le groupe opère tout en favorisant la conception de solutions personnalisées adaptées aux conditions locales.

La prise de participation à hauteur de 100 % en juillet 2003 dans la société norvégienne Havila Supply AS, devenue depuis Bourbon Offshore Norway, consolide la stratégie globale de croissance du groupe. Cette société maîtrise parfaitement les compétences techniques et humaines nécessaires dans la mise en œuvre de moyens maritimes puissants



qu'elle utilise en mer du Nord, mer difficile et forte. L'objectif est également de développer notre présence au Mexique. Les succès en Angola, en partenariat avec la société nationale des pétroles angolais (Sonangol), illustrent le bien-fondé d'une stratégie basée sur la diversification géographique et la collaboration avec les sociétés locales. L'important contrat (85 M\$ d'investissements) qui a été signé avec Exxon en 2001 pour la fourniture des moyens maritimes à venir pour l'exploitation du bloc 15 se développe conformément aux attentes. En 2004, la livraison du Bourbon Jade, un remorqueur ravitailleur releveur d'ancre a permis d'accroître la présence du groupe dans ce pays où il possède déjà une flotte de 30 navires. Groupe Bourbon a également renforcé son implantation au Nigeria avec la création d'une joint-venture en partenariat avec InterOil Services Ltd : Bourbon InterOil Nigeria Ltd. Outre une flotte de 14 navires déjà en activité, Bourbon InterOil Nigeria Ltd prévoit d'élargir rapidement son offre de services à de nouveaux navires. Une commande de 4 nouveaux crew-boats a d'ores et déjà été signée pour 2005 auprès du chantier naval West Atlantic Shipyard à Port Harcourt. Au total, Groupe Bourbon aligne en Afrique une flotte de 108 navires, composée de navires « supply » et « crewboats ».

Dans ce même esprit, un partenariat a été engagé au Brésil avec la prise de participation à 50 % dans la société Delba Maritima où un important contrat a depuis été signé avec Petrobras pour trois « AHTS » (*Anchor Handling Tug Supply Vessel*) demandant un investissement de 90 M\$. Ces unités construites au Brésil ont permis d'obtenir des contrats sur 8 ans avec Petrobras et des financements longs (18 ans) à taux bonifiés. Les trois navires ont été pris en livraison en 2004 et sont opérationnels.

Une politique HSE rigoureuse

■ Parce que la réussite d'un prestataire de services maritimes dépend, dans une grande mesure, de la spécialisation et de la compétence de son personnel, Groupe Bourbon applique les normes les plus rigoureuses qui soient en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) et de qualité.

Déterminé à veiller au respect des meilleures pratiques et soucieux d'encourager une réelle prise de conscience auprès de ses collaborateurs, Groupe Bourbon s'est doté d'une charte santé et sécurité pour ses activités de services maritimes à l'offshore.

En matière d'environnement, Groupe Bourbon s'engage notamment à :

- concevoir des navires, des équipements et des systèmes qui réduisent les rejets dans l'atmosphère et les déversements en mer ;

- sélectionner des fournisseurs, des constructeurs et des chantiers navals respectueux de ces principes ;
- développer des standards d'opérations et de maintenance respectueux de l'environnement.

En matière de sécurité, Bourbon Offshore a mis en place un système de management de la sécurité et de protection de l'environnement et publie dorénavant un rapport annuel hygiène sécurité environnement.

Il y est notamment mentionné que le taux global d'incidents enregistrables en 2004 par 200 000 h travaillées a diminué, passant de 0,7 en 2003 à 0,37.

Véritable socle de l'organisation opérationnelle de Bourbon Offshore et de ses filiales, ce système est conforme aux normes ISO 9001 version 2000 et repose sur les principes suivants :

- engagement des dirigeants ;
- formation et qualification des collaborateurs ;
- analyse des risques, préparation du travail, application de procédures spécifiques à chaque opération ;
- sélection d'équipements respectueux de l'environnement, sûrs d'usage et faciles d'entretien.

Ressources humaines

■ Le recrutement de l'équipage d'un navire est un aspect décisif de la sécurité et de l'efficacité des opérations menées à bord. Actuellement, Bourbon Offshore emploie plus de 1 750 marins à bord de ses navires spécialisés à l'offshore pétrolier. Compte tenu de la croissance de la flotte et du développement de son réseau mondial, ce nombre devrait doubler dans un avenir très proche.

La formation est une préoccupation majeure de Groupe Bourbon qui investit régulièrement dans l'amélioration des connaissances des équipes. Outre les exercices planifiés les préparant à assurer la sécurité et à parer aux situations d'urgence, des programmes de formation spécialement adaptés aux exigences des contrats et aux lieux de travail sont développés.

Dans le cadre de sa politique d'embauche de personnel local, Groupe Bourbon a ouvert dans plusieurs pays des centres de formation destinés aux marins. Ces centres sont officiellement certifiés en tant que centres de formation STCW (*Standards of Training, Certification & Watchkeeping*). Soucieux de contribuer à la promotion des métiers de la marine de services, Bourbon Offshore a ouvert en 2004 le 1^{er} centre de formation agréé d'opérateurs en système de positionnement dynamique en partenariat avec l'École Nationale de la Marine Marchande de Marseille.

Remorquage, assistance et sauvetage



Avec Les Abeilles et Les Abeilles International, Groupe Bourbon est l'un des tout premiers opérateurs mondiaux de remorquage, d'assistance et de sauvetage. La société Les Abeilles opère dans les ports et terminaux de France ainsi que dans l'océan Indien et sur la côte africaine. La société Les Abeilles International a pour mission d'assurer la protection du littoral français en organisant l'ensemble des opérations d'assistance et de sauvetage, sous la tutelle de la Marine nationale.

2004, reflet de la croissance nationale

■ Dans le cadre d'une activité qui évolue au rythme de l'économie nationale, l'activité remorquage, assistance et sauvetage maintient son niveau de croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 2,2 % et un excédent brut d'exploitation toujours solide à 27,4 millions d'euros en 2004, en variation de + 3,8 % par rapport à 2003. Il convient de noter une bonne performance en Côte d'Ivoire, le démarrage conforme aux attentes au Cameroun et une plus-value nette de cessions de remorqueurs anciens de 3 millions d'euros.

Le remorquage

■ Avec plus de 60 remorqueurs, Les Abeilles est un opérateur de remorquage portuaire de dimension mondiale. La flotte des Abeilles offre un service de remorquage et d'assistance alliant efficacité et sécurité.

En garantissant une accessibilité permanente aux principaux ports de France, dans l'océan Indien et sur la côte africaine, ainsi que des conditions de sécurité maximales, notamment lors des mouvements de navires, Groupe Bourbon optimise la performance commerciale de ses clients. Les remorqueurs étant équipés de moyens d'intervention anti-incendie et antipollution, les équipes sont à même, en complément du service de remorquage et d'assistance délivré quotidiennement, d'intervenir 24 h / 24 en protection de l'environnement, des infrastructures, des équipages et des navires.

En juin 2004, Les Abeilles a mis en service, un nouveau remorqueur, le Croisic, affecté au port autonome de Nantes Saint-Nazaire, sistership du Barfleur mis en service fin 2003 dans le port du Havre. Ce remorqueur affiche une puissance de traction de 60 tonnes et répond aux normes de sécurité les plus exigeantes, notamment en matière de lutte anti-incendie (classification FIFI 1). Cette nouvelle livraison porte à 20 le nombre d'unités construites par Les Abeilles pour les plus importants ports français au cours de ces dernières années.

Implantée dans tous les grands ports français, Les Abeilles est également présente en Afrique. En 2004, le groupe a renforcé sa stratégie de développement à l'international en s'implantant au Cameroun. Déjà présente au Sénégal et en Côte d'Ivoire, Les Abeilles a remporté un appel d'offre international pour la gestion globale des prestations de remorquage et de lamanage du port de Douala. Ce contrat conclu pour une durée de 10 ans impliquera plus de 90 collaborateurs, et mettra en œuvre 4 remorqueurs et 2 nouvelles vedettes de lamanage sorties de chantier.

En 2004, Les Abeilles a réalisé plus de 45 000 opérations.



Le sauvetage et l'assistance

■ S'appuyant sur le savoir-faire de plus de 90 collaborateurs, Les Abeilles International, sous contrat depuis plus de 20 ans avec la Marine nationale, initialise, coordonne et effectue des opérations de renflouement, de déséchouage, de remorquage océanique et de lutte contre la pollution par hydrocarbures.

Sa flotte comprend 6 navires dotés des moyens techniques les plus modernes en termes de vitesse de transit, de capacité de traction, de manœuvrabilité, de sécurité du personnel, d'équipement contre l'incendie et de capacité de stockage de dispersants.

Dans le cadre du contrat conclu avec la Marine nationale, pour la construction de 2 navires spécialisés dans la sécurité maritime en Manche et en Atlantique, le groupe a mis en service en mars 2005 l'Abeille Bourbon, succédant à l'Abeille Flandre partie renforcer le dispositif méditerranéen. Le sistership de l'Abeille Bourbon, l'Abeille Liberté ralliera Cherbourg au second semestre 2005 et remplacera l'Abeille Languedoc qui sera redéployée en Atlantique.

La société Les Abeilles International est membre de l'*International Salvage Union* (ISU) qui regroupe 46 sociétés dans le monde, toutes spécialisées dans le sauvetage et l'assistance en mer.

Précurseur en matière de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'environnement

■ Certifiée ISO dès 1999, Les Abeilles a intégré très tôt une politique « QHSE » dans ses procédures. Conforme au code ISM et toujours plus engagée, la compagnie a obtenu aujourd'hui une certification multisite ISO 9001 version 2000 par le Lloyd's Register Quality Assurance.

Fortement impliqué, chaque collaborateur a fait sien l'engagement d'évaluer et d'améliorer les performances du groupe dans la protection des hommes et de l'environnement en utilisant notamment des méthodes d'analyse et d'évaluation des risques propres à l'industrie pétrolière et gazière.

Pour consolider ses positions sur les marchés traditionnels du remorquage, Les Abeilles poursuivra l'élargissement de sa gamme de services et la modernisation de sa flotte.

Transport de vrac



Spécialiste du transport maritime de vrac sec avec sa filiale Setaf-Saget, Groupe Bourbon a développé un savoir-faire incontestable. Ses clients peuvent, en toutes circonstances, s'appuyer sur l'expérience et la compétence d'équipes expertes.

2004, une année exceptionnelle

■ Avec 12 millions de tonnes transportées en 2004, Setaf-Saget affiche un chiffre d'affaires en croissance de 46,5 % à 158,7 millions d'euros (+ 63,5 % à taux de change constant), bénéficiant de niveaux records des taux de fret portés par les besoins croissants d'approvisionnement en Asie. Les performances exceptionnelles enregistrées en 2004 confortent la politique de détention de navires en propre.

Une flotte rajeunie

■ Setaf-Saget détient une flotte permanente de vraquiers de conception moderne. La construction et la mise en service récente de trois navires supplémentaires de 55 000 tonnes a renforcé sa position sur le marché des navires Handymax pour optimiser les chargements et les déchargements de cargaisons par leurs propres moyens. En 2004, la société a cédé son bateau le plus ancien (réalisant une plus-value de 8 millions d'euros) et a pris livraison d'un vraquier neuf de 56 000 tonnes. Son « sistership » a été livré en mars 2005. La livraison d'un vraquier de 53 500 tonnes est prévue pour la fin de l'année 2005.

Une gamme complète de services logistiques à haute valeur ajoutée

■ Le service Étude de Setaf-Saget est en mesure de répondre à toute demande spécifique de ses clients. Il propose notamment des analyses de nouveaux marchés, des études sur les particularités portuaires ou sur les différentes possibilités de réalisation d'un contrat de fret.

Les opérateurs sont disponibles pour coter les frets et les contrats, garantir l'exécution des contrats, ou encore superviser toutes les opérations logistiques liées au maritime incluant l'aide au chargement et déchargement par les moyens propres aux navires.

Les capitaines experts sont, à la demande, présents aux ports de chargement ou de déchargement pour prêter assistance aux affréteurs, aux chargeurs ou aux destinataires. Enfin, une équipe de spécialistes expérimentés et spécifiquement formés offre une assistance juridique précieuse au client, notamment dans la résolution des litiges

Une attitude responsable en matière de sécurité et d'environnement

■ Attentifs aux conditions de travail, à la pollution et à la protection de l'environnement, les collaborateurs de Setaf-Saget ont fait une priorité de la protection des hommes, de l'environnement et des biens dont l'entreprise a la responsabilité.

Les navires de Groupe Bourbon en pleine propriété disposent d'équipements visant à réduire l'émission des polluants. Le dernier vraquier livré, MV Dalior, est équipé d'installations qui vont au-delà des normes internationales actuellement requises.

44
magasins



5 350
collaborateurs

575,3
millions d'euros
de chiffre d'affaires

La distribution

Vindémia, branche distribution de Groupe Bourbon, leader à La Réunion, à l'île Maurice et à Mayotte, est aussi présente à Madagascar et au Vietnam où elle apporte à des consommateurs de cultures diverses les services adaptés d'un commerce moderne.

Avec l'entrée de Casino dans le capital de Vindémia et le dynamisme de sa centrale d'achats, la distribution donne un nouveau souffle à ses ressources importées d'Europe.

Les approvisionnements en provenance de Chine et d'Extrême Orient deviennent primordiaux et prennent une part de plus en plus importante dans les magasins du groupe.

Afin de faciliter et accélérer les implantations au Vietnam, à Madagascar, à Mayotte et à Maurice, Groupe Bourbon a noué des partenariats avec des acteurs locaux. C'est le développement à l'international, où les surfaces commerciales (49 600 m²) dépassent depuis fin 2003 celle de La Réunion (48 760 m²), qui assurera à l'avenir l'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires de Vindémia.

Distribution



Ile de La Réunion

■ Vindémia exploite sur l'île de La Réunion 8 hypermarchés « Jumbo Score » (dont 5 avec galerie commerciale) aux abords des grandes villes et 12 supermarchés « Score » qui privilégient le service de proximité.

Un service logistique intégré les approvisionne à partir d'une plate-forme pour les produits secs et frais, et d'un entrepôt central pour le froid. La centrale d'achat Casino, par le biais de ses premiers prix et de sa marque propre, a renforcé la compétitivité de ce dispositif en termes d'offre et de prix.

Vindémia gère des ateliers de fabrication et de conditionnement dans le secteur du poisson, de la viande, de la charcuterie, du café, de l'embouteillage et du riz.

Elle a également développé des activités de production et de grossiste. Au départ de deux entrepôts (sec et liquide, frais et congelé) et à travers cinq *cash and carry*, elle apporte un service de qualité à des détaillants indépendants et au marché en croissance de la consommation alimentaire hors domicile.

En complément de son métier de grand distributeur, Vindémia développe des produits annexes, telle la carte de fidélité (93 400 porteurs) et de paiement (23 400 porteurs) « Bourbon Avantages » ou les surfaces spécialisées, comme Agora en multiculturel.

Avec près de 3 000 emplois directs, Vindémia est moteur dans le développement économique de l'île.

Madagascar

■ Présente à Madagascar depuis 1994, Vindémia gère dans la capitale, Antananarivo, un hypermarché de 6 500 m² au sein d'un ensemble commercial comprenant 3 500 m² de boutiques et services, ainsi que 2 hypermarchés plus petits à l'enseigne Jumbo Score à Digue et à Tanjombato (ouvert en 2004). Une nouvelle ouverture est prévue à Majunga, dans l'ouest de l'île, en 2005. L'organisation, calquée sur celle de La Réunion, contribue au bon niveau de croissance retrouvé dans cette région.

Vietnam

■ Premier grand distributeur au Vietnam, Vindémia a opéré la mutation de ses 3 hypermarchés avec centres commerciaux vers l'enseigne Big C, enseigne du groupe Casino en Thaïlande.

Les premières implantations de Groupe Bourbon ont été l'occasion de référencer et d'organiser un millier de fournisseurs locaux produisant 95 % des 35 000 références sélectionnées. La proximité et la similitude des comportements avec les magasins de Taïwan et ceux de Thaïlande, exploités par Casino, permettent de développer les synergies.

Début 2005, Groupe Bourbon a ouvert à Hanoi son quatrième centre commercial : un hypermarché BIG C de 6 000 m², implanté en étage, au-dessus d'un rez-de-chaussée occupé par une galerie commerciale de 15 000 m². Implanté au cœur de la capitale du Vietnam, cet ensemble rencontre un vif succès populaire.



Mayotte

■ Le centre commercial implanté dans la commune de Mamoudzou sur Grande Terre permet aux Mahorais d'accéder à la distribution moderne avec un Jumbo Score de 3 500 m² et un ensemble de 25 boutiques.

Avec un service de livraison en brousse par camion-coaster, relayé par un réseau de *cash and carry*, Vindémia s'est donné les moyens d'une meilleure couverture géographique et technique de l'archipel.

Maurice

■ Vindémia est présent à Maurice avec 2 hypermarchés Jumbo Score avec galerie : le centre commercial Phoenix, acquis en 2001, et le centre commercial de Riche Terre avec 6 000 m² d'hypermarché, des moyennes surfaces spécialisées et de nombreuses boutiques, inauguré récemment.

Le rapprochement avec le groupe Rogers en 2002 a permis de compléter ces 2 magasins par 5 supermarchés à l'enseigne Spar permettant de couvrir une clientèle plus vaste. La société détenue conjointement par Vindémia et par Rogers, représente aujourd'hui environ 25 % de la distribution alimentaire de l'île Maurice.

Présentation du groupe

Sommaire

- 18** Historique
- 19** Organigramme du groupe
- 20** Description des activités
- 29** Chiffres clés du groupe
- 32** Stratégie d'ensemble du groupe

Historique

Groupe Bourbon est issu de la société Sucreries de Bourbon créée le 2 décembre 1948 à l'île de La Réunion. Après la dernière guerre mondiale, un certain nombre de familles, propriétaires sucriers dans l'île, décidèrent de fusionner leurs actifs fonciers et industriels pour créer le premier groupe sucrier de La Réunion et moderniser successivement les usines ayant souffert durant la période de la guerre.

De 1948 à 1978, les usines de Groupe Bourbon produisent du sucre et du rhum destinés principalement au marché métropolitain. En 1979, démarre une période de restructuration des actifs sucriers de l'île par la fermeture progressive des plus petites sucreries au profit des usines géographiquement les mieux placées. Des huit sucreries de 1978, l'île de La Réunion n'en conserve plus que deux de taille européenne à l'issue d'une grande restructuration qui aura duré dix-huit ans, dont l'une (Sucrerie de Bois Rouge) appartient et est exploitée par Groupe Bourbon jusqu'à sa cession le 28 février 2001 au groupe Union SDA.

C'est dans ce contexte que Groupe Bourbon diversifie ses activités à compter de l'année 1989 ; ce fut tout d'abord à La Réunion, la pêche industrielle (1989), la distribution (1991) et les produits laitiers (1992) ; puis en métropole, les activités maritimes (1992).

Groupe Bourbon devient alors un groupe industriel et de services présent dans les activités de distribution, agroalimentaire et maritime. Cette dernière vocation s'est affirmée plus nettement avec le rachat en 1996 des sociétés Les Abeilles dans le remorquage et Setaf-Saget dans le transport de vrac solide.

Compte tenu de la taille du marché de La Réunion, Groupe Bourbon a développé sa présence dans la distribution et l'agroalimentaire à Madagascar en 1994, au Vietnam en 1995 et plus récemment à Mayotte en 1999, puis à Maurice fin 2001.

Depuis les derniers mois de l'année 2000, Groupe Bourbon a entamé un mouvement stratégique majeur par une focalisation progressive sur le développement de sa branche maritime et, plus particulièrement, les services maritimes à l'offshore.

Ainsi en novembre 2000, Groupe Bourbon vend sa participation majoritaire dans la Cilam (produits laitiers), et fin février 2001, l'activité historique « Sucre Réunion et Europe » est cédée à son tour.

En avril 2001, Groupe Bourbon entre à hauteur de 50 % aux côtés de la famille Lins dans Delba Maritima (Brésil) dont le client principal est Petrobras.

En décembre 2001, Casino souscrit à une augmentation de capital pour détenir 33,34 % de Vindémia (branche Distribution). Groupe Bourbon et Casino concluent un pacte d'actionnaires régissant leurs relations futures, ce qui leur permet de consolider l'activité distribution (Vindémia) par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} janvier 2002.

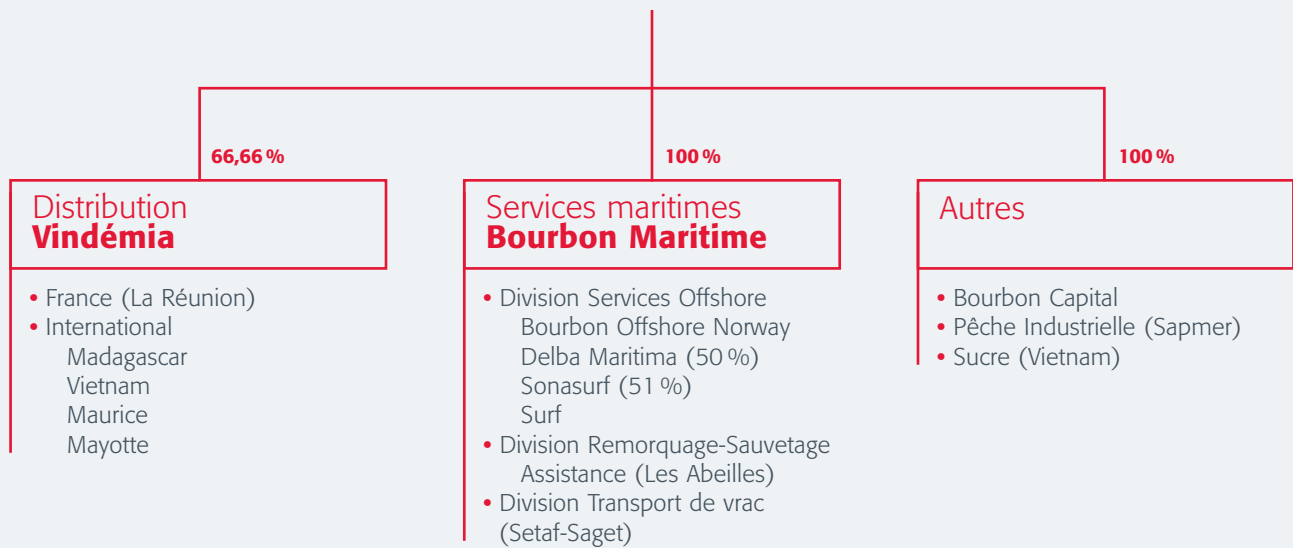
En mai 2002, Groupe Bourbon annonce une prise de participation de 25 % dans le capital de Havila Supply AS cotée à la Bourse d'Oslo, puis en juillet 2003 à la suite d'une opération de maintien de cours suivie d'un retrait obligatoire de la cote, Groupe Bourbon prend le contrôle à 100 % de la société. Concomitamment, l'activité Assistance Sauvetage (RRV) de Havila en mer du Nord est cédée et la société prend le nom de « Bourbon Offshore Norway ».

Reconnaissant la forte orientation de Groupe Bourbon dans les services maritimes à l'offshore, Footsie et Euronext classent Groupe Bourbon dans le Secteur « Services Pétroliers » (février 2004).

Dans le courant de l'année 2004, la focalisation progressive se poursuit, avec notamment la cession des 14 % du capital détenu dans la Compagnie Thermique de Bois-Rouge, puis avec l'apport des actifs fonciers et immobiliers de Groupe Bourbon à la société CBo Territoria créée pour la circonstance et dont les titres ont été distribués le 19 mai 2005 aux actionnaires de Groupe Bourbon sous forme de dividendes en action (1 action CBo Territoria pour 1 action Groupe Bourbon) concomitamment à son introduction sur Alternext.

Organigramme

Groupe Bourbon



Description des activités

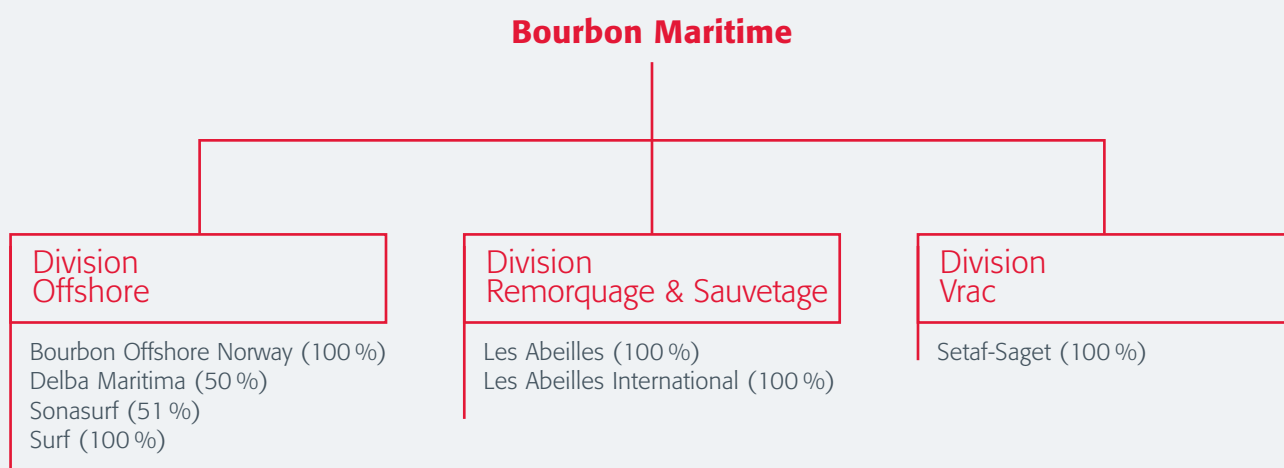
Services maritimes

L'activité maritime de Groupe Bourbon repose sur trois métiers : les services maritimes à l'offshore pétrolier, le remorquage et le sauvetage, le transport de vrac solide.

De la conception de navires à leur exploitation, chacune des activités de la branche maritime développe un véritable savoir-faire intégrant évolution technologique, maîtrise professionnelle et relation « forte » avec les clients donneurs d'ordre.

Groupe Bourbon permet ainsi à ses grands clients, industriels publics ou parapublics, d'externaliser leurs services logistiques qui nécessitent des moyens maritimes sophistiqués et ne font pas partie de leur cœur de métier.

L'objectif de Groupe Bourbon pour les prochaines années est de conquérir dans les services maritimes pour l'industrie pétrolière en offshore profond, actuellement en fort développement, une part de marché significative sur un plan mondial.



La répartition du chiffre d'affaires par secteur et par zone géographique est détaillée (cf. annexe aux comptes consolidés, 2.14). La diversité des métiers et des zones géographiques dans lesquelles la branche maritime se développe fait qu'aucun client ou fournisseur n'a de position significative au regard du chiffre d'affaires. Dans l'activité services maritimes à l'offshore pétrolier, Total est le principal client (environ 30%), mais sa part relative diminue d'année en année en raison de la montée en puissance des importants contrats signés notamment avec Exxon et Petrobras et du développement général des activités offshore.

Chiffres clés de la branche maritime

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires (CA)	492,6	403,6	353,3
Résultat opérationnel (EBITDA)	159	113,9	92,1
Résultat d'exploitation (EBIT)	92,3	56,4	56,5
Capitaux engagés (CE)	1 070,8	809,2	550,1
- Immobilisations nettes	1 039	778,9	499,6
- Besoin en fonds de roulement	31,8	30,3	50,5
EBITDA/chiffre d'affaires	32,3 %	28,2 %	26,1 %
EBITDA/capitaux engagés	14,8 %	14,1 %	16,7 %
EBIT/capitaux engagés	8,6 %	7,0 %	10,3 %
Investissements nets	358,8	307,2	206,5

La branche maritime réalise un chiffre d'affaires de 492,6 millions d'euros en croissance de + 22,1 % en 2004, soit 30,3 % à taux de change constant.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 159 millions d'euros contre 113,9 millions d'euros en 2003.

La bonne progression des résultats opérationnels est conforme aux prévisions grâce à un portefeuille équilibré d'activités qui permet de limiter les impacts liés à la conjoncture. L'année 2004 enregistre les effets d'un vaste programme d'investissements (20 navires livrés dans l'année et 34 en cours de construction).

Services maritimes à l'offshore pétrolier

Le chiffre d'affaires (+ 19,9 % et + 27,4 % à taux de change constant) et l'excédent brut d'exploitation affichent une croissance satisfaisante. L'activité 2004 est marquée par la continuité des livraisons de nouveaux navires, la cession de navires anciens (moins-value nette de 3 millions d'euros) et l'impact de la restructuration en Norvège désormais terminée. L'amélioration des performances en matière de sécurité et la disponibilité prochaine de nombreux navires modernes en cours de construction sont les points forts de Groupe Bourbon dans cette activité.

Remorquage, assistance et sauvetage

L'activité affiche un excédent brut d'exploitation toujours solide à 27,4 millions d'euros en 2004, en variation de + 3,8 % par rapport à 2003, dans le cadre d'une activité qui évolue au rythme de l'économie nationale. Il convient de noter une bonne performance en Côte d'Ivoire, le démarrage conforme aux attentes au Cameroun et une plus-value nette de cessions de remorqueurs anciens de 3 millions d'euros.

Transport de vrac

Avec 12 millions de tonnes transportées en 2004, le chiffre d'affaires de l'activité affiche une croissance de 46,5 % à 158,7 millions d'euros (+ 63,5 % à taux de change constant).

L'activité a bénéficié durant l'année 2004 des niveaux records des taux de fret.

En cours d'année, Groupe Bourbon a cédé son bateau le plus ancien (réalisant une plus-value de 8 millions d'euros) et a pris livraison en août 2004 d'un vraquier neuf de 56 000 tonnes.

Un autre nouveau navire de même type a été livré en mars 2005.

Les performances exceptionnelles enregistrées en 2004, et qui devraient se poursuivre en 2005, confortent la politique de détention de navires en propre.

Croissance

Les relais de croissance se situent très principalement dans les services maritimes à l'offshore pétrolier. Les facteurs clés de succès dépendent de la capacité de Groupe Bourbon à :

- valider en permanence les choix par une veille stratégique attentive et critique ;
- gérer la relation client avec les « Majors Pétroliers » ;
- adapter les ressources humaines (recrutement, formation, intégration locale) ;
- assurer un financement autonome de la croissance par auto-financement et la cession des autres activités ;
- se doter des moyens compétitifs pour affronter une concurrence internationale.

Le marché du remorquage, de l'assistance et du sauvetage dépend très directement du niveau de l'activité économique générale.

L'activité de transport de vrac Groupe Bourbon correspond à l'externalisation des services logistiques de ses grands clients industriels. Aussi la croissance dépend essentiellement du niveau d'activité de ces derniers et du niveau de taux de fret pour les bateaux détenus en propre.

Risques

Le risque sur le marché des services maritimes à l'offshore profond dépend de l'orientation des budgets d'exploration des « Majors Pétroliers » et de la bonne maîtrise des facteurs clés de succès ci-dessus et est limité par le niveau de la barrière à l'entrée pour de nouveaux concurrents en raison :

- du niveau capitalistique des investissements ;
- des qualifications techniques exigées préalablement aux contrats ;
- de la nature même des contrats très généralement renouvelables ;
- de la prime au premier entrant.

Sur un plan juridique, les contrats sont basés sur des obligations de moyens. Ils n'incluent pas de clauses d'indexation aux fluctuations du prix du pétrole.

L'intensité capitalistique de la branche maritime est importante.

La détention de contrats d'affrètement de navires à moyen terme et généralement renouvelable, la solidité des fonds de commerce auxquels ils sont destinés, l'importance des cash-flows dégagés et la valeur des actifs dont la durée de vie économique se situe *a priori* entre 20 et 30 ans, réduisent très sensiblement les risques financiers associés à ces investissements.

Valeur

Dans un marché nouveau tel que celui des services maritimes à l'offshore profond, la valeur dépendra :

- de la taille des parts de marché acquises dans la période de forte croissance ;
- du niveau de ces parts de marché par zone géographique ;
- de la propriété des moyens nécessaires à la maîtrise des parts de marché.

D'une façon plus générale, la valeur créée par Groupe Bourbon résultera :

- de la croissance de son activité dans des zones géographiques et des métiers où la rentabilité est structurellement élevée ;

- de la maîtrise des risques associés, les développements réussis dans des environnements particuliers prouvant le savoir-faire du groupe ;
- de la constitution de parts de marché significatives qui permettent non seulement des économies d'échelle mais surtout de pouvoir revendiquer, sur des marchés en forte croissance, là où c'est possible, une position de leadership.

Environnement commercial de la branche

L'activité maritime ne connaît pas de saisonnalité particulière.

Les clients de la marine de service dans l'offshore pétrolier sont très essentiellement les « majors pétroliers ». Les relations sont régies sur la base de prix contractuels. L'activité dépend de l'encours des contrats.

Dans le remorquage, la communauté des armateurs constitue les clients finaux, sur la base de prix contractuels fixés sous le contrôle des autorités portuaires. Le niveau d'activité dépend essentiellement du niveau d'activité économique générale.

Dans le transport de vrac, Groupe Bourbon opère pour de grands comptes industriels qui externalisent leur services logistiques maritimes. La mesure de l'activité s'apprécie mieux au travers du tonnage transporté qu'au niveau du chiffre d'affaires sujet à la variation des taux de fret.

Dans aucun de ses métiers, la branche maritime ne connaît de risques d'impayés significatifs ou de facteurs de dépendance particuliers par rapport à ses fournisseurs.

Distribution

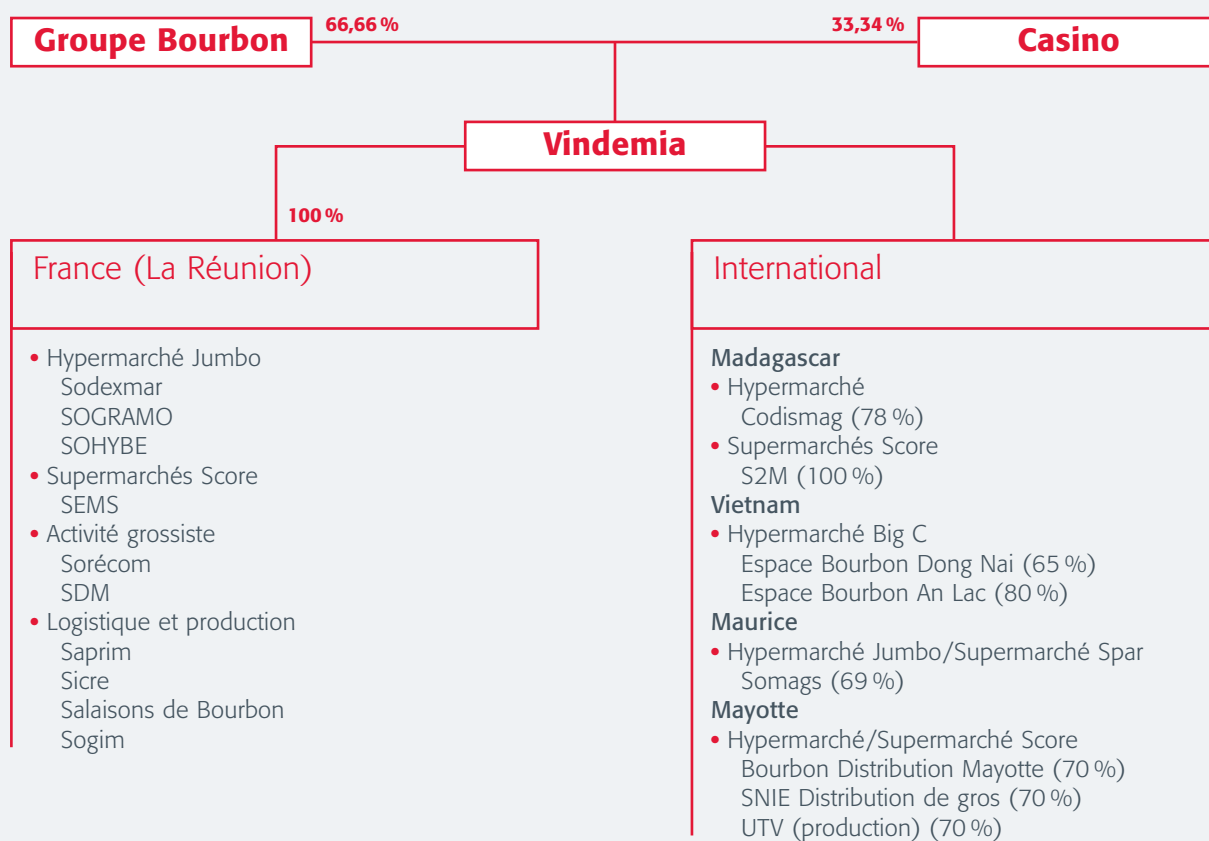
La branche distribution (Vindémia) qui détient et exploite principalement des actifs à l'île de La Réunion, à Madagascar, au Vietnam, à Mayotte et à Maurice, était contrôlée à 100 % par Groupe Bourbon depuis janvier 2001. En décembre 2001, Casino entre par augmentation de capital (91,5 M€) à hauteur de 33,34 % dans le capital de Vindémia avec comme objectif de renforcer la capacité de croissance future. Le communiqué diffusé à cette époque précisait notamment que « la participation sera consolidée proportionnellement » (janvier 2002) et que « ce partenariat s'accompagne d'un pacte d'actionnaires et d'accords permettant de régir les relations futures entre les deux groupes ». À la suite de la cession de 36,66 % supplémentaires du groupe Casino en 2005 (conseil d'administration du 18 mai 2005), cette activité sera consolidée par mise en équivalence à partir du 1^{er} juillet 2005.

Afin de faciliter et accélérer les implantations au Vietnam, à Madagascar, à Mayotte et à Maurice, Groupe Bourbon a noué des partenariats avec des acteurs locaux, les actionnaires minoritaires sont des partenaires locaux.

La branche distribution de Groupe Bourbon exploite dans le département de La Réunion des hypermarchés et supermarchés à l'enseigne Score, une activité grossiste en produits alimentaires et des unités de transformation et de conditionnement dans les produits frais (viande, poissons), la

charcuterie, la torréfaction du café et le conditionnement de vins et spiritueux. La branche distribution est propriétaire des murs de son immobilier commercial à environ 80 %.

À la suite de l'entrée au capital du groupe Casino, des changements d'enseignes ont été réalisés courant 2003 au Vietnam, « Big C », et dans les autres pays, « Jumbo Score ». Parallèlement, les achats ont été orientés vers la centrale d'achats du groupe Casino « EMC ».



La répartition du chiffre d'affaires par secteur et par zone géographique est détaillée (cf. annexe aux comptes consolidés, 2.14). La nature de cette activité et les zones géographiques dans lesquelles la branche distribution se développe font qu'aucun client ou fournisseur n'a de position significative au regard du chiffre d'affaires.

Chiffres clés de la branche distribution

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires (CA)	575,3	568,6	523,2
Résultat opérationnel (EBITDA)	52,7	49,6	48,1
Résultat d'exploitation (EBIT)	31,5	28,3	29,6
Capitaux engagés (CE)	213,1	224,4	202,7
- Immobilisations nettes	190,9	199,9	194,2
- Besoin en fonds de roulement	22,2	24,5	12,1
EBITDA/chiffre d'affaires	9,2 %	8,7 %	9,2 %
EBITDA/capitaux engagés	24,7 %	22,1 %	23,3 %
EBIT/capitaux engagés	14,8 %	12,6 %	14,3 %
Investissements nets	13,0	37,0	25,0

2004, maintien de la croissance

Avec un chiffre d'affaires de 575,3 millions d'euros en 2004, sachant que Groupe Bourbon consolide 66,6 % de l'activité, la branche distribution dégage un excédent brut d'exploitation de 52,7 millions d'euros, contre 49,6 en 2003. Le résultat d'exploitation évolue favorablement grâce à une bonne gestion des approvisionnements et des frais généraux.

L'année 2004 est marquée par le ralentissement des ventes à La Réunion (en croissance de + 0,3 %) et un développement à l'international, freiné par l'appréciation de l'euro (+ 5,6 %, et + 19,6 % à taux de change constant). Avec l'absence d'ouverture de nouveaux magasins en 2004, les investissements se sont élevés à 13,1 millions d'euros contre 36,9 millions d'euros en 2003.

En France et à La Réunion, la réorganisation des approvisionnements au bénéfice des pays asiatiques a permis à la fois de regagner des parts de marché et de maintenir les marges. L'impact de ce choix stratégique s'amplifiera en 2005.

À l'international, l'appréciation de l'euro masque la forte croissance de l'activité (+ 19,6 % à taux de change constant). L'activité à l'international est un relais de croissance pour Vindémia, notamment au Vietnam, à Mayotte et à l'île Maurice.

Marchés et stratégies

La position de leader de la branche distribution de Groupe Bourbon à La Réunion sera maintenue par les derniers développements des centres commerciaux dotés d'hypermarchés et par l'efficacité de son organisation logistique et commerciale.

Les magasins du groupe pourront aussi offrir d'autres services aux un million deux cent mille clients qui passent par leurs caisses chaque mois. Des gains de productivité et

l'élargissement de la gamme des activités proposées aux clients sont à l'image de ce que réalise la profession en métropole.

La carte de fidélité et de paiement « Bourbon Avantages », fruit d'une association avec Franfinance (groupe Société Générale) dans laquelle Groupe Bourbon est majoritaire, permet de consolider les habitudes des consommateurs et concourt à l'accroissement des « paniers moyens ».

À Madagascar, malgré une nette inflation, la croissance a été retrouvée dans de bonnes conditions de rentabilité. L'organisation, calquée sur celle de La Réunion, y concourt largement.

Au Vietnam, Groupe Bourbon démontre qu'à l'image du succès enregistré à Madagascar, à Mayotte et à Maurice, la distribution moderne apporte au consommateur vietnamien les mêmes services que partout ailleurs dans le monde.

Les premières implantations de Groupe Bourbon ont été l'occasion de référencer et d'organiser un millier de fournisseurs locaux produisant 95 % de plus de 35 000 références. La proximité et la similitude des comportements avec les magasins de Taiwan et ceux de Thaïlande, exploités par Casino, permettent de développer les synergies.

À Maurice, le rapprochement avec le groupe Rogers a permis de compléter l'offre du groupe (2 hypermarchés) par 5 supermarchés à l'enseigne Spar permettant de couvrir une clientèle plus vaste.

À Mayotte, Groupe Bourbon s'est donné les moyens d'une couverture géographique et technique de l'archipel par une offre étendue du supermarché à la livraison en brousse par camion-coaster, en passant par un réseau de *cash and carry*.

C'est le développement à l'international, où les surfaces commerciales (49 600 m²) dépassent depuis fin 2003 celles de La Réunion (48 760 m²), qui assurera à l'avenir l'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires de la branche distribution.

Activités

Dans la distribution de détail

Les hypermarchés et supermarchés gérés par Vindémia sont leaders dans leurs secteurs respectifs. Ils disposent d'un service logistique intégré qui les approvisionne à partir d'une plate-forme pour les produits secs et frais, et d'un entrepôt central pour le froid. L'évolution de la distribution à La Réunion est marquée par une forte croissance du secteur des hypermarchés, associés à des centres commerciaux à l'extérieur des villes. La branche distribution de Groupe Bourbon a contribué très activement à la croissance de ce secteur, tant dans l'alimentaire (65 % des ventes) que dans le non-alimentaire (35 % des ventes). La limitation des surfaces de vente alimentaire à 25 % du total par groupe de distribution (amendement Thien Ah Koon) rend pour l'instant aléatoire l'ouverture de nouvelles surfaces bien qu'une CNEC pour une surface spécialisée de 900 m² ait été obtenue à St-André.

Dans l'activité grossiste

Au départ de deux entrepôts (sec et liquide, frais et congelé) et à travers cinq *cash & carry*, l'activité grossiste apporte un service de qualité à des détaillants indépendants et au marché en croissance de la consommation alimentaire hors domicile. Cette activité est leader dans ce secteur. Un programme de rénovation des magasins de *cash & carry* est actuellement en cours.

Dans la logistique et la production

La centrale d'achat Casino, par le biais de ses premiers prix et de sa marque propre, a renforcé la compétitivité du dispositif en termes d'offre et de prix. La qualité des produits de marque Casino a permis la fidélisation de nouveaux clients.

Parallèlement, la Saprim gère à La Réunion une centrale d'achat locale et un entrepôt central de 30 000 m³, dont 3 000 m³ de froid positif, et un centre négatif de 10 000 m³. La branche distribution du groupe gère également des ateliers de fabrication et de conditionnement dans le secteur du poisson, de la viande, de la charcuterie, du café, de l'embouteillage et du riz. Ces unités, détenues par Vindémia, fournissent principalement les magasins du groupe à l'exception des produits à marque ayant acquis une position de leader à La Réunion (café et poissons).

Madagascar

La branche distribution est implantée à Madagascar depuis 1994. Elle gère dans la capitale, Antananarivo, un hypermarché de 6 500 m² au sein d'un ensemble commercial comprenant 3 500 m² de boutiques et services, ainsi que deux hypermarchés plus petits à l'enseigne Jumbo Score à Digue et à Tanjombato (ouvert en 2004). Un Score avait été ouvert à Tamatave en décembre 2002. Une nouvelle ouverture est prévue à Majunga, dans l'ouest de l'île, en 2005.

L'introduction de la distribution moderne à Madagascar, où la production locale représente plus de 80 % des références, permet une réelle intégration du groupe dans l'environnement économique de l'île. En dépit d'une situation qui évolue positivement mais lentement, cette activité connaît une croissance satisfaisante. Groupe Bourbon estime avoir une position de leader à côté du réseau Shoprite.

Vietnam

L'activité de Groupe Bourbon dans la distribution au Vietnam a débuté en août 1998 par l'ouverture du premier hypermarché « à la française » au nord d'Ho-Chi-Minh Ville. D'une surface au sol de 20 000 m², ce centre commercial comprend un hypermarché sous enseigne Big C de 6 000 m², des moyennes surfaces spécialisées et trente boutiques.

Cette première opération a été suivie d'une deuxième réalisation, au sud d'Ho-Chi-Minh Ville à An Lac. Elle porte sur un ensemble de 26 000 m², dont un hypermarché Big C An Lac de 6 000 m² inauguré en mars 2001, quelques semaines avant celle du Big C Mien Dong, présent en centre-ville d'Ho-Chi-Minh Ville, avec 3 000 m² dans des locaux cette fois en location.

Début 2005, Groupe Bourbon a ouvert à Hanoi son quatrième centre commercial au Vietnam. La locomotive de cette réalisation est à nouveau un hypermarché Big C de 6 000 m², implanté en étage, au-dessus d'un rez-de-chaussée occupé par une galerie commerciale de 15 000 m². Implanté au cœur de la capitale du Vietnam, cet ensemble rencontre un vif succès populaire.

Mayotte

À Mayotte, le centre commercial implanté dans la commune de Mamoudzou, sur Grande Terre, permet aux Mahorais d'accéder à la distribution moderne grâce à un Jumbo Score de 3 500 m² et un ensemble de 25 boutiques.

Les perspectives d'augmentation du pouvoir d'achat à Mayotte et l'apport de la SNIE intégré au dispositif depuis avril

2003, concomitamment à l'ouverture du Score Petite Terre en novembre 2003, permettent une croissance régulière et significative du chiffre d'affaires. Ce dispositif est leader sur son marché.

Maurice

À Maurice, le rachat fin 2001 du centre commercial Phoenix a permis de compléter l'implantation du groupe dans les îles de l'océan Indien. Doté d'un hypermarché, ce centre commercial est renforcé de moyennes surfaces non alimentaires et d'un ensemble d'environ trente boutiques.

En novembre 2002, Groupe Bourbon avait annoncé la fusion de ses activités avec celles du groupe Rogers qui exploite les enseignes Spar. La nouvelle société détenue au prorata des apports, 69 % par Vindémia et 31 % par Rogers, représente environ 25 % de la distribution alimentaire de l'île. En complément, un deuxième centre commercial, comprenant des moyennes surfaces, 40 boutiques et un hypermarché de 6 000 m², a été ouvert à Riche Terre au nord de Port-Louis.

Environnement commercial de la branche

À La Réunion, la branche s'approvisionne pour 65 % auprès de fournisseurs locaux et pour 35 % auprès de fournisseurs européens dont 30 % par le biais de la centrale d'achat Casino EMC.

Afin d'être compétitif, la nécessité est apparue de diversifier les sources d'approvisionnement import en fonction de la proximité de certains pays industrialisés et des droits de douane.

Vindémia développe activement sa propre centrale d'achat et de logistique régionale, notamment vers des produits d'origine « low cost » (Chine, Thaïlande) et de monnaies faibles par rapport à l'euro.

À l'international, la question se pose moins car les produits locaux représentent une part beaucoup plus importante de l'approvisionnement (sauf à Mayotte où l'import couvre 95 % des besoins). La nécessité est apparue de diversifier les sources d'approvisionnement import en fonction de la proximité de certains pays industrialisés et des droits de douane.

C'est dans cet objectif que Vindémia développe une centrale d'achat et de logistique régionale destinée à l'approvisionnement des magasins de la zone en produits d'origine asiatique, d'Afrique du Sud, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Croissance

Elle résultera des retombées de la politique d'investissement de ces dernières années dans des pays émergents où elle a choisi d'être présente (Madagascar, Vietnam, Mayotte puis Maurice). La progression du chiffre d'affaires à l'international (+ 5,4 % en 2004 et + 19,6 % à taux de change constant) est le résultat concret de cette stratégie. Elle se prolongera à l'international dans les prochaines années dans les délais normaux d'implantation et de constitution des fonds de commerce accompagnée par la croissance des pouvoirs d'achats locaux. En outre, à La Réunion, la croissance est entretenue par le développement naturel de la population.

Risques

Le savoir-faire et les résultats récurrents dégagés par ses activités à La Réunion sont de nature à réduire le risque global lié aux nouveaux développements.

Valeur

Elle correspond aux parts de marché solidement acquises par Vindémia dans les zones géographiques où elle est présente et à la rentabilité de l'ensemble du dispositif.

À la suite des accords signés avec le groupe Casino, la valeur de la participation de Groupe Bourbon dans Vindémia (66,6 %) est définie par des multiples fixes de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) moins la dette nette et du résultat net des deux dernières années précédant leur exercice.

Calculée à partir des comptes publiés 2003/2004, la valeur serait :

- pour le premier put : 199,6 millions d'euros en 2005 ;
- et pour le second put : 125 millions d'euros en 2007 (estimé).

Le conseil d'administration de Groupe Bourbon du 18 mai 2005 a décidé d'exercer le 1^{er} put au prix ci-dessus. L'activité sera déconsolidée à partir du 1^{er} juillet 2005.

Autres activités

Elles regroupent principalement les activités sucre Vietnam, la pêche industrielle, la gestion du patrimoine foncier historique, ainsi que les charges de holding non ventilables.

Chiffres clés : autres activités

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires (CA)	46,3	50,0	64,0
Résultat opérationnel (EBITDA)	12,1	13,6	13,3
Résultat d'exploitation (EBIT)	2,2	2,4	1,2
Capitaux engagés (CE)	155,0	165,0	184,4
- Immobilisations nettes	119,5	131,8	152,0
- Besoin en fonds de roulement	35,5	33,2	32,4
EBITDA/chiffre d'affaires	26,20 %	26,7 %	20,8 %
EBITDA/capitaux engagés	7,80 %	8,2 %	7,2 %
EBIT/capitaux engagés	1,40 %	1,5 %	0,7 %
Investissements nets	18	12	5,3

Sucre Vietnam

Groupe Bourbon avait diversifié géographiquement sa présence dans le métier du sucre en créant une nouvelle sucrerie au Vietnam. Cette activité qui évolue dans un marché totalement différent de celui de La Réunion n'a pu être cédée en même temps que l'activité « Sucre Réunion Europe » en février 2001. D'une capacité de 100 000 tonnes de sucre, Sucrerie Bourbon Tay Ninh est le plus grand complexe sucrier du pays. La mise en route de l'usine a débuté en février 1998 et sa production est destinée majoritairement au marché local. L'usine est parfaitement au point sur le plan technique. Ses capacités de production sont encore sous-utilisées (environ 75 %) par manque de matières premières (cannes). La rentabilité progresse néanmoins régulièrement.

Le groupe avait également investi en 1997 dans une sucrerie au centre du Vietnam, dans la région des plateaux. Cette usine, de 20 000 tonnes de sucre, de capacité nettement plus petite, est rentable et dispose d'une trésorerie positive. Groupe Bourbon a décidé de la cession de ces deux sucreries lorsque les conditions de marché seront plus favorables.

Pêche industrielle

La pêche à la langouste et aux poissons des mers froides des Iles Saint-Paul et Amsterdam et des Iles Kerguelen est réalisée par Sapmer au départ de l'île de La Réunion depuis de nombreuses années. La nécessité d'une bonne gestion des ressources marines de grande qualité a conduit à la mise en place de quotas de pêche gérés par l'Administration des terres australes et antarctiques françaises. L'exploitation des quotas attribués à Sapmer est réalisée au moyen d'un bateau mixte langoustes-poissons (chalutier et porte-embarcation) et de trois palangriers de nouvelle génération. Les volumes pêchés (environ 3 000 tonnes) sont essentiellement vendus sur le marché japonais.

Dans le processus de focalisation progressive de Groupe Bourbon dans les services maritimes, Sapmer a été cédée pour un montant de 21 millions d'euros début 2005.

Patrimoine foncier

Groupe Bourbon dispose d'un patrimoine foncier important à l'île de La Réunion (3 610 ha, dont environ 211 ha constructibles). Ce patrimoine faisait régulièrement l'objet d'arbitrage et de cessions permettant la réalisation d'opérations de lotissements industriels ou destinés au logement. Par la décision de l'assemblée générale du 16 décembre 2004, Groupe Bourbon a réalisé l'apport, pour une valeur nette de 32,5 millions d'euros de ses terrains, constructions et titres de participation de sa branche foncière immobilière à la société CBo Territoria créée à cet effet.

Cet apport d'actifs a bénéficié de l'agrément fiscal au titre de l'article 210-D et 115-2 du Code général des impôts, qui permet la distribution directe des titres émis en rémunération de l'apport aux actionnaires de Groupe Bourbon. De ce fait, la même assemblée de Groupe Bourbon a décidé la distribution de ses titres aux actionnaires de Groupe Bourbon à raison de 1 action CBo Territoria pour 1 action Groupe Bourbon.

Le 19 mai 2005, concomitamment à la distribution des actions aux actionnaires de Groupe Bourbon, la société CBo Territoria a été cotée sur Alternext Paris.

La société a pour projet de valoriser au mieux son patrimoine composé de terrains placés dans des zones stratégiques, par la construction de logements et d'immobilier d'entreprise.

Le programme d'investissement pourrait être de l'ordre de 400 millions d'euros sur la période 2005-2011.

Environnement commercial des autres activités

La production de sucre vietnamien est destinée au marché local et principalement pour les besoins industriels, le Vietnam étant jusque-là importateur de sucre.

Marchés et stratégie

Le marché est porteur et se développe au rythme de la zone, notamment les industries alimentaires consommant du sucre industriel de qualité. Ces éléments permettent d'être confiants sur l'avenir et la valeur dans une optique de cession également.

L'activité pêche cédée et l'activité immobilière distribuée aux actionnaires dans le courant du premier semestre, la priorité stratégique est maintenant la montée à pleine capacité de l'usine de sucre de Tay-Ninh. Les importants efforts d'accompagnement et de suivi pour l'accroissement de la production agricole locale de cannes portent progressivement leurs fruits.

Chiffres clés du groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	1 114	1 023	941
Excédent brut d'exploitation	224	177	154
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	126	87	87
Résultat courant avant impôt	96	77	78
Résultat exceptionnel	7	1	9
Résultat net consolidé	106	66	61
dont part du groupe	100	57	55
Marge brute d'autofinancement	207	160	128

(1) Après la prise en compte de la participation des salariés.

Le **chiffre d'affaires consolidé** de Groupe Bourbon a augmenté de + 8,9 % en 2004 pour atteindre 1 114,2 millions d'euros. Cette hausse provient essentiellement de l'activité services maritimes qui affiche + 22,1 % contre 1,2 % pour la branche distribution. À taux de change constant, la progression globale est de 13,6 %, et de 30,3 % dans les services maritimes.

En 2004, l'**excédent brut d'exploitation** atteint 223,8 millions d'euros (+ 26,4 % par rapport à 2003, principalement issu de la branche services maritimes).

En hausse de 44,7 %, le **résultat d'exploitation** s'élève à 126 millions d'euros contre 87,1 millions d'euros en 2003, notamment en raison de la hausse de l'activité transport de vrac.

Le résultat net part du groupe s'accroît de + 74,7 % pour atteindre 100,1 millions d'euros au titre de l'année 2004. Il prend cependant en compte un impact net positif de cessions de navires de 8 millions d'euros, un produit net des cessions de participations de 6,7 millions d'euros ainsi qu'une reprise de provision d'impôts de 10,2 millions d'euros, liée à la taxe au tonnage appliquée fin 2003.

L'accroissement de la **marge brute d'autofinancement** (206,6 millions d'euros, soit + 29,4 %) ainsi que la bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement concourent au financement autonome de la croissance.

Le **bilan consolidé simplifié** de Groupe Bourbon se présente ainsi en 2004 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2003	2002	<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2003	2002
Actifs				Passifs			
Immobilisations nettes	1355	1 123	851	Capitaux propres	488	409	407
Stocks	95	99	87	Provisions	61	67	52
Clients et autres créances	231	228	258	Emprunts et dettes financières	1 088	904	674
Trésorerie	193	179	203	Fournisseurs et autres débiteurs	237	249	266
Total	1 874	1 629	1 399	Total	1 874	1 629	1 399

Extraits du tableau de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2003	2002
Résultat net total des sociétés consolidées	106	66	61
Marge brute d'autofinancement	206	160	128
Flux net généré par (affecté à) l'activité	205	185	100
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	- 357	- 362	- 229
Flux net provenant du (affecté au) financement	150	170	61
Variation de trésorerie	- 2	8	67
Trésorerie d'ouverture	5	13	80
Trésorerie de clôture	7	5	13

Évolution des principaux ratios financiers de Groupe Bourbon

<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2003	2002
Excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires	20,10 %	14,8 %	16,3 %
Résultat d'exploitation/chiffre d'affaires	11,30 %	7,3 %	9,3 %
Résultat net consolidé/chiffre d'affaires	9,50 %	6,5 %	6,5 %
Résultat net consolidé/fonds propres consolidés	21,70 %	16,0 %	15,0 %
Dettes financières nettes/capacité d'autofinancement	4,33 %	4,54 %	3,69 %
Dettes financières nettes/fonds propres consolidés	1,83	1,77	1,16

Les ratios financiers évoluent principalement en raison :

- de la stratégie en cours de Groupe Bourbon, qui consiste à investir massivement dans les services maritimes à l'offshore pétrolier en anticipation de la cession programmée à Casino de la branche d'activité distribution (Vindémia) ;
- d'un niveau de fonds propres qui subit les effets de change par rapport à l'euro ;
- de l'importance des acomptes à la commande (93 millions d'euros) liée aux commandes en cours dans les navires offshore.

La politique d'investissement du groupe est dictée par la capacité d'un retour rapide et sécurisé en matière d'autofinancement par les contrats dont bénéficie le groupe dans sa branche maritime.

Le ratio dettes financières nettes/capacité d'autofinancement doit être apprécié en tenant compte du niveau élevé d'acomptes à la commande sans effet à ce stade sur les performances d'exploitation.

Le ratio dettes financières nettes/fonds propres consolidés atteint 1,83. Il doit être pondéré pour analyse par les effets positifs sur la dette nette de la valeur estimée aujourd'hui à 325 millions d'euros des puts 2004-2006 (200 millions d'euros pour 36,6 % du capital) et 2007-2009 (125 millions d'euros pour 30 % du capital) dont bénéficie Groupe Bourbon pour la cession de sa branche distribution (Vindémia) à Casino.

Ainsi, retraité des effets ci-dessus (et avant cession de la branche distribution), il est possible de présenter les ratios suivants sur la base d'une dette nette opérationnelle (avant acomptes à la commande) dite DNO.

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2004	Décembre 2003	Décembre 2002
Dettes nettes totales	895	725	471
Acomptes sur navires en cours de construction	93	132	53
Dettes nettes opérationnelles (DNO)	802	593	418
Cash-flow annuel (CF)	207	160	128
DNO/CF	3,87	3,71	3,27
Fonds propres (FP)	488	410	407
DNO/FP	1,64	1,45	1,03

Effectifs au 31 décembre 2004

	Total	2004				2003	2002
		France	Madagascar	Vietnam	Autres		
Distribution	5 359	2 975	556	641	1 187	5 153	4 557
Maritime	2 584	1 452			1 132	2 305	1 924
Autres	931	88	6	837	0	1 132	1 163
Total	8 874	4 515	562	1 478	2 319	8 590	7 644

Investissements

Les investissements bruts de l'année 2004 des différentes branches de Groupe Bourbon se sont élevés à 389,9 M€ contre 356,4 M€ en 2003 et se répartissent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2003	2002
Distribution	13,1	37,0	25,0
Maritime	358,8	307,2	206,5
Autres	18,0	12,2	11,5
Total	389,9	356,4	243,0

Stratégie d'ensemble du groupe

Groupe Bourbon a identifié dans les années 2000 un marché (les services maritimes à l'offshore pétrolier) en forte croissance (environ 15 % par an) dans lequel il disposait déjà d'une expertise reconnue sur la côte occidentale d'Afrique.

Ce métier nécessite des investissements conséquents. Il est protégé par d'importantes barrières à l'entrée.

Le conseil d'administration de Groupe Bourbon a décidé de concentrer l'essentiel de ses efforts sur ce marché, de croître plus vite que le marché et d'acquérir une part de marché significative sur un plan mondial.

Dans cette optique, un mouvement stratégique majeur a été entamé fin 2000 par la cession de l'activité « lait, jus de fruit », puis en février 2001 par celle de l'activité « Sucre Réunion Europe », son activité agroalimentaire historique.

Cette étape a été complétée par l'entrée à hauteur de 33,34 % de Casino dans la branche distribution fin 2001 à la suite d'une augmentation de capital et la signature d'accords régissant les relations futures entre les deux groupes. La participation de Casino sera portée à 70 % en 2005 et à 100 %, en principe, en 2007.

Groupe Bourbon développe maintenant activement les services maritimes à l'offshore pétrolier dans « le triangle d'or » (côte occidentale d'Afrique, Brésil, Mexique), et consolide les activités matures de sa branche maritime que sont le remorquage, l'assistance et le sauvetage, et le transport de vrac.

Les autres activités non stratégiques sont destinées à être cédées dans le temps en fonction des opportunités. Ainsi, la pêche industrielle (Sapmer) et les activités foncières (CBo Territoria) ont été cédées au premier semestre 2005.

Rapport de gestion

Sommaire

- 34** Rapport de gestion
du conseil d'administration
- 43** Résultats financiers
des cinq derniers exercices

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion et du Président ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège de la société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes sociaux et consolidés présentés ont été établis conformément aux dispositions en vigueur.

I. Groupe Bourbon (consolidé)

1. Activités

Groupe Bourbon a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 141,2 M€, en hausse de 8,9 % par rapport à la même période 2003 (1 023,1 M€). À taux de change constant, la progression aurait été de 13,6 % et de 30,3 % dans les services maritimes. Cette croissance s'est essentiellement opérée à l'international, qui représente 45 % du total contre 42 % l'année dernière. Quant à l'effectif, il est de 8 847 contre 8 590 en 2003.

La branche distribution a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 575,3 M€ contre 568,6 M€, marqué par un ralentissement des ventes à La Réunion (en croissance de 0,3 %), un développement à l'international freiné par l'appréciation de l'euro (+ 5,60 %, et + 19,5 % à taux de change constant) ainsi que par l'absence d'ouverture de nouveau magasin en 2004. En revanche, la réorganisation des approvisionnements au bénéfice de pays asiatiques a permis de maintenir l'activité et les marges. L'impact de ce choix stratégique s'amplifiera en 2005. L'activité à l'international est un relais de croissance pour Vindémia, notamment au Vietnam, à Mayotte et à l'île Maurice.

La branche maritime enregistre un chiffre d'affaires de 492,6 M€ contre 403,6 M€ en croissance de 22,1 % en 2004, soit 30,3 % à taux de change constant. La bonne progression des résultats opérationnels est conforme aux prévisions. Elle reflète un portefeuille équilibré d'activités qui permet de limiter les impacts liés à la conjoncture.

Les services maritimes à l'offshore pétrolier ont réalisé un chiffre d'affaires en progression de 19,9 % et 27,4 % à taux de change constant. L'activité 2004 est marquée par la continuité des livraisons de nouveaux navires, la cession des navires anciens (moins-value nette de 3 M€) et l'impact de la restructuration en Norvège qui est désormais terminée. L'amélioration des performances en matière de sécurité et la disponibilité prochaine de nombreux navires, en cours de construction, sont les points forts de Groupe Bourbon dans cette activité.

L'activité remorquage et assistance est une activité mature qui a progressé de 2,2 % à 106,8 M€ et qui évolue au rythme de l'économie nationale. De bonnes performances ont été enregistrées en Côte d'Ivoire et au Cameroun. La cession des remorqueurs anciens a dégagé une plus-value nette de 3 M€.

Le transport de vrac réalise une performance bien meilleure que prévue. Avec 12 millions de tonnes transportées en 2004, le chiffre d'affaires de l'activité affiche une croissance de 46,5 % à 158,7 M€, soit 63,5 % à taux de change constant. L'activité a bénéficié durant l'année 2004 des niveaux records des taux de fret. En cours d'année, il a été enregistré une plus-value de 8 M€ sur la cession d'un navire et la livraison d'un vraquier neuf de 55 000 tonnes. Un nouveau navire de même type a été livré en 2005. Les performances exceptionnelles enregistrées en 2004 et qui devraient se poursuivre en 2005 confortent la politique de détention de navire par Groupe Bourbon dans cette activité.

Le chiffre d'affaires des autres activités, de 46,3 M€ contre 50,9 M€ l'année dernière, est en baisse de 9 %. Les sucreries du Vietnam ont traité, au cours de la campagne 2004/ 2005, 830 000 tonnes de cannes et produit 92 000 tonnes de sucre. Les récentes décisions gouvernementales ont mis fin au soutien des usines déficitaires détenues par l'État.

La pêche reste stable. L'augmentation des quotas en fin d'année et l'assouplissement de la réglementation se confirmeront en 2005. Cette activité a été cédée en début d'année 2005 pour un montant de 21 M€.

La branche complète et autonome de l'activité foncière et immobilière de Groupe Bourbon a été apportée à CBo Territoria en fin d'année avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Dans ce contexte, Groupe Bourbon a fait apport à la société CBo Territoria de sa branche complète d'activité foncière et immobilière comprenant des terrains, des constructions et ses filiales : SDI et Bourbon Pierre.

Le projet de CBo Territoria prévoit, au cours des années 2005 à 2011, un programme d'investissement de 2 000 logements et 80 000 m² de locaux d'activités (bureaux, commerces, ateliers...) pour un montant de 400 M€. Les logements locatifs bénéficieront de la défiscalisation outre-mer.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, 24 612 000 actions CBo Territoria ont été attribuées à Groupe Bourbon et ont été distribuées aux actionnaires de Groupe Bourbon le 19 mai 2005, au titre de dividende d'une action CBo Territoria pour une action Groupe Bourbon détenue. Cette distribution bénéficie de l'agrément fiscal valant suspension d'imposition au titre de l'article 115 du Code général des impôts.

L'introduction de CBo Territoria sur le marché Alternex a été réalisée le 19 mai 2005.

5. IFRS

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 rendant obligatoire l'établissement des comptes consolidés en norme IFRS, Groupe Bourbon adoptera ce nouveau référentiel à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005 et publiera de ce fait des comptes 2004 pro forma.

Depuis son introduction en Bourse en octobre 1998, Groupe Bourbon a toujours affiché sa volonté de se rapprocher de ces nouvelles normes. Ainsi, en matière d'évaluation et de comptabilisation, Groupe Bourbon s'est conformé aux dispositions prescrites par les normes IAS pour la comptabilisation des contrats de location et de financement (IAS 17), et des engagements de retraite (IAS 19).

Les principales divergences entre les principes et méthodes d'évaluation et de comptabilisation définies par les normes internationales IFRS et les principes et méthodes appliqués par le Groupe se rapportent notamment à l'information sectorielle, à l'évaluation des actifs à leur juste valeur en reconsidérant la valeur d'utilité du bien en fin de plan d'amortissement, à l'enregistrement des plans d'option, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des options d'instruments financiers en se référant aux normes. L'impact chiffré par le groupe du passage aux normes IAS/IFRS est en cours d'audit par les commissaires aux comptes. Cet impact sur le bilan d'ouverture net d'impôt différé sera comptabilisé dans les capitaux propres conformément aux IFRS.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, des études ont été conduites et des actions de formation dispensées.

II. Groupe Bourbon (comptes sociaux)

1. Situation et résultats

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€, constitué essentiellement des prestations de services auprès des filiales. Le résultat net est un profit de 39 M€ contre une perte de 0,5 M€ l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'élève à 3,1 M€ contre 1,9 M€, l'écart s'explique par le transfert de l'activité foncière et immobilière à CBo Territoria. Le résultat financier de 0,3 M€ est marqué par la baisse du niveau des dividendes encaissés. Le résultat exceptionnel de 24,6 M€ comprend la plus-value d'apport de 24,4 M€ et une provision fiscale de 15,7 M€.

Au cours de l'exercice 2004, la société Financière Jaccar a été fusionnée avec Groupe Bourbon sur la base des comptes au 30 juin 2004 par attribution d'actions Groupe Bourbon aux actionnaires de Financière Jaccar. Une reprise de la réserve des plus-values à long terme de 857 291 euros a été enregistrée.

L'apport partiel d'actif de la branche foncière et immobilière à CBo Territoria s'est traduit par une attribution de 24 612 000 actions et une plus-value d'apport de 24,4 M€.

Aucune dépense prévue à l'article 39.4 et 223 quater du CGI n'a été relevée.

2. Développement et perspectives

Au cours de l'exercice, les travaux de construction des bureaux, des ateliers et des logements locatifs (Sci Cour de la Mare, Sci les Ateliers Les Figuiers, Sci Clairefontaine et Sci Aurore) ont bien avancé. La livraison de certaines constructions est prévue au troisième trimestre de 2005.

Au cours de l'exercice 2004, Antenne Réunion, Cilam, CTBR sont sortis du portefeuille des titres et Sapmer en janvier 2005.

3. Filiales et participations

En vous rendant compte de l'activité de la société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent. Les principales variations de portefeuille de participation ont été les suivantes :

2. Résultats groupe

(en millions d'euros)	2004	2003	Variation 2004/2003	2002
Chiffre d'affaires	1 144,2	1 023,1	8,9 %	940,5
Excédent brut d'exploitation	223,8	177,1	26,4 %	153,6
Résultat d'exploitation	126,0	87,1	44,7 %	87,4
Résultat net part du groupe	100,1	57,3	74,7 %	54,9
Marge brute d'autofinancement	206,6	159,7	29,4 %	128,4
Investissements bruts	356,9	340,6	–	231,7

Sur l'exercice 2004, Groupe Bourbon affiche une progression de 26,4 % de son excédent brut d'exploitation à 223,8 M€, issue principalement de la branche maritime, et un accroissement de 44,7 % de son résultat d'exploitation à 126,0 M€ en raison notamment de la hausse de l'activité transport de vrac. Le résultat net part du groupe s'accroît de 74,7 % pour atteindre 100,1 M€. Il prend cependant en compte un impact net positif de cessions de 8 M€, un produit net de cession de titres de participations de 6,7 M€ ainsi qu'une reprise de provision d'impôts de 10,2 M€, liée à la taxe au tonnage appliquée fin 2003. L'accroissement de la marge brute d'autofinancement à 29,4 %, soit 206,6 M€, ainsi que la bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement concourent au financement autonome de la croissance du groupe. En consacrant 353,8 M€ des 356,9 M€ d'investissements bruts de l'année 2004 aux services maritimes, essentiellement dans l'offshore pétrolier, le groupe réaffirme le caractère stratégique du développement de cette activité.

Par branche, le résultat d'exploitation en 2004 de la branche maritime est en progression de 63,7 % à 92,3 M€ et celui de la distribution de + 11 % à 31,1 M€.

3. Investissements

Les investissements bruts s'élèvent à 389,9 M€, en ligne avec les prévisions du plan 2003/2007 de 1 300 M€ dont 1 200 M€ dans le maritime. Sur les deux années 2003/2004, ils atteignent dans les deux branches 716 M€, soit 55 % du plan. La distribution a réalisé 50 M€ et le maritime 666 M€. Avec l'absence d'ouverture de nouveaux magasins en 2004, les investissements de la distribution se sont élevés à 13,1 M€ contre 36,9 M€ en 2003 et concernent notamment les travaux d'entretien et de sécurité. Le maritime enregistre la livraison de 20 navires pour un montant de 290 M€ et 34 navires en cours de construction pour un montant de 367 M€.

4. Perspectives

L'année 2005 devrait permettre une stabilité des résultats dans la distribution. La branche maritime continuera à bénéficier d'une conjoncture favorable dans le transport de vrac et dans les services maritimes à l'offshore pétrolier. La mise en

service en 2005 de nombreux navires, actuellement en cours de construction, interviendra dans un contexte favorable.

Casino détient 33,34 % du capital de Vindémia. Des options de ventes avaient été conclues, permettant la cession à Casino du solde des titres Vindémia en deux étapes : 2004/2006 et 2007/2009. Destinés à être exercés d'ici à 2007, les puts Vindémia sont valorisés 325 M€ contre 309 M€ auparavant. L'exercice du premier put est intervenu le 18 mai 2005, ce qui ramène notre participation au capital de Vindémia à 30 %.

L'ouverture d'un hypermarché à Hanoi au Vietnam et le renforcement du dispositif de Saint-André par l'obtention d'une CNEC pour l'acquisition d'une surface spécialisée en électroménager de 900 m² vont conforter la distribution. Le développement des approvisionnements en provenance des pays asiatiques permettra le maintien des marges de cette activité.

Les services maritimes poursuivent leur plan stratégique 2003/2007 prévoyant un investissement global de 1,2 milliard d'euros affecté à la construction de navires. Sur ce plan, il reste à réaliser 534 M€.

Dans le remorquage et le sauvetage, l'année 2005 sera marquée par la livraison de deux remorqueurs de haute mer, l'Abeille Bourbon et l'Abeille Liberté. Elle s'annonce favorable dans le transport de vrac. Quant aux services maritimes à l'offshore pétrolier, les nouveaux bateaux, en cours de construction, viendront s'ajouter à notre flotte pour répondre aux besoins de l'activité et notamment, aux appels d'offres lancés par les Super Majors dans le triangle d'or de l'offshore profond, côte occidentale d'Afrique, Brésil et Mexique.

La Sapmer a été cédée début 2005. La cession des deux sucreries du Vietnam devrait bénéficier d'un environnement favorable à l'exception de l'effet devise. Ainsi, avec la cession prévue de la distribution à Casino – la distribution des titres CBo Territoria en mai 2005 aux actionnaires de Groupe Bourbon et les cessions du solde du portefeuille de participation – la focalisation du groupe sur les services maritimes sera achevée.

(en millions d'euros)

SDI	- 0,2
SRET	1,2
CILAM	- 4,1
CTBR	- 3,7
Challenge Hypermarket	2,1
SCI Clairefontaine	5,4
CBo Territoria	32,5

(La SDI apportée dans le cadre de l'apport partiel l'actif, la SRET liée par une augmentation de capital, Cilam et CTBR cédées, Challenge Hypermarket reprise de Vindémia, Clairefontaine prise de participation défiscalisée.)

Groupe Bourbon apporte son concours à certaines filiales, les produits au cours de l'exercice 2004 sont les suivants :

(en millions d'euros)

Mise à disposition d'immeubles	0,3
Redevance de management	0,2
Prestations techniques	0,5
Rémunération de comptes courants	2,0
Rémunération de garantie	0,5

En outre, Groupe Bourbon a perçu 14,4 M€ de dividendes.

N°	Bénéficiaires	Qualité	Dates échéance
Mandataires sociaux			
1	Jacques de Chateauevieux	Président-directeur général	09/10/05 et 08/09/07
2	Jean-Marc Brébion	Administrateur directeur général délégué	09/10/05
3	Christian Munier	Administrateur directeur général délégué	09/10/05
Salariés non mandataires			
4	Christian Lefèvre		09/10/05 et 08/09/07
5	Laurent Renard		08/09/07
6	Edmond Lai Fat Fin		09/10/05 et 08/09/07
7	Jean-Claude Buckel		09/10/05
8	Gérard Malet		09/10/05
9	Jacques Bonneil		09/10/05
10	Jean-Paul Droniou		09/10/05
11	Jean-Pierre Badano		09/10/05
12	Suzie Lacaille		09/10/05
13	Franck Dambrin		09/10/05

Le nombre d'actions faisant l'objet d'attribution sera corrigé lors de la levée d'option des attributions gratuites et de la modification de la valeur nominale. Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée extraordinaire du 25 mai 2000, le conseil dans sa séance du 21 mars 2005 a décidé d'une troisième tranche d'options.

4. Capital social et répartition

Le capital social a été augmenté de 4 466 726 euros pour le porter de 26 800 538 euros à 31 267 264 euros par voie d'incorporation du poste « Prime de fusion », ce qui a permis l'attribution gratuite aux actionnaires de 1 172 000 actions (une action gratuite pour six détenues).

À la suite de la fusion de Financière Jaccar avec Groupe Bourbon et compte tenu de la cession des titres de certains institutionnels, les actionnaires disposant d'au moins 5 % du capital sont les suivants :

	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Financière Jaccar	-	+ 30 %	+ 30 %
Gevaert	-	+ 5 %	+ 10 %
Jaccar	+ 20 %		

Les actions Groupe Bourbon détenues par la société sont au nombre de 9 068 au 31 décembre 2004.

5. Options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les mandataires sociaux et les salariés (non mandataires sociaux) ayant bénéficié du nombre d'actions le plus élevé sont les suivants au 31/12/04 :

6. Rachat des actions de la société

Au cours de l'exercice 2004, la société a acquis en Bourse 57 327 de ses propres actions pour une valeur de 3 266 K€. Ces actions ont été cédées sur le marché, ce qui a dégagé une plus-value de 92 K€.

Ces achats ont été réalisés dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 8 juin 2004 d'acheter des actions au prix maximal de 43 euros et de vendre des actions au prix minimal de 23 euros, (prix actualisé par la division de la valeur nominale par 3), ces autorisations ayant fait l'objet d'une note d'information visée par la COB.

Un contrat favorisant la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres sur le marché a été conclu entre CIC Securities et Groupe Bourbon.

Une nouvelle autorisation est demandée à l'assemblée.

7. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Dans sa séance du 21 mars 2005, le conseil a décidé de soumettre à l'assemblée un dividende net de 0,56 euro, soit un montant total distribué de 13 782 720 euros, en augmentation de 40 % par rapport à 2003.

Ci-après les distributions des trois derniers exercices :

	Nombre d'actions	Revenu global/ action	Dividendes distribués/action	Avoir fiscal/ action	Montant total distribué en €
2001	6 108 509	1,50	1,00	0,50	6 108 509
2002	7 032 000	1,62	1,08	0,54	7 594 560
2003	7 032 000	2,10	1,40	0,70	9 844 800

Le dividende sera mis en paiement à compter du 9 juin 2005.

8. Mandat social

Les fonctions de Messieurs Jean-Marc Brébion, Christian de Chateaufieux, Henri de Chateaufieux et Guy Dupont arrivent à expiration. Il est proposé leur renouvellement pour une durée de trois ans. Monsieur Roger Wright a été coopté en remplacement de Monsieur Claude Repiquet démissionnaire. La ratification de sa cooptation vous est proposée.

Les commissaires aux comptes, Exa Ernst & Young et M. Philippe Maisonnobe ont donné leur démission. Nous proposons leur remplacement par la société Deloitte et Associés et la Société BEAS-7 pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en 2007.

Les mandats des commissaires aux comptes EurAAudit CRC et de Monsieur Jean-Jacques Martin arrivent à expiration. Nous proposons le renouvellement de leur mandat pour une durée de 6 ans.

9. Gouvernement d'entreprise

Les comités d'audit et de rémunération ont été formés au cours de l'année 2004.

Présidence et direction générale

Au cours de sa séance du 31 mai 2002, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du cumul des fonctions de Président du conseil et de directeur général, exercées par Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, assisté de Messieurs Jean-Marc Brébion et Christian Munier, directeurs généraux délégués.

Membres du conseil d'administration

Jacques d'Armand de Chateaueux

Premier mandat : 14 octobre 1977.

Président-directeur général : Groupe Bourbon SA.

Président : Armement Réunionnais SAS – Avracs – Bourbon Maritime SAS – CBo Territoria SA – Domaines de la Convenance SAS – Espace Bourbon Thang Long – Island Offshore II AS – Island Offshore II KS – Island Offshore VII AS – Island Offshore VII KS – Jaccar SAS – Jaccar Holding SAS – Motel Les Brisants SAS – ODB SA – Paris Shipping & Chartering – Recif SAS – Sapmer SA – SEHB SAS – Setaf – Setaf-Saget – Setapar – Sopade SAS – SRET SA – Sucrerie Bourbon Tay Ninh – Vindémia SAS.

Membre du comité de surveillance : AXA.

Membre du comité de direction : Delba Maritima Navegação.

Administrateur : Armement Réunionnais SAS – Armement Sapmer Distribution SARL – Bourbon Capital – Bourbon Distribution Mayotte SA – Bourbon Duhaco – Bourbon Offshore Norway – CMH – Car Mart Company Ltd – Codismag – Compagnie Financière de Bourbon SA – Conseil Finance Gestion GIE – Espace Bourbon An Lac JV – Espace Bourbon Dong Nai JV – Financière Bourbon – Fructidor – HSO SA – Happy World Foods – Ortem Ltd – SRPAM SA – Salaisons de Bourbon SA – SB Madagascar – SBT – SEMS – Somags Limitee – Spar (Mauritius) Ltd – Weathervane Ltd.

Gérant : Chambon Offshore International SNC.

Censeur : ICV SA.

Rémunération perçue en 2004 : 9 K€.

Par ailleurs, la société Financière Jaccar, représentée par Jacques de Chateaueux, a perçu au titre de prestations de services, de Groupe Bourbon SA et/ou des sociétés contrôlées, une rémunération globale de 1 079 K€.

Jean-Marc Brébion

Premier mandat : 18 juin 1999.

Président : SAS Sofimex – SAS Magma – SAS Interpar – SAS Fipargest.

Président-directeur général et administrateur : Sems SA – BDM SA.

Président et administrateur : SA Compagnie Financière de Bourbon.

Administrateur : SA Salaisons Bourbon.

Directeur général délégué et administrateur : Groupe Bourbon SA.

Directeur général et membre du conseil de surveillance : SAS Vindémia.

Gérant : SARL Colimo – SARL S3R – SARL Compagnie Financière Verdi – SCI Chaudron SCI Oméga – SCI Selatan Indah – SCI Timur – SCI M3 – SNC Mayotte Distribution.

Représentant permanent : SAS Home City – SAS Rialto – SAS SDM – SAS Sodexmar – SAS Sicre – SAS Sodimar – SAS Saprim – SAS Soretravi – SAS Sogim – SAS Sogramo –

SAS Sorecom – SAS Sormac – SAS Distrifood – SAS S2FOI – SAS Compagnie des Grains du Capricorne – SAS SSTIC – SCI CCR – SCI Jacaranda – SCI Vava Industrie – SCI Armagnac – SCI Kerveguen – SCI Ligne Paradis – SCI Badamier – SCI Toscane – SNC Sohybe.

Rémunération perçue en 2004 : 98 K€.

Par ailleurs, la société Interpar, dont le principal actionnaire est Monsieur Jean-Marc Brébion, a perçu au titre de prestations de services, de Groupe Bourbon SA et/ou des sociétés contrôlées, une rémunération globale de 360 K€.

Christian de Chateaueux

Premier mandat : 29 juin 1990.

Président-directeur général : SA Ch. de Chateaueux & Associés – SA Legrand Filles & Fils.

Gérant : SCI Les Armands – SARL Le Petit Vasouyard.

Administrateur : Groupe Bourbon SA.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Henri de Chateaueux

Premier mandat : 25 mai 1987.

Président : Mach-Invest.

Administrateur et membre du comité de rémunération : Groupe Bourbon SA.

Administrateur : Bourbon Maritime SAS – Compagnie Financière de Bourbon – Sapmer - Sucrerie de Bourbon Tay Ninh – Vindémia – Bourbon Distribution Mayotte.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Victoire de Margerie

Premier mandat : 8 juin 2004.

Administrateur : Baccarat.

Administrateur et membre du comité stratégie : Société du Louvre.

Administrateur et président du comité d'audit : Groupe Bourbon SA.

Administrateur et membre du comité de rémunération : Ipsos.

Professeur de stratégie : Grenoble École de Management.

Rémunération perçue en 2004 : néant.

Guy Dupont

Premier mandat : 18 juin 1999.

Président : GIE Bois Rouge Gestion – GIE Cerf – SAS Distillerie de Savanna – SAS Eurocanne – SAS Sucrerie de Bois Rouge.

Administrateur ou membre : Groupe Bourbon SA – SA Antenne Réunion Télévision – SA Brasseries de Bourbon – SA CBo Territoria – GIE Cerf – SAS Distillerie de Savanna – SAS Eurocanne – GIE GEMA – SAS ICV Mascareignes – SA Loiret & Haentiens – GIE Rhums Réunion – SA Sapmer – Sucrerie Bourbon Tay Ninh – SAS Société de Remorquage et de Sauvetage de La Réunion – SA Sucrière de La Réunion.

Représentant permanent : SAS Sucrierie de Bois Rouge – Financière de Bois Rouge.

Gérant : SAS GVS – SCI Orion.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Marc Francken

Premier mandat : 25 mai 2000.

Président : Gevaert NV – Bofort – Union de Remorquage et Sauvetage – Technum.

Administrateur et membre du comité de rémunération : Groupe Bourbon SA.

Administrateur : Almanij – Uitgeversbedrijf Tijd – Vum Media – Vlaams Economisch Verbond – Lieven Gevaert Leerstoel – Asbl de Warande.

Membre : Lieven Gevaert Fonds – Koninklijke Vlaamse – Ingenieurs Vereniging – Fugger Societ Eit – De Warande – Nederlands Loodwezen Bv – Orde Van Den Prince.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Christian Munier

Premier mandat : 18 juin 1999.

Président : SAS Placements Provence Languedoc – SAS CDM2 – SAS Regusse – SAS Les Abeilles en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SAS Les Abeilles International en qualité de représentant de Les Abeilles – SAS Abeille Cilaos en qualité de représentant de Les Abeilles – SAS Abeille Mafate en qualité de représentant de Les Abeilles – SAS SRSR en qualité de représentant de Les Abeilles – SAS Opale Shipping en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SAS Carmin Shipping en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SAS Seaward en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SAS Paris Shipping and Chartering en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SASU Setaf en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SASU Setaf-Saget en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SASU Fructidor en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SASU Setapar en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SASU HSO en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SASU ODB en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS.

Président-directeur général : SA Les Abeilles Le Havre.

Président du conseil d'administration : SA Les Abeilles Cameroun – SA Union de Remorqueurs de Dakar – SA Les Abeilles Côte d'Ivoire – SA Ivoirienne de Remorquage et de Sauvetage.

Administrateur : Groupe Bourbon SA – SA Les Abeilles Le Havre – SA Atlantis Voyages en qualité de représentant de Bourbon Maritime SAS – SA (de droit Ohada) Les Abeilles Cameroun – SA (de droit Ohada) Les Abeilles Côte d'Ivoire – SA (de droit Ohada) Ivoirienne de Remorquage et de Sauvetage – SA (de droit Ohada) Union des Remorqueurs de Dakar – Austral Tug Services Ltd – Sonasurf Ltd –

Bourbon Capital Holdings USA – Mahe Cruise Ltd – Bourbon Offshore Norway – Island Offshore VII KS – Island Offshore VII AS – Eidsurf – Delba Maritima Navegacao.

Directeur général : Bourbon Maritime SAS.

Directeur général délégué : Groupe Bourbon SA.

Gérant : SARL Garage de l'Abbaye – SARL Diamant Express – SARL Rivages Croisières – SNC Financière Bourbon en qualité de représentant de CDM2.

Rémunération perçue en 2004 : 41 K€.

Par ailleurs, la société CDM2, dont le principal actionnaire est Monsieur Christian Munier, a perçu au titre de prestations de services, de Groupe Bourbon SA et/ou des sociétés contrôlées, une rémunération globale de 320 K€.

Dominique Sénéquier

Premier mandat : 8 septembre 2003.

Président : Matignon Développement 1 SAS – Matignon Développement 2 SAS – Matignon Développement 3 SAS.

Président du directoire : AXA IM Private Equity SA – AXA IM Private Equity Europe SA.

Président du conseil de surveillance : Renaissance Investissements SA.

Vice-Président du conseil de surveillance : Linedata Services SA.

Directeur général : AXA Chile Private Equity 1 SAS.

Administrateur et membre du comité de rémunération et du comité d'audit : Groupe Bourbon SA.

Administrateur : AIP Finance SA (représentant permanent de AXA IM Paris).

Membre : PCP Holding SAS – AXA Alternative Participations Sicav I – AXA Alternative Participations Sicav II.

Directeur : AXA Private Equity Secondaries Ltd.

Rémunération perçue en 2004 : néant.

Roger Wright

Premier mandat : 13 septembre 2004.

Président-directeur général : Bassini Playfair Wright LLC.

Administrateur et membre du comité d'audit : Groupe Bourbon SA.

Membre : Board of Klabin, Board of Gradiente Eletronics, Board of Ibravo – Brazilian Institute for Volunteerism.

Rémunération perçue en 2004 : néant.

Votre conseil, outre l'examen des comptes au 31 décembre 2004 s'est prononcé sur la politique et la stratégie du groupe dans les perspectives de la focalisation sur les services maritimes.

10. Conséquences sociales et environnementales de l'activité

a) Sociales

L'effectif du groupe de 8 874 progresse de 3 % par rapport à l'année dernière.

La société s'efforce de respecter les dispositions sociales réglementaires, sur le territoire tant national qu'international. Groupe Bourbon s'assure que les transferts d'activité se fassent avec des mesures d'accompagnement adéquates dans un intérêt général. La cession de la Sapmer s'est opérée dans ces conditions.

La réussite de notre groupe relève du savoir-faire des hommes et des femmes qui le composent et participent à la vie de l'entreprise, en les accompagnant par des actions de formation.

b) Environnementales

Les unités de production et de distribution (magasins) présentent peu de risques pour les sols et l'écosystème. Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité énergétique. Les déchets produits par les magasins sont triés pour le recyclage et les dispositions réglementaires en matière de nuisance sonore provoquée par les camions à l'approvisionnement des magasins sont respectées. Une section chargée de l'environnement au sein de la branche, constituée en 2004, a pour mission de mettre en œuvre toutes les procédures de contrôle, de surveillance et d'évaluation.

Au cours de l'année 2004, le maritime a mis en œuvre les moyens de sécurité des personnes en se conformant aux normes *International Safety Management* « ISM » pour l'ensemble de sa flotte. L'armement et la gestion technique des navires vraquiers en propriété sont d'ailleurs assurés par un prestataire certifié ISM.

Les navires sont équipés de dispositifs conformes à la réglementation Marpol qui définit les conditions de lutte contre le déversement en mer.

Dans l'offshore, pour parer aux accidents ou aux catastrophes écologiques, les services maritimes adhèrent totalement à la réglementation des compagnies pétrolières.

Dans le secteur de la pêche, un observateur, mandaté par l'administrateur des Terres australes et antarctiques françaises en permanence à bord des bateaux, assure le respect de l'environnement, des ressources de pêche et du traitement des déchets.

Les usines sucrières au Vietnam subissent régulièrement des contrôles par les services de l'environnement. Les rejets gazeux, générés par la combustion de la bagasse, servent de combustible pour la production de la vapeur motrice pour le fonctionnement de l'usine. Le circuit des gaz de la chaudière est équipé d'un système de dépoussiérage humide qui permet de maintenir les rejets solides en dessous de 100 mg/Nm³. Les suies et envolées séparées pour le dépoussiérage passent ensuite sur un filtre sous vide pour donner un produit pâteux qui est mélangé avec les cendres. Les eaux de condensation sont pompées dans une dérivation d'un canal d'irrigation et les eaux résiduaires sont traitées dans une station intégrée à l'usine.

11. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

Audit	Exa Ernst & Young		EurAAudit CRC	
	2004	2003	2004	2003
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	554	493	158	155
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	–	–	–	–
Sous-total	554	493	158	155
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	3	–	–	–
Autres	–	–	–	–
Sous-total	–	–	–	–
TOTAL	557	493	158	155

12. Réserve spéciale de plus-value à long terme

Les dispositions de la loi des finances 2004 conduisent au paiement d'une taxe exceptionnelle de 2,5 % sur la réserve des plus-values. Nous proposons l'affectation comme suit :

- transférer la réserve spéciale de plus-value à long terme d'un montant de 26 111 566,50 euros en « Autres réserves » ;
- prélever sur le poste « Autres réserves », la taxe exceptionnelle de 2,5 % d'un montant de 614 916 euros par le crédit du report débiteur.

13. Affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée :

- d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

(en euros)

Profit de l'exercice	39 161 525,70
Report à nouveau antérieur	100 465,11
Résultat en instance d'affectation	39 261 990,81

Affectation des résultats

Réserve légale	446 672,60
Dividende net 0,56 €/action	13 782 720,00
Autres réserves	25 032 598,21
Total	39 261 990,81

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2005, la somme globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 200 K€ pour l'exercice 2004 et les exercices ultérieurs.

14. Changement de nom et de siège social

La focalisation du groupe sur les services maritimes conduit au changement du nom et du siège social. La nouvelle dénomination sera Bourbon, avec pour siège social 33 rue du Louvre à 75002 Paris.

Les propositions de résolutions qui vous sont soumises reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de votre confiance.

Le conseil d'administration

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	2004	2003	2002	2001	2000
I. Capital en fin d'exercice					
Capital (en K€)	31 267	26 801	26 801	23 281	23 281
Nombre des actions ordinaires existantes	24 612 000	7 032 000	7 032 000	6 108 509	6 108 509
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	684 727				
- par exercice de droits de souscription	684 727				
II. Opération et résultats de l'exercice (en K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 175	1 305	1 458	1 904	692
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	40 892	16 258	22 923	45 689	25 923
Impôts sur les bénéfices	+ 17 341	+ 6 690	+ 4 327	- 2 233	+ 6 712
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 162	- 472	2 355	56 974	13 305
Résultat distribué	13 783	9 845	7 595	6 109	5 253
III. Résultats par action (en K€)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,37 ⁽²⁾	3,26	3,88	7,11	5,34
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,59	- 0,07	0,33	9,33	2,18
Dividende attribué à chaque action	0,56 ⁽¹⁾	1,40	1,08	1,00	0,86
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)					

(1) Soit 0,56 euro suivant proposition du conseil d'administration du 21 mars 2005.

(2) 24 612 000 actions au lieu de 7 032 000 actions en 2003.

Comptes consolidés

Sommaire

- 46** Bilan au 31 décembre 2004
- 47** Compte de résultat 2004
- 48** Tableau des flux de trésorerie
- 49** Variation des capitaux propres consolidés part du groupe
- 50** Annexe aux comptes consolidés
- 73** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004

Bilan au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)

ACTIF	2004	2003	2002
Écarts d'acquisition	34 572	35 016	37 511
Immobilisations incorporelles	26 384	24 922	26 896
Immobilisations corporelles	1 147 178	971 525	694 568
Immobilisations financières	146 696	91 532	48 822
Titres mis en équivalence	–	–	43 067
Actif immobilisé	1 354 830	1 122 995	850 864
Stocks et en-cours	94 855	98 704	87 212
Clients et comptes rattachés	109 190	97 618	98 589
Autres créances et comptes de régularisation d'actif	110 730	130 284	159 489
Valeurs mobilières de placement	37 516	23 973	28 730
Disponibilités	155 334	154 609	174 136
Actif circulant	507 625	505 188	548 156
TOTAL DE L'ACTIF	1 862 455	1 628 183	1 399 020
(1) dont à moins d'un an (brut)	13 900	7 716	3 957
(2) dont à plus d'un an (brut)	13 268	19 627	29 284

PASSIF	2004	2003	2002
Capital	31 267	26 801	26 801
Primes	44 281	48 747	48 747
Réserves	338 032	290 471	252 138
Écarts de conversion	– 68 732	– 57 961	– 20 258
Résultat de l'exercice	100 148	57 319	54 895
Capitaux propres	444 996	365 377	362 323
Intérêts minoritaires	43 114	44 219	44 948
Autres fonds propres	0	0	5
Provisions pour risques et charges	55 434	53 789	47 103
Provisions résultant d'écarts d'acquisition	5 580	12 410	5 045
Emprunts et dettes financières	1 087 519	903 946	674 098
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	113 117	128 977	144 418
Autres dettes et comptes de régularisation de passif	112 695	119 465	121 080
Dettes	1 313 331	1 152 388	939 596
TOTAL DU PASSIF	1 862 455	1 628 183	1 399 020
dont à moins d'un an	528 552	530 941	535 058
dont à plus d'un an	784 779	621 447	404 543

Compte de résultat 2004

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	1 114 173	1 023 133	940 500
Autres produits d'exploitation	49 721	52 349	55 966
Achats consommés	- 699 824	- 683 239	- 634 963
Charges de personnel	- 192 981	- 175 788	- 157 477
Autres charges d'exploitation	- 6 262	- 3 149	- 9 658
Impôts et taxes	- 24 339	- 21 935	- 23 058
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 114 764	- 102 199	- 83 541
Résultat d'exploitation	125 724	89 172	87 769
Quote-part des résultats sur opérations en commun	234	- 2 025	- 326
Produits financiers	14 252	86 285	38 102
Charges financières	- 43 805	- 96 081	- 47 238
Écarts de conversion	-	-	-
Résultat financier	- 29 553	- 9 796	- 9 136
Résultat courant des entreprises intégrées	96 405	77 351	78 307
Produits et charges exceptionnels	7 208	644	8 770
Impôts sur les résultats	- 2 752	- 8 161	- 22 363
Résultat net des entreprises intégrées	100 861	69 834	64 714
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence après amortissement et reprise des écarts d'acquisition	0	148	- 228
Résultat net de l'ensemble consolidé avant l'amortissement des écarts d'acquisition des sociétés intégrées	100 861	69 982	64 486
Dotations aux amortissements et reprises sur provisions des écarts d'acquisition des sociétés intégrées	4 787	- 3 756	- 3 535
Résultat net de l'ensemble consolidé	105 648	66 226	60 951
Part revenant aux intérêts minoritaires	- 5 500	- 8 907	- 6 056
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	100 148	57 319	54 895
Résultat net part du groupe de base par action	4,07	2,33	2,30
Résultat net part du groupe dilué par action	3,97	2,27	2,24

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Résultat net total des sociétés consolidées	105 648	66 226	60 951
Élimination des amortissements et provisions	91 815	102 467	66 232
Élimination de la variation des impôts différés	- 8 742	- 6 377	6 090
Élimination des plus ou moins-values de cession	17 846	- 2 602	- 5 141
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			228
Autres produits et charges sans incidence trésorerie			
Marge brute d'autofinancement	206 567	159 714	128 360
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	- 1 694	25 221	- 28 429
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	204 873	184 935	99 931
Acquisitions d'immobilisations	- 387 375	- 312 835	- 255 808
Cessions d'immobilisations	33 009	13 703	16 977
Incidence des variations de périmètre	- 2 434	- 62 702	9 951
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	- 356 800	- 361 834	- 228 880
Dividendes versés par la société mère	- 9 758	- 7 595	- 6 108
Dividendes versés aux minoritaires	- 162	- 237	- 212
Augmentations (réductions) de capital	70	1 553	17 772
Subventions d'investissements			
Émissions d'emprunts	382 168	449 238	126 846
Remboursements d'emprunts	- 221 781	- 272 785	- 77 476
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	150 537	170 174	60 822
Incidence de la variation des taux de change (D)	3 328	- 1 069	901
Incidence du changement des principes comptables (E)			
Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)	1 938	- 7 794	- 67 226
Trésorerie d'ouverture	4 733	12 527	79 753
Trésorerie de clôture	6 671	4 733	12 527
Variation de trésorerie	1 938	- 7 794	- 67 226

Sur l'exercice, le groupe a pris une participation complémentaire dans les sociétés Score Madagascar, SEMS et SONASURF et acquis les sociétés GAIA, Island 7, Grains du Capricorne, SCI M3, Spar et Utinvest. La trésorerie nette affectée à ces opérations s'analyse comme suit :

- trésorerie décaissée par le groupe : (2 599) K€ ;
- trésorerie des sociétés acquises : 165 K€ ;
- incidence sur la trésorerie du groupe : (2 434) K€.

L'incidence sur les autres postes du bilan est la suivante :

- juste valeur des actifs et dettes :
 - actif immobilisé : 1 812 K€,
 - actif circulant : 1 725 K€,
 - dettes à moyen et long terme : (618) K€,
 - autres dettes : (1 222) K€ ;
- écart d'acquisition amorti sur l'exercice : 927 K€ ;
- intérêts minoritaires : (186) K€.

Variation des capitaux propres consolidés part du groupe

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 2002	26 801	48 747	252 138	54 895	- 20 258	362 323
Résultat consolidé part du groupe				57 319		57 319
Distributions versées par la mère			- 7 595			- 7 595
Affectation résultat 2002			54 895	- 54 895		0
Variation des écarts de conversion					- 37 703	- 37 703
Écart juste valeur sur passage de la MEE à l'intégration globale			- 8 967			- 8 967
Situation à la clôture 2003	26 801	48 747	290 471	57 319	- 57 961	365 377
Résultat consolidé part du groupe				100 148		100 148
Distributions versées par la mère			- 9 758			- 9 758
Affectation résultat 2003			57 319	- 57 319		0
Augmentation du Capital	4 466	- 4 466				0
Fusion Financière Jaccar/G. Bourbon ⁽¹⁾						
Augmentation du capital	9 472	39 393				48 865
Réduction du capital	- 9 472	- 39 393				- 48 865
Variation écart de conversion					- 10 771	- 10 771
Situation à la clôture 2004	31 267	44 281	338 032	100 148	- 68 732	444 996

⁽¹⁾ AGE du 23 août 2004, cf. note 1.18.

Annexe aux comptes consolidés

1. Règles et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 sont établis selon les règles définies par la loi du 3 janvier 1985, le décret du 17 février 1986 et le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

1.2 Changement de méthode comptable

Les comptes consolidés ont été arrêtés par application du même référentiel comptable de l'exercice précédent sans changement dans les méthodes d'évaluation ni de présentation, à l'exception du changement de méthode imposé pour la première fois aux sociétés concernées, de provisionner les indemnités versées aux salariés récipiendaires de la médaille du travail. L'impact de ce changement de méthode, en application de l'option existante en cas de provision non admise en résultat fiscal, a été constaté en totalité dans le résultat de l'exercice pour un montant de 691 K€.

1.3 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de Groupe Bourbon, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée, font partie du périmètre. Sont exclues du périmètre les sociétés en dessous des seuils de signification, définis conformément au règlement CRC 99-02 comme suit :

- pour une entreprise intégrée globalement :
 - total du bilan = 1 % du bilan consolidé,
 - capitaux propres = 1 % des capitaux propres consolidés,
 - CA = 5 % du CA consolidé ;
- pour une entreprise mise en équivalence :
 - total du bilan = 1 % du bilan consolidé,
 - capitaux propres = 1 % des capitaux propres consolidés.

Les sociétés en dessous de ces seuils, mais représentant un investissement stratégique, sont intégrées.

Sont entrées dans le périmètre en 2004 :

- branche distribution :
 - Grains du Capricorne (acquisition),
 - SCI M3 (acquisition),
 - Spar (acquisition),
 - SNC Utinvest (acquisition) ;
- branche maritime :
 - Bourbon Interoil Nigeria Ltd (création),
 - Bourbon Offshore Interoil Ltd (création),
 - Fructidor (création),
 - GAIA (acquisition),
 - GIE Antenor (création),
 - GIE Argonaute (création),
 - GIE Asterie (création),
 - GIE Surfer 2004 (création),
 - GIE Saint-Nazaire (création),
 - Greenmar (création),
 - Les Abeilles Cameroun (création) ;
- autres :
 - CBo Territoria (création).

Au cours de l'exercice, il a été enregistré la fusion-absorption de CFCI par Setaf-Saget et la création par apport partiel d'actifs de CBo Territoria. Les actifs apportés correspondent essentiellement à des terrains. La plus-value d'apport a été neutralisée en consolidation.

1.4 Méthodes de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont :

- les sociétés sous contrôle exclusif, consolidées par intégration globale ;
- les sociétés sous influence notable consolidées en direct par mise en équivalence ;
- les sociétés sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle ;
- les sociétés sous contrôle exclusif des sociétés sous influence notable, consolidées en direct par mise en équivalence.

1.5 Liste des sociétés consolidées

A) Sociétés consolidées par intégration globale

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Siège
		2004	2003	2004	2003	
Groupe Bourbon	310879499	Société mère		Société mère		La Réunion
Antilles Trans Express	340057470	97,93	97,93	97,93	97,93	Pointe-à-Pitre
Armement Sapmer Distribution	408532307	99,60	99,60	99,60	99,60	La Réunion
Avracs	420626228	100,00	100,00	100,00	100,00	Suresnes
Bourbon Assistance	310879499	100,00	100,00	100,00	100,00	La Réunion
Bourbon Brazil Participacoes	33300266682	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Bourbon Capital	–	100,00	100,00	100,00	100,00	Luxembourg
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	–	40,00	–	40,00	–	Nigeria
Bourbon Maritima	–	100,00	100,00	100,00	100,00	Madère
Bourbon Maritime	55802540	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Bourbon Capital Holding USA	16-1637477	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon Capital USA	35-2186699	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon Offshore Interoil Ltd		55,00	–	55,00	–	Madère
Bourbon Offshore Norway	979751621	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon Supply Invest	–	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
CFCI SARL	322950486	–	100,00	–	99,99	Suresnes
Carning Shipping SA	407883992	100,00	100,00	99,99	99,99	Pointe-à-Pitre
CBo Territoria	–	99,80	–	99,80	–	Réunion
Chambon Finance Gestion GIE	404670911	100,00	100,00	99,99	99,99	Marseille
Chambon Offshore International	321006132	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Compagnie Financière de Bourbon	343778023	51,00	51,00	51,00	51,00	La Réunion
Compagnie marocaine de remorquage et de sauvetage	89985	100,00	100,00	100,00	99,99	Casablanca
Deepwater Marine Eurofinance	–	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Dockwise France SA	394276661	100,00	99,84	100,00	99,84	Suresnes
Eidsurf	984806698	51,00	51,00	51,00	51,00	Norvège
Elbuque Shipping Lda	–	100,00	100,00	51,00	51,00	Madère
Financière Bourbon	328723721	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Fipargest	349439133	100,00	100,00	100,00	100,00	La Réunion
Flash Light	–	100,00	100,00	51,00	51,00	Madère
Fructidor	–	100,00	–	100,00	–	Suresnes
GAIA	–	50,80	–	50,80	–	Marseille
GIE 4501	439084799	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Antenor	451347991	100,00	–	100,00	–	Marseille
GIE Argonaute	451441976	100,00	–	100,00	–	Marseille
GIE Asterie	452252687	100,00	–	100,00	–	Marseille
GIE Barfleur	–	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Cogereem	43413575200013	100,00	100,00	99,98	99,98	Marseille
GIE Gestion SB	381865419	100,00	100,00	99,99	99,99	La Réunion
GIE Kemba	448331826	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Luzolo	–	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Nemed	–	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Saint-Nazaire	452495773	100,00	–	100,00	–	Marseille
GIE Surf Express	449951490	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Surfeur 2003	447484825	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
GIE Surfeur 2004	451159925	100,00	–	100,00	–	Marseille
Greenmar		70,00	–	70,00	–	Bale

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Siège
		2004	2003	2004	2003	
Grena Navegacao Lda	1933	100,00	100,00	100,00	100,00	Madère
Handy Bulk	527551	100,00	50,00	100,00	50,00	Zurick
Handy Shipping SA	3000003495	99,95	99,95	99,95	99,95	Zurich
Handy Size Owner (HSO)	421245408	100,00	99,80	100,00	99,79	Suresnes
Island Offshore II AS	–	75,50	75,50	75,50	75,50	Norvège
Island Offshore II KS	–	77,95	77,95	75,50	75,50	Norvège
Island Offshore VII AS	–	100,00	74,99	100,00	74,99	Norvège
Island Offshore VII KS	985232660	100,00	77,51	100,00	75,00	Norvège
Ivoirienne de remorquage et de sauvetage	199829	50,99	50,99	50,99	50,99	Abidjan
Jade Navegacao Lda	1796	100,00	100,00	99,99	99,99	Madère
La Petrusienne	–	50,70	50,70	25,85	25,85	San Pedro
Lastro Companhia Internacional de Navegacao Lda	0D955	100,00	100,00	99,99	99,99	Madère
Latin quarter Servicos Marine	4887	100,00	100,00	51,00	51,00	Madère
Les Abeilles Bayonne SARL	389545817	100,00	100,00	99,99	99,99	Bayonne
Les Abeilles Bordeaux SA	348203472	99,80	99,80	99,80	99,80	Bordeaux
Les Abeilles Boulogne SARL	617020094	100,00	100,00	99,99	99,99	Boulogne
Les Abeilles Brest SARL	347979171	100,00	100,00	99,99	99,99	Brest
Les Abeilles Cameroun		98,00	–	98,00	–	Douala
Les Abeilles Cilaos	413559683	100,00	100,00	99,95	99,95	La Réunion
Les Abeilles Côte d'Ivoire	124A	99,58	99,58	99,58	99,58	Abidjan
Les Abeilles Dunkerque SA	77050011	100,00	100,00	100,00	100,00	Dunkerque
Les Abeilles International SA	313701187	100,00	100,00	100,00	100,00	Le Havre
Les Abeilles La Rochelle SARL	347987901	100,00	100,00	99,99	99,99	La Rochelle
Les Abeilles Le Havre SA	368500708	99,88	99,84	99,88	99,84	Le Havre
Les Abeilles Mafate	413559642	100,00	100,00	99,95	99,95	La Réunion
Les Abeilles SA	712006493	99,99	99,99	99,99	99,99	Marseille
Les Abeilles Saint-Nazaire SA	348197880	100,00	100,00	100,00	100,00	Saint-Nazaire
Les Armements Réunionnais	414550079	100,00	100,00	99,99	99,99	La Réunion
Les Domaines de la Convenance	342293263	99,99	99,99	99,99	99,99	La Réunion
Mahe Cruise	842961.1	79,99	79,99	79,99	79,99	Seychelles
Mastshipping	4233	100,00	100,00	51,00	51,00	Madère
Navegaceano Shipping Lda	–	100,00	100,00	51,00	51,00	Madère
N'Duva	444059182	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Offshore Structured Asset	–	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Onix Participacoes e Investimentos Lda	0D362	100,00	100,00	99,99	99,99	Madère
Opale Shipping	414564997	100,00	100,00	100,00	100,00	Pointe-à-Pitre
Owner Dry Bulk (ODB)	421248394	100,00	99,80	100,00	99,80	Suresnes
Paris Shipping & Chartering SARL	333955078	100,00	99,99	100,00	99,99	Suresnes
Placement Provence Languedoc	731620399	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Recif SAS	320921679	99,11	99,11	98,79	98,79	La Réunion
Rivages Croisières	402497903	100,00	100,00	100,00	100,00	Pointe-à-Pitre
Sagrim	8380	74,97	74,97	74,97	74,97	Madagascar
Sapmer	350434494	99,99	99,99	99,99	99,99	La Réunion
Seaward SAS	412104903	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Sehb Le Récif	325777068	100,00	100,00	99,27	99,27	La Réunion
Sermar	343200374	100,00	100,00	100,00	100,00	Le Havre
Setaf Saget	440281087	100,00	100,00	100,00	100,00	Suresnes
Setaf	407514850	100,00	100,00	100,00	100,00	Suresnes
Setapar SARL	409611837	100,00	100,00	99,99	99,99	Suresnes
Sinfrac	451355358	100,00	100,00	100,00	100,00	Suresnes

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Siège
		2004	2003	2004	2003	
Société de Développement Immobilier	345376263	99,98	99,98	99,98	99,98	La Réunion
Société de remorquage et de sauvetage de la Réunion SA	310863360	95,36	95,36	95,36	95,36	La Réunion
Société de remorquage port et d'assistance en Méditerranée	404350639	100,00	100,00	100,00	100,00	Port de Bouc
Société Mahoraise de remorquage et d'assistance	4411/92	100,00	100,00	100,00	100,00	Mamoudzou
Société nouvelle Arpec	384092532	100,00	100,00	100,00	100,00	Port de Bouc
Somarsal marine service (SMS)	024085524	100,00	100,00	100,00	100,00	Mayotte
Sonassurf	-	100,00	51,00	51,00	51,00	Angola
Sonassurf International	5938	51,00	51,00	51,00	51,00	Madère
Sopade	434222089	100,00	100,00	100,00	100,00	La Réunion
SRET	339894529	98,92	81,87	98,92	81,87	La Réunion
Sucrierie de Bourbon GIA LAI	-	51,00	51,00	51,00	51,00	Vietnam
Sucrierie de Bourbon Tay Ninh	03/bbh-hdqt	100,00	100,00	100,00	100,00	Vietnam
Sucrieries de Bourbon Madagascar	10230	100,00	100,00	100,00	100,00	Madagascar
Surf SA	72801749	100,00	100,00	100,00	100,00	Marseille
Union des remorqueurs de Dakar SA	3898 B	99,93	99,93	99,93	99,93	Dakar

B) Sociétés consolidées par mise en équivalence

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Siège
		2004	2003	2004	2003	
Néant						

C) Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Siège
		2004	2003	2004	2003	
Agence rialto	402598833	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Austral d'Investissement	-	66,66	66,66	66,66	66,66	Maurice
Bourbon Distribution Mayotte	02404912400019	66,66	66,66	46,65	46,65	Mayotte
Carmart		66,66	66,66	53,28	53,28	Maurice
Cie Mauricienne d'Hypermarché Ltd	11275 B 140 1870	66,66	66,66	53,28	53,28	Maurice
Delba Maritima	-	50,00	50,00	50,00	50,00	Brésil
Distri-Food	434555827	66,66	66,66	50,66	50,66	La Réunion
Espace Bourbon an Lac	2013/GP DC2	66,66	66,66	53,33	53,33	Vietnam
Espace Bourbon Dong Nai	1751/GP	66,66	66,66	43,33	43,33	Vietnam
Fim Colimo	343694527	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Grains du Capricorne	37767059900014	66,66		66,66		La Réunion
Home City	440262962	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Magma	024065617	66,66	66,66	46,65	46,65	La Réunion
Mayotte Distribution	024046971	66,66	66,66	46,62	46,62	Mayotte
Ortem	-	66,66	66,66	53,28	53,28	Maurice

	N° SIREN	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Siège
		2004	2003	2004	2003	
S2FOI	434577094	66,66	66,66	50,66	50,66	La Réunion
Salaisons de Bourbon	309646719	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Sapmer Distribution de marques	331621052	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Saprim	316392224	66,66	66,66	66,13	65,93	La Réunion
SCI Armagnac	434525374	66,66	66,66	65,99	65,99	La Réunion
SCI Badamier	424684272	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
SCI des Centres commerciaux	399553676	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
SCI du Chaudron	301050780	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
SCI Jacaranda	415067776	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
SCI Kerveguen	439852864	66,66	66,66	66,00	66,00	La Réunion
SCI Ligne du Paradis	434373387	66,66	66,66	65,99	65,99	La Réunion
SCI Omega	378058812	66,66	66,66	66,70	66,70	Mayotte
SCI Timur	382921773	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
SCI Toscane	425124286	66,66	66,66	46,68	46,68	La Réunion
SCI Vava Industrie	379118813	66,66	66,66	65,99	65,99	La Réunion
SCIM3	42258763400011	66,66		66,66		La Réunion
Score Digue	587806	66,66	66,66	66,53	65,24	Madagascar
Score Madagascar	12695	66,66	66,66	65,30	52,41	Madagascar
Selatan Indah	428173652	66,66	66,66	66,66	66,66	Mayotte
SEMS	332332386	66,66	66,66	66,13	65,93	La Réunion
Sicre	383468196	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
SNIE Distribution	–	66,66	66,66	46,66	46,66	Mayotte
Société de restauration rapide de la Réunion – S3R	389392523	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Société des Hypermarchés bénédictins	428663348	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Sodexmar	383766581	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Sodimar	391649183	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Sofimex	394643407	66,66	66,66	66,65	66,65	Rungis
Sogim	349073841	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Sogramo	438063372	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Somags	–	66,66	66,66	46,00	46,00	Maurice
Sonasurf angola	–	50,00	50,00	50,00	50,00	Angola
Sorecom	310837331	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Soretravi	312301096	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Sormac	379262744	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Spar Mauritius		66,66		46,00	–	Maurice
SSTIC – Prestation informatique	432594125	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Transit SNIE	94130473	66,66	66,66	46,43	46,43	Mayotte
Usine de Traitement de Viande – UTV	94128402	66,66	66,66	46,66	46,66	Mayotte
UTV Investissement SNC	413623984	66,66		46,66		Mayotte
Vindémia	380859025	66,66	66,66	66,66	66,66	La Réunion
Wheathervane		66,66	66,66	53,28	53,28	Maurice
Zoom Madagascar	601310	66,66	66,66	65,30	52,45	Madagascar

1.6 Date d'arrêt des comptes

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes individuels au 31 décembre 2004.

1.7 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis en euros dans les conditions suivantes :

- les postes du bilan, à l'exception du résultat, sur la base du taux de change en vigueur au 31 décembre 2004 ;
- les postes du compte de résultat, sur la base du taux moyen de l'exercice 2004.

Les différences de conversion qui en résultent ont été portées dans les capitaux propres, aux postes « Écarts de conversion » et « Intérêts minoritaires ».

Devises	NOK Couronne norvégienne	CFP Franc CFP	USD Dollar américain	SCR Roupie seychelloise	VND Dong vietnamien	CHF Franc suisse	CFA Franc CFA	BRL Real brésilien	MGF Franc malgache	MUR Roupie mauricienne
Taux moyen de l'exercice au 31/12/04	8,4022	119,265	1,2487	6,5524	20 113,01	1,5498	655,957	3,6679	10 662,71	34,5757
Taux de clôture au 31/12/04	8,2365	119,265	1,3621	7,3916	21 536,40	1,5429	655,957	3,6156	12 763,70	38,6125
Taux de clôture au 31//12/03	8,4141	119,265	1,2630	6,5318	19 727,70	1,5579	655,957	3,6491	7 207,76	32,4759

1.8 Retraitement des comptes individuels

L'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales est neutralisée. Il s'agit en particulier :

- des provisions réglementées ;
- des amortissements dérogatoires.

Les provisions pour impôts différés sont constituées le cas échéant selon la méthode du report variable, en conception étendue.

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent. Le solde résiduel au 31 décembre 2004 est de 1 359 K€.

1.9 Éliminations

Les éliminations suivantes nécessaires à la consolidation ont été effectuées :

- éliminations des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées ;
- élimination des dividendes versés entre sociétés consolidées ;
- élimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées ;
- élimination des marges internes sur stocks ;
- élimination des plus-values internes sur les cessions d'actifs, et notamment de terrains.

1.10 Écarts d'acquisition

La différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part à laquelle ils correspondent dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés en juste valeur est constitutive d'écarts d'acquisition.

Ces écarts s'amortissent linéairement selon un plan dont la durée reflète les objectifs fixés lors de l'acquisition. Cette durée n'excède pas 20 ans. La première annuité d'amortissement des écarts, correspondant aux acquisitions de l'année, est calculée au *pro rata temporis*.

Les écarts d'acquisition sont, en cas de besoin, corrigés au cours de l'exercice suivant celui de l'acquisition, notamment lorsque des éléments significatifs nouveaux apparaissent concernant l'appréciation de la valeur des actifs et des passifs des participations acquises.

Au 31 décembre 2004, le solde des écarts d'acquisition positifs d'un montant de 34 572 K€, correspond pour l'essentiel :

- dans la branche maritime, à la prise de participation dans les services maritimes à l'offshore pétrolier au Brésil pour 6 792 K€ ;
- dans la branche distribution, à la prise de contrôle de Vindémia et de l'activité distribution à l'Ile Maurice effectuée respectivement en 2000 et 2001 pour 21 310 K€.

Le solde de l'écart d'acquisition négatif pour 5 580 K€ provient pour l'essentiel de l'acquisition de Bourbon Offshore Norway.

1.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent d'une part, des logiciels et brevets et d'autre part, la valeur des fonds de commerce.

Les fonds de commerce sont identifiables par activité, leur valeur immobilisée repose sur des critères qui sont le chiffre d'affaires et la rentabilité. À ce titre, des dépréciations sont établies lorsque la valeur d'inventaire calculée à partir de ces critères devient inférieure à la valeur brute. Au 31 décembre 2004, les fonds de commerce sont maintenus au bilan pour leur valeur d'origine du fait de l'évolution des activités du groupe.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des droits d'occupation du sol spécifiques aux sociétés vietnamiennes.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est :

- logiciel : 3 ans ;
- droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

1.12 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires.

Les amortissements économiques pratiqués dans les comptes individuels, selon les méthodes linéaire ou dégressive en fonction de la nature et de la durée de vie des biens concernés, sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe. Les amortissements pratiqués dans les comptes individuels sur le matériel naval en fonction de critères fiscaux sont retraités dans les comptes consolidés suivant un plan d'amortissement économique.

Les durées d'amortissement généralement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions	10 à 40 ans
- Bâtiments et matériels de navigation	8 à 20 ans
- Installations techniques et matériels lourds	10 à 15 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Agencements	2 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les réévaluations réalisées sur les actifs immobilisés sont neutralisées en consolidation.

Les plus ou moins-values dégagées lors de la cession de navire sont comptabilisées en exploitation.

1.13 Participations non consolidées

Elles sont inscrites pour leur valeur historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et compte tenu :

- des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- des perspectives de rentabilité.

Ainsi, si cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, les titres sont provisionnés au prorata de la participation ou pour la totalité de la participation lorsque le risque est certain.

1.14 Valeurs d'exploitation

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières, au coût d'acquisition pour les marchandises et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Si la valeur probable de négociation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est inférieure au coût de valorisation, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, le cours du jour est substitué au coût de production.

1.15 Créances d'exploitation

Ces créances sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation des comptes clients sont constituées pour pallier les risques de non-recouvrement. Les provisions sont constituées selon des règles issues d'observations de l'historique de non-recouvrement.

1.16 Opérations en devises

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice. Ces écarts de conversion actif et passif sont inscrits en résultat consolidé.

Les pertes latentes de change, qui ont fait l'objet d'une provision pour risques dans les comptes sociaux, sont annulées.

Les écarts de conversion constatés sur les postes à caractère de trésorerie sont comptabilisés en différence de change au résultat.

1.17 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Ce poste comprend des valeurs constitutives d'OPCVM valorisées au coût historique.

1.18 Charges à répartir sur plusieurs exercices

L'étalement est spécifique à chaque branche. Dans le maritime, les frais d'amenée et de mise en place des navires sur leur site d'opération correspondent aux frais de préexploitation et sont généralement amortis sur une durée de 3 ans.

Dans le cadre de l'acquisition des Abeilles, les frais d'acquisition portés en charges à répartir sont amortis sur la même durée que le goodwill dégagé lors de cette acquisition, soit 10 ans.

1.19 Capitaux propres

À l'issue de l'assemblée générale du 8 juin 2004, ayant décidé l'attribution d'une action nouvelle pour six actions détenues, le capital de Groupe Bourbon a été augmenté de 4 466 K€ par voie d'incorporation du poste « Prime d'émission ».

Cette augmentation a été réalisée par la création de 1 172 000 actions nouvelles.

La fusion de Financière Jaccar et de Groupe Bourbon, adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2004, a eu pour conséquence l'augmentation et la réduction de capital de Groupe Bourbon.

Cette augmentation de capital s'est faite par la création de 2 485 401 actions nouvelles pour une valeur de 9 472 K€ et d'une prime de fusion de 39 393 K€. L'apport net de Financière Jaccar étant constitué uniquement d'actions de Groupe Bourbon, une réduction de capital et de la prime de fusion s'est opérée sur les mêmes bases que l'augmentation du capital.

1.20 Provisions pour risques et charges

À la clôture de l'exercice, toute obligation du groupe à l'égard d'un tiers entraînant une sortie de ressources sans contrepartie future fait l'objet d'une provision et ce, conformément au règlement 2000-06 du CRC.

Les provisions pour engagements de retraite sont comptabilisées dans les comptes consolidés en provisions pour charges,

et sont calculées selon la méthode rétrospective. Cet engagement, calculé en fonction des droits acquis par le salarié, est pondéré des facteurs de rotation et de mortalité.

Afin de se conformer à leur obligation de maintien de la flotte en état de navigabilité, les sociétés de services maritimes comptabilisent en provision pour grosses réparations les dépenses futures d'entretien rapportées linéairement à l'usage passé.

1.21 Impôts

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible de l'exercice sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;
- les impositions différées enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe général de prudence.

Celles-ci résultent :

- des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux ;
- des retraitements et éliminations de consolidation ;
- et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode du report variable, en conception étendue.

Certaines sociétés de la branche maritime de Groupe Bourbon ont bénéficié d'un dispositif fiscal (taxe au tonnage) reposant sur une imposition forfaitaire annuelle en fonction du jaugeage des navires éligibles. La confirmation obtenue au cours de l'année 2004 sur la taxation au régime de la taxe au tonnage des provisions réglementées existantes, nous a conduit à reprendre en résultat 10 262 K€ d'impôt différé latent calculé en consolidation lors de l'annulation de cette provision.

1.22 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont retraités dans les comptes consolidés. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. La charge annuelle de redevance annulée est ventilée entre la charge financière et le remboursement du passif. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement, telles que définies à la note 1.11.

Lorsque le groupe est en position de bailleur, notamment dans le cadre des locations défiscalisées, le montant des immobilisations louées a été reclassé à l'actif circulant au poste « Autres créances ». Au 31 décembre 2004, les actifs nets représentent 3 616 K€ pour la branche maritime.

1.23 Engagements de retraite

Les engagements de retraite, comptabilisés en provisions pour charges, sont calculés selon la méthode rétrospective et concernent l'ensemble du personnel. L'engagement au 31 décembre 2004, charges comprises, s'élève à 18 362 K€.

1.24 Avantages salariaux

a) Intéressement

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation. Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche, sans toutefois que le taux global ne puisse dépasser 6 %. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite réparti pour moitié uniformément entre les salariés et pour l'autre part, proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence. Dans ce cas, un abondement de 20 %, limité à 3 450 € est accordé si l'intéressement est versé au PEE.

b) Participation des salariés

La participation légale, bloquée pendant cinq ans, est versée à un organisme indépendant.

2. Notes sur les comptes consolidés

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Brut	32 603	3 512	298	55	- 854	- 111	34 907
Amortissements/provisions	7 681	1 284	263	29	- 207	- 1	8 523
Net	24 922	2 228	35	26	- 647	- 110	26 384

Détail des immobilisations incorporelles brutes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Frais d'établissements	0	0	0	0	0	0	0
Frais de R & D	42	0	0	0	0	0	42
Concessions, brevets	3 165	757	- 128	45	- 5	- 1	3 834
Droit au bail	224	0	0	0	0	0	224
Fonds commercial	22 407	0	- 18	10	- 111	- 125	22 163
Autres immobilisations incorporelles	6 744	2 755	- 139	0	- 732	15	8 643
Avances et acomptes	21	0	- 13	0	- 6	0	1
Total	32 603	3 512	- 298	55	- 854	- 111	34 907

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Frais d'établissements	0	0	0	0	0	0	0
Frais de R & D	42	0	0	0	0	0	42
Concessions, brevets	2 730	680	123	29	-6	-1	3 309
Fonds commercial	3 287	222	2	0	0	0	3 507
Autres immobilisations incorporelles	1 622	382	138	0	-201	0	1 665
Total	7 681	1 284	263	29	-207	-1	8 523

L'analyse des immobilisations corporelles par catégorie se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Brut	1 406 661	298 947	84 269	5 344	-12 112	-847	1 613 724
Amortissements/provisions	435 136	86 094	51 584	3 230	-6 187	-143	466 546
Net	971 525	212 853	32 685	2 114	-5 925	-704	1 147 178

Détail des immobilisations corporelles brutes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Terrains	30 876	742	2 928	66	-1 380	0	27 376
Constructions	129 409	1 700	748	2 483	-6 210	1 087	127 721
Installations techniques	987 185	224 710	71 417	2 526	-2 161	66 165	1 207 008
Autres immobilisations	58 980	3 725	1 916	260	-1 956	720	59 813
Immobilisations en cours	92 396	65 681	0	9	-404	-67 577	90 105
Avances et acomptes	2 004	2 389	0	0	-1	-1 242	3 150
Total	1 300 850	298 947	77 009	5 344	-12 112	-847	1 515 173

Détail des immobilisations corporelles brutes en crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Terrains	5 799	0	0	0	0	0	5 799
Constructions	32 759	0	0	0	0	0	32 759
Installations techniques	66 179	0	7 260	0	0	0	58 919
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	1 074	0	0	0	0	0	1 074
Total	105 811	0	7 260	0	0	0	98 551

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Terrains	905	23	477	0	- 1	0	450
Constructions	43 547	6 763	2 509	1 056	- 1 442	- 143	47 272
Installations techniques	309 959	66 973	43 363	2 005	- 3 845	0	331 729
Autres immobilisations	36 068	7 081	1 704	169	- 879	0	40 735
Immobilisations en cours	692	0	0	0	- 20	0	672
Total	391 171	80 840	48 053	3 230	- 6 187	- 143	420 858

Détail des amortissements et provisions sur immobilisations corporelles en crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Constructions	15 939	1 751	0	0	0	0	17 690
Installations techniques	26 942	3 472	3 531	0	0	0	26 883
Autres immobilisations	1 084	31	0	0	0	0	1 115
Total	43 965	5 254	3 531	0	0	0	45 688

2.2 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement	31/12/04
Brut	96 073	87 079	17 123	- 4 566	- 8 576	0	152 887
Amortissements/provisions	4 541	1 705	171	0	116	0	6 191
Net	91 532	85 374	16 952	- 4 566	- 8 692	0	146 696

Les immobilisations financières brutes de 152 887 K€ se ventilent comme suit :

- titres non consolidés : 44 557 ;
- créances rattachées à des participations financières : 1 939 ;
- prêts ⁽¹⁾ : 100 257 ;
- autres immobilisations financières (dépôts principalement) : 3 441 ;
- intérêts courus : 2 693.

⁽¹⁾ dont financement des navires en cours de construction aux États-Unis, soit 83 406 K€.

L'évolution du poste « Titres non consolidés » est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/03	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement et divers	31/12/04
Brut	42 835	13 449	9 218	- 2 471	- 39	0	44 556
Provisions	3 730	1 635	105	0	- 1	-	5 261
Net	39 105	11 814	9 113	- 2 471	- 40	-	39 295

Ce total net n'inclut pas le poste « Titres mis en équivalence » détaillé à la note 2.5.

Les principales participations non consolidées sont les suivantes :

Sociétés	Capitaux propres autres		% détenation	Participations brutes	Participations nettes	Résultat	Date clôture exercice
	Capital social	que le capital					
Aqua Service Réunion	39	98	50,96	379	103	2	31/12/04
Bourbon Axa Inv. Fund	21 847	- 4 827	23,17	4 854	4 854	- 323	31/12/04
Bourbon Ben Luc	3 071	- 869	100,00	4 742	2 610	- 189	31/12/04
Challenge Hyper Market	2 719	- 49	49,90	2 590	2 590	- 255	30/06/04
DTI Océan Indien	1 524	- 27	100,00	1 524	500	- 6	31/12/04
Espace Bourbon Than Long	8 951	- 1 161	65,00	7 692	7 692	- 128	31/12/04
Happy World Foods	9 512	18 723	20,00	4 720	4 720	1 699	30/06/03
Les Villas du Lagon	3 060	- 266	48,58	1 487	1 358	- 619	31/12/04
Phu Dong	1 778	- 546	70,00	1 965	977	- 184	31/12/03
SCI Claire Fontaine	5 434	- 18	99,98	5 433	5 433	- 18	31/08/04

2.3 Répartition par branche des immobilisations nettes

Les immobilisations nettes (hors écart d'acquisition et titres mis en équivalence) sont réparties comme suit :

(en milliers d'euros)	France	International	Total
Distribution	109 357	55 387	164 744
Maritime	406 940	629 281	1 036 221
Autres	69 015	50 278	119 293
Total	585 312	734 946	1 320 258

2.4 Écarts d'acquisition

a) Écart d'acquisition positif

(en milliers d'euros)	31/12/03	Augmentations de l'exercice	Dotations exceptionnelles	Variation de périmètre et reclassement	31/12/04
Brut	69 262	3 785	-	-	73 047
Amortissement	34 246	4 229	-	-	38 475
Net	35 016	- 444	-	-	34 572

L'augmentation des écarts d'acquisition positifs provient d'une prise de participation complémentaire dans la société Score Madagascar, de l'acquisition des sociétés GAIA, Island 7, Grain du Capricorne, SCI M3 et Spar.

b) Écart d'acquisition négatif

(en milliers d'euros)	31/12/03	Augmentations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation de périmètre et reclassement	31/12/04
Net	12 410	2 186	9 016	-	5 580

L'augmentation des écarts d'acquisition négatifs résulte de l'acquisition de la société Uinvest et de la prise de participation complémentaire dans les sociétés SEMS et Sonasurf.

c) Répartition par branche des écarts nets

<i>(en milliers d'euros)</i>	Distribution	Maritime	Autres	Total
Écart positif	22 219	8 257	96	34 572
Écart négatif	154	5 426	–	5 580

d) Ventilation des acquisitions

Les acquisitions de l'exercice se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	GAIA	Island 7	Grain du Capricorne	SCI M3	Score Madagascar
Prix des titres	226	19 335	1 758	579	2 401
Situation nette cible (social)	49	22 921	1 480	105	3 649
Situation nette retraitée	49	22 921	1 756	105	4 736
Quote-part achetée retraitée	25	18 653	1 172	70	610
Écart d'acquisition	201	682	586	509	1 791
Écart d'évaluation	–	–	–	–	–

<i>(en milliers d'euros)</i>	Spar	Sonasurf	SEMS	Utinvest
Prix des titres	35	3 269	137	–
Situation nette cible (social)	36	7 269	67 937	450
Situation nette retraitée	36	10 380	68 337	450
Quote-part achetée retraitée	19	5 086	206	300
Écart d'acquisition	16	– 1 817	– 69	– 300
Écart d'évaluation	–	–	–	–

2.5 Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2004, il n'existe plus de société consolidée par mise en équivalence.

2.6 Stocks et encours

Au 31 décembre, les stocks et encours se décomposent comme suit :

	31/12/04	31/12/03
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	10 109	7 122
Stocks encours de production de biens et services	7 490	11 423
Stocks produits finis et intermédiaires	10 987	8 426
Stocks de marchandises	67 139	72 978
Total	95 725	99 949
Provisions		
Stocks matières premières et fournitures	162	190
Stocks produits finis et intermédiaires	35	226
Stocks de marchandises	673	829
Total	870	1 245

2.7 Actif circulant et comptes de régularisation d'actif

La ventilation par échéance des créances brutes de l'actif circulant et des comptes de régularisation de l'actif se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total brut	À moins d'un an	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Créances de l'actif circulant et comptes de régularisation d'actif				
Clients et comptes rattachés	116 420	116 402	18	0
Autres créances ⁽¹⁾	90 740	87 301	3 824	0
Impôts différés	10 087	3 439	- 2 544	9 192
Charges constatées d'avance	9 762	9 762	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 546	882	2 243	421
Total	230 555	217 786	3 541	9 613
Provision créances	10 635			
(1) dont créances de crédit-bail en position de bailleur	3 616	106	3 510	

2.8 Valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Actions propres ⁽¹⁾	262	28
Autres titres		
Brut ⁽²⁾	37 254	23 945
Provisions		0
Net	37 516	23 973

(1) Correspond à moins de 1 % du capital de Groupe Bourbon coté à 36,13 € au 31 décembre 2004.

(2) • La valeur de marché des valeurs mobilières de placement s'élève à 37 463 K€ au 31 décembre 2004.

- Le montant «Autres titres/Brut» comprend les intérêts courus pour 98 K€.

2.9 Variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Capitaux propres consolidés à l'ouverture	365 377	362 323
Résultat consolidé de l'exercice	100 148	57 319
Distributions versées par la société mère	- 9 758	- 7 595
Augmentation de capital	-	0
Fusion Financière Jaccar/Groupe Bourbon ⁽²⁾		
- Augmentation capital	48 865	
- Réduction capital	- 48 865	
Fluctuations de change	- 10 771	- 37 703
Autres variations ⁽¹⁾	0	- 8 967
Capitaux propres consolidés au 31 décembre	444 996	365 377

(1) Au 31/12/03 correspond à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs détenus antérieurement à l'acquisition des titres de la société Bourbon Offshore Norway ayant permis de passer de la méthode la mise en équivalence à l'intégration globale.

(2) AGE 23 août 2004, cf. note 1.18.

2.10 Variation des capitaux propres consolidés (part des minoritaires)

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Capitaux propres consolidés à l'ouverture	44 219	44 948
Résultat consolidé de l'exercice	5 500	8 907
Augmentation du capital des filiales	955	1 553
Incidence des variations de périmètre	- 6 395	- 6 220
Fluctuations de change	- 1 006	- 4 732
Autres variations ⁽¹⁾	- 159	- 237
Capitaux propres consolidés au 31 décembre	43 114	44 219
(1) Dividendes hors groupe	- 159	- 237

2.11 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Provisions pour risques	9 530	8 483
Provisions pour charges	45 904	45 306
Total	55 434	53 789

Les provisions pour risques et charges sont enregistrées ainsi :

Nature	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Autres	Solde de clôture
Contrôles fiscaux	5 515	1 674	548	0	0	0	170	6 811
Litiges	1 105	200	470	0	0	0	234	1 069
Provisions engagement de retraite	18 399	4 331	4 185	0	0	55	- 28	18 572
Grosses réparations	16 190	9 981	10 158	0	0	0	- 49	15 964
Garantie de passif	2 356	1 246	0	0	0	0	0	3 602
Plan social	47	0	37	0	0	0	0	10
Autres	10 177	4 572	4 068	912	0	0	- 363	9 406
Total des provisions	53 789	22 004	19 466	912	0	55	- 36	55 434
Impact (net des charges encourues)								
Résultat d'exploitation		17 514					- 361	
Résultat financier		5					- 12	
Résultat exceptionnel		4 485		912			337	

Garantie de passif

Une provision de 3 602 K€ a été constatée au titre des garanties de passif données lors de la cession des activités Sucre Réunion/Négoce Europe ainsi que lors de la prise de participation de Casino dans Vindémia. Cette provision est liée aux redressements fiscaux des exercices 1999 et 2000 et à l'appauvrissement du passif, dont l'échéance de paiement est à moins d'un an.

2.12 Dettes financières

a) Ventilation par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Dettes à moins d'1 an	302 740	282 499
Dettes à plus d'1 an et à moins de 5 ans	427 504	335 107
Dettes à plus de 5 ans	357 275	286 340
Total	1 087 519	903 946
Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque et CCP	186 180	173 849
Emprunts liés au retraitement du crédit-bail	31 548	50 716
– Dettes à moins d'1 an	6 406	22 831
– Dettes à plus d'1 an et à moins de 5 ans	16 159	15 849
– Dettes à plus de 5 ans	8 983	12 036

Les emprunts auprès des établissements de crédit et des sociétés de crédit-bail (hors intérêts courus) se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Taux fixe	219 330	134 082
Taux variable	679 856	594 127
Total	899 186	728 209

Au 31 décembre 2004, l'endettement auprès des établissements de crédit se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Zone Euro	609 313
USD	52 454
NOK	223 955
VND	3 047
FMG	1 637
MUR	8 780

b) Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2004, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériel ou de valeurs mobilières, et autres garanties représentent un montant total de 879 630 K€. Dans ce total, figure notamment le nantissement d'actions de filiales consenti au cours de l'exercice 2003 au titre d'un emprunt de 245 000 K€.

Cet emprunt de 245 000 K€ est assorti de conditions de respect d'un ratio d'endettement maximum de 1,45 au titre des exercices 2003 à 2006, et de 1,00 pour les exercices suivants jusqu'à l'extinction de la dette. Malgré un dépassement de ce ratio constaté au cours de l'exercice 2003 et 2004, Groupe Bourbon a obtenu de ses prêteurs une dérogation sans pénalités à l'application de ces clauses de défaut.

Nantissement et hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total poste du bilan (b)	% = a/b
Sur immobilisations incorporelles					
Fonds de commerce	1996	2007	1 428	25 667	5,56
Sur immobilisations corporelles					
Terrains	1997	2008	10 290	33 175	31,02
Constructions	1997	2009	27 498	160 480	17,13
Installation technique matérielle et outillage	1996	2021	866 416	1 265 927	68,44
Total actifs nantis			904 204	1 459 582	61,95
Total bilan (corporelles + incorporelles)			905 632	1 485 249	60,98
Immobilisations financières					
Titres de participation ⁽¹⁾	1994	2013	234 569		

(1) Titres des sociétés consolidées :

- Vindémia : 2 499 917 actions, soit 66,66 % du capital ;
- Bourbon Maritime : 162 036 actions, soit 68,88 % du capital ;
- BDM : 19 596 actions, soit 70,00 % du capital ;
- TIMUR : 29 999 actions, soit 100,00 % du capital ;
- Sopade : 2 501 000 actions, soit 100,00 % du capital.

2.13 Impôt différé

Au 31 décembre, les impôts différés actifs et passifs, classés au bilan respectivement aux postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation » sont de :

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Impôts différés actifs	10 087	17 075
Impôts différés passifs	- 10 911	- 26 872
Impôts différés nets	- 824	- 9 797

Ventilation par nature des impôts différés

(en milliers d'euros)	2004	2003
Impôt différé actif		
Retraites	4 281	3 987
Autres différences temporaires	5 896	7 447
Retraitements de consolidation	- 4 457	2 467
Autres	4 367	3 174
Total	10 087	17 075
Impôt différé passif		
Amortissements dérogatoires	1 833	14 794
Retraitements amortissements	11 658	10 600
Crédit-bail	458	1 326
Autres retraitements et dif. temporaires	- 3 038	152
Total	10 911	26 872

Au 31 décembre, suivant le principe de prudence, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 148 196 K€.

2.14 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)

	31/12/04	En %	31/12/03
Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité			
Distribution	575 275	52	568 644
Maritime	492 695	44	403 648
Autres	46 203	4	50 841
Total	1 114 173	100	1 023 133
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique			
France (y compris Réunion)	608 925	55	597 236
Étranger	505 248	45	425 897
Total	1 114 173	100	1 023 133

2.15 Ventilation du résultat courant

(en milliers d'euros)

	31/12/04	31/12/03
Ventilation du résultat courant par secteur d'activité		
Distribution	27 001	24 219
Maritime	75 506	58 392
Autres	-6 102	-5 260
Total	96 405	77 351
Ventilation du résultat courant par zone géographique		
France (y compris La Réunion)	48 845	36 160
Étranger	47 560	41 191
Total	96 405	77 351

2.16 Ventilation du résultat financier

(en milliers d'euros)

	31/12/04	31/12/03
Produits financiers		
Intérêts et autres produits financiers	13 809	9 377
Reprises de provisions et transferts de charges	239	539
Différence de change	204	76 369
Total	14 252	86 285
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	37 747	29 712
Frais financiers liés au crédit-bail	1 449	1 834
Dotations aux amortissements et provisions	1 705	1 410
Différence de change	2 904	63 125
Total	43 805	96 081
Résultat financier	-29 553	-9 796

2.17 Produits et charges exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 782	6 578
Sur opérations en capital	28 652	11 616
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 515	4 198
Total	37 949	22 392
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 428	4 715
Sur opérations en capital	17 065	8 588
Dotations aux provisions	8 248	8 445
Total	30 741	21 748

Le résultat positif de 7 208 K€ est essentiellement composé des cessions d'actifs corporels pour 3 600 K€, de plus-values sur titres de participations pour 6 209 K€ et la provision exceptionnelle pour dépréciation d'actifs (navire) pour 1 105 K€.

2.18 Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Impôts exigibles	11 494	14 472
Impôts de distribution	–	66
Impôts différés	–8 742	–6 377
Total	2 752	8 161

L'impôt exigible de 11 494 K€ au 31 décembre 2004 tient compte de l'économie fiscale résultant de l'application des régimes suivants :

- intégration fiscale pour un montant de 18 180 K€ ;
- taxe au tonnage (applicable dans le maritime) pour un montant de 15 308 K€.

L'impôt exigible se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Courant	9 576	10 820
Exceptionnel ⁽¹⁾	1 918	3 652
Total	11 494	14 472

(1) Ce poste comprend les opérations de défiscalisation (Quirat, Loi Pons).

La ventilation des impôts différés par branche est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charge d'impôt	Produit d'impôt	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
Distribution	616	599	– 17	2 392
Maritime	2 430	12 629	10 199	4 806
Autres	1 440	0	– 1 440	– 821
Total	4 486	13 228	8 742	6 377

Au 31 décembre 2004, l'impôt théorique sur les sociétés de 36 710 K€ est calculé en appliquant au résultat avant IS, écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence, le taux d'impôt en vigueur en France :

(en milliers d'euros)

Résultat consolidé avant IS et écarts d'acquisition	103 613
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31/12/04	
33,33	34 534
3,30	1 114
3,00	1 036
Impôt théorique sur les sociétés	36 684
Impôt comptabilisé sur les sociétés	2 752
Différence	33 932

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Abattement du 1/3 sur la base imposable autorisé dans les DOM	693
Sociétés déficitaires, non intégrées fiscalement	- 15 722
Sociétés étrangères non imposables	6 585
Autres différences	4 673
Défiscalisation (loi Pons, Gie Fiscaux)	12 133
Taxe au tonnage (yc reprise impôt différé cf. note 1.20)	25 570
Total	33 932

3. Informations diverses

3.1 Engagements hors bilan liés aux activités courantes

	31/12/04	31/12/03
Créances cédées non échues (Bordereau Dailly)	0	0
Nantissement hypothèques et sûretés réelles (voir note 2.12)	879 630	494 222
Avals, cautions et garanties donnés	13 588	24 460
Total engagements donnés	533 696	518 682
Avals, cautions et garanties reçus	1 060	9 019
Total engagements reçus	1 060	9 019

Nature des engagements donnés au titre des financements quirataires :

- cautions données par Groupe Bourbon sur les loyers et le rachat des coques.

3.2 Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

	Total	Paielements dus par période		
		- 1 an	2 à 5 ans	+ de 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme (emprunt)	869 789	110 154	411 345	348 289
Obligation en matière de location-financement	31 547	6 406	16 159	8 983
Contrat de location simple	21 243	1 687	5 750	13 806
Solde à payer sur commande de navires en cours de construction	218 000	183 500	34 500	
Total	1 140 579	301 747	467 754	371 078
Autres engagements commerciaux :				
Promesses d'achats d'actions	2 000		2 000	
Option d'achat d'actions consentie	(325 000)		(325 000)	
Total	(323 000)		(323 000)	

3.3 Effets sur 2004 des variations de change

L'impact des variations de change sur l'exercice est :

- impact CA : - 48 189 K€ ;
- impact résultat net : 320 K€.

3.4 Valeur (nette de dettes) des actifs libellés en devises à risque

(en milliers d'euros)

Maritime	22 547
Distribution	28 499
Autres	59 221
Soit	110 267

3.5 BNPA sur trois exercices

a) Résultat net de base par action

Date	Libellé	Nombre d'actions	Cumul	Nombre de mois	Après ajustement
1 ^{er} janvier 2002		6 108 509	6 108 509	6	36 651 054
12 juillet 2002	Augmentation capital numéraire	9 100	6 117 609	2	12 235 218
9 septembre 2002	Augmentation capital numéraire	297 710	6 415 319	4	25 661 276
31 décembre 2002	Nombre moyen pondéré d'actions				6 212 296
	Actions gratuites émises				616 681
	Nombre moyen pondéré d'actions après ajustement				6 828 977

Compte tenu de l'attribution gratuite d'actions intervenue sur l'exercice 2004, le coefficient d'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions de 2003 et 2002 s'établit comme suit :

$$(7\,032\,000 + 1\,172\,000) / 7\,032\,000 = 1,167$$

Au cours de l'exercice 2004, le nombre d'actions a été multiplié par 3, portant ainsi ce nombre à 24 612 000.

Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du BNPA est donc :

- 2002 : 23 908 248 ;
- 2003 : 24 619 032 ;
- 2004 : 24 612 000.

	2004	2003	2002
Résultat	24 612 000	24 619 032	23 908 248
Social	39 162	- 472	2 355
Consolidé part du groupe	100 148	57 319	54 895
Consolidé minoritaire	5 500	8 907	6 056
BNPA (en €)			
Social	1,59	- 0,02	0,10
Consolidé part du groupe	4,07	2,33	2,30
Consolidé minoritaire	0,22	0,36	0,25

b) Résultat net dilué par action

En 2001 et 2003, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ont été émises pour respectivement 150 000 et 3 200 options.

Après prise en compte des attributions gratuites d'actions intervenues en 2002 et 2004 et la multiplication du nombre d'actions par trois, le nombre d'options s'élève à 684 727.

Ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du BNPA dilué est donc :

- 2002 : 24 592 975 ;
- 2003 : 25 303 759 ;
- 2004 : **25 296 727**.

Selon la méthode de placement théorique des fonds, et après prise en compte d'une valeur d'option à 13,75 € par action et d'un taux d'emprunt de 4,20 %, le résultat consolidé et social net d'impôt est réajusté de 235 K€.

	2004	2003	2002
Résultat	25 296 727	25 303 759	24 592 975
Social	39 397	- 237	2 590
Consolidé part du groupe	100 383	57 554	55 130
Consolidé minoritaire	5 500	8 907	6 056
BNPA dilué (en €)			
Social	1,56	- 0,01	0,11
Consolidé part du groupe	3,97	2,27	2,24
Consolidé minoritaire	0,22	0,35	0,25

3.6 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations attribuées aux dirigeants du groupe à raison de leurs fonctions au sein des organes de direction, surveillance et administration se sont élevées à 1 907 K€.

3.7 Effectifs au 31 décembre (sociétés en intégration globale)

	31/12/04	31/12/03
Cadres	552	471
Employés	5 575	5 446
Ouvriers	530	670
Personnel navigant	2 217	2 003
– Officier	974	874
– Exécution	1 243	1 129
Total	8 874	8 590

3.8 Autres

Des redressements fiscaux de certaines sociétés d'un montant de 6 611 K€ ont fait l'objet d'un recours. Au 31 décembre 2004, l'ensemble des redressements en cours a été provisionné.

3.9 Incidence du change sur les capitaux propres

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros suivant la méthode du cours historique (cf. note 1.7). La sensibilité de nos fonds propres sur la variation de ces devises est de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	+ 1 %	+ 2 %	+ 5 %
Dong vietnamien	- 0,7	- 1,5	- 3,6
Dollar américain	- 0,7	- 1,4	- 3,4
Couronne norvégienne	- 1,0	- 2,1	- 5,1

3.10 Événements post-clôture

Au cours de l'exercice 2004, Groupe Bourbon a réalisé un apport partiel d'actif à la société CBo Territoria, filiale à 100 % du groupe. Cette société, dont les actions devront être distribuées aux actionnaires de Groupe Bourbon au cours de l'exercice 2005 sous forme de dividende, devrait être cotée sur le marché Alternext (Euronext Paris). La sortie de cette société du périmètre de consolidation aura pour effet la constatation d'une plus-value dans les résultats 2005 du groupe.

En début d'année 2005, l'activité pêche de Groupe Bourbon a été cédée pour un montant global de 21 M€. Cette cession s'est opérée dans la continuité de la focalisation du groupe dans les services maritimes. L'activité pêche ne représente que 2 % du chiffre d'affaires global du groupe et sa contribution au résultat d'ensemble du groupe est non significative.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Bourbon SA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux règles et principes comptables applicables en France, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur la note 1.2 de l'annexe, au chapitre des règles et méthodes comptables, relative au changement de méthode comptable intervenu en 2004, induit par l'obligation pesant sur les sociétés concernées de constater, au passif de leur bilan, l'engagement latent constitué par les indemnités qu'elles sont amenées à verser à leurs salariés récipiendaires de la médaille du travail.

En application des dispositions de l'article L 225-235 1° alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Groupe Bourbon a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, constaté une reprise de provision pour impôt différé en raison de l'officialisation des interprétations relatives à l'adoption du nouveau système d'imposition adopté en faveur des sociétés éligibles à la taxe au tonnage en 2003 ; nous avons pris connaissance des positions prises par les conseils fiscaux du groupe afin de valider l'annulation, pour un montant de 10 242 K€, des impôts différés antérieurement constatés à titre de prudence ;
- lors de son assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2004, Groupe Bourbon a procédé à un apport partiel d'actif au profit de sa filiale CBo Territoria, portant sur les éléments de la branche foncière et immobilière de la société apporteuse ; cette même assemblée a décidé le principe d'une distribution de dividendes, dont les modalités pratiques, notamment la date effective de la distribution, ont été déléguées au conseil d'administration ; nous avons veillé à ce que les effets des décisions adoptées sur un plan juridique soient correctement traduits au plan comptable, notamment en ce qui concerne la date de comptabilisation de la distribution de dividendes qui n'interviendra qu'au moment de la cotation sur un marché régulé de la société CBo Territoria, soit en 2005.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de notre rapport.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Saint-Denis et Lyon, le 18 avril 2005

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Jean-Marc Rousseau

EXA Ernst & Young
Pierre Nativel

Comptes sociaux

Sommaire

- 76** Bilan
- 78** Compte de résultat
- 80** Annexe aux comptes sociaux
- 93** Rapport général
des commissaires aux comptes
sur les comptes sociaux

Bilan

(en milliers d'euros)

		2004		2003	2002
ACTIF	Brut	Amortissement et provisions	Net		
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–
Immobilisations corporelles					
Terrains		–		5 605	5 036
Constructions				2 863	3 025
Autres immobilisations corporelles				133	156
Immobilisations en cours	–	–	–		–
Immobilisations financières					
Titres de participation	445 216	76 592	368 624	343 098	357 698
Créances rattachées à des participations	–	–	–		–
Prêts	1 074	–	1 074		–
Total I	446 289	76 592	369 697	352 773	365 915
Actif circulant					
Stocks					
Encours de production	–	–	–	–	–
Avances et acomptes commandes	–	–	–	–	–
Créances					
Clients et comptes rattachés	1 255	1 001	255	2 507	1 924
Autres créances	110 512	2 544	107 967	94 033	54 315
Divers					
Valeurs mobilières de placement	5 716	–	5 716	5 672	6 897
Disponibilités	4 504	–	4 504	4 558	5 056
Charges constatées d'avance	114	–	114	102	127
Total II	122 101	3 545	118 556	106 872	68 319
Charges à répartir sur plusieurs exercices	991	–	991	1 172	378
Écart de conversion actif	1 796	–	1 796	1 115	1 274
TOTAL GÉNÉRAL	571 177	80 137	491 040	461 932	435 886

(en milliers d'euros)

PASSIF	2004	2003	2002
Capitaux propres			
Capital social	31 267	26 801	26 801
Primes d'émission	46 585	51 052	51 052
Réserve légale	2 680	2 680	2 328
Réserves réglementées	41 507	40 649	40 649
Autres réserves	35 145	145	145
Report à nouveau	- 514	46 183	51 774
Résultat de l'exercice	39 161	- 472	2 355
Subventions d'investissements	-	-	-
Total I	195 831	167 037	175 104
Provisions pour risques et charges			
Pour risques	5 430	3 779	3 938
Pour charges	24 172	15 350	10 844
Total II	29 602	19 129	14 782
Dettes			
Emprunt obligataire convertible	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	258 002	262 299	225 164
Emprunts et dettes financiers divers	1 403	948	3 789
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4	526	526
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080	877	703
Dettes fiscales et sociales	1 043	153	121
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	564	4 581	6 141
Autres dettes	2 989	5 736	9 497
Produits constatés d'avance	8	7	8
Total III	265 093	275 128	245 949
Écart de conversion passif	514	638	51
TOTAL GÉNÉRAL	491 040	461 932	435 886

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	–	–	–
Production vendue de biens	4	3	4
Production vendue de services	1 171	1 302	1 454
Chiffre d'affaires	1 175	1 305	1 458
Production stockée	–	–	–
Subventions d'exploitation			1
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	926	1 388	80
Autres produits	365	764	720
Total I	2 466	3 457	2 260
Charges d'exploitations			
Achats de marchandises	–	–	–
Variation de stock (marchandises)	–	–	–
Achats matières premières et autres approvisionnements	–	–	–
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	–	–	–
Autres achats et charges externes	3 410	4 000	2 704
Impôts, taxes et versements assimilés	128	264	262
Salaires et traitements	–	–	–
Charges sociales	–	–	–
Dotations aux amortissements	333	855	337
Dotations aux provisions (actif circulant)	1 707	208	325
Dotations pour risques et charges	–	–	–
Autres charges	11	12	12
Total II	5 587	5 339	3 640
Résultat d'exploitation	– 3 121	– 1 882	– 1 380

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Produits financiers			
Produits financiers de participation	14 432	18 478	25 678
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	21	19	17
Autres intérêts et produits assimilés	2 291	2 057	556
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 615	1 274	4 517
Différences positives de change		3	–
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	168	871	182
Total III	18 528	22 702	30 950
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 782	19 175	22 893
Intérêts et charges assimilés	8 308	8 694	4 942
Différences négatives de change	141	552	–
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	–	25	12
Total IV	18 230	28 445	27 847
Résultat financier	298	– 5 743	3 103
Résultat courant	– 2 823	– 7 625	1 723
Produits exceptionnels			
Produits sur opérations de gestion	288	537	56
Produits sur opérations de capital	50 795	5 665	5 474
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 943	728	1 356
Total V	57 025	6 929	6 886
Charges exceptionnelles			
Charges sur opérations de gestion	– 14	124	9
Charges sur opérations de capital	16 661	1 110	3 279
Dotations aux amortissements et provisions	15 735	5 233	7 293
Total VI	32 381	6 466	10 581
Résultat exceptionnel	24 643	463	– 3 695
Impôt sur les bénéfices	– 17 341	– 6 690	– 4 327
Total des produits	78 020	33 089	40 096
Total des charges	38 859	33 561	37 741
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	39 161	– 472	2 355

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2004 dont le total est de 491 040 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 39 161 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis le 21 mars 2005 par le conseil d'administration.

Les faits marquants de l'exercice :

- fusion-absorption de la Financière Jaccar ;
- apport partiel d'actif à CBO Territoria de la branche foncière et immobilière avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2004 ;
- augmentation du capital de 4 467 K€ par incorporation du poste prime d'émission et division par 3 de la valeur nominale des actions.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, à l'exception de certaines immobilisations qui ont fait l'objet en 1976 d'une réévaluation légale.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Code du comité de réglementation comptable.

2. Capital social

Le capital social est divisé en 24 612 000 actions de valeur nominale de 1,270 40 €, soit 31 267 K€ :

Capital au 31 décembre 1988	566 004 actions	8 628 K€
Augmentation de capital suivant AGE du 10 novembre 1989	141 501 actions	2 157 K€
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 6 juillet 1992	141 501 actions	2 157 K€
Fusion-absorption SAPMER suivant AGE du 18 décembre 1992	3 504 actions	53 K€
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 18 juin 1993	142 085 actions	2 166 K€
Augmentation de capital suivant AGE du 17 juin 1994	99 459 actions	1 516 K€
Augmentation de capital suivant AGE du 15 novembre 1995	1 080 247 actions	4 117 K€
Augmentation de capital suivant AGM du 12 octobre 1996	96 727 actions	368 K€
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites suivant AGM du 25 mai 2000	555 319 actions	2 116 K€
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 11 détenues) suivant AGM du 30 mai 2002	555 319 actions	2 116 K€
Augmentation de capital suivant CA du 12 juillet 2002 (9 100 actions nouvelles + 1 820 gratuites)	10 920 actions	42 K€
Augmentation de capital suivant CA du 9 septembre 2002 (297 710 actions nouvelles + 59 542 gratuites)	357 252 actions	1 362 K€
Augmentation de capital par attribution gratuite par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action nouvelle pour 6 actions anciennes détenues) suivant AGM du 8 juin 2004	1 172 000 actions	4 467 K€
Fusion-absorption de la Financière Jaccar par Groupe Bourbon, par émission de 2 485 401 actions, suivi d'une réduction de 2 485 401 actions		
Décision de l'AGE du 23 Août 2004 : division par 3 de la valeur nominale des actions, ce qui porte le nombre d'actions de 8 204 000 à 24 612 000 actions		

Les actions de valeur nominale 15,24 € ont été converties en action de 3,81 €, soit la conversion de 1 094 054 actions anciennes en 4 376 216 actions nouvelles à compter du 17 juin 1994.

Il a été émis au cours de l'exercice 1998, 306 810 bons de souscription d'actions au prix unitaire de 3,05 €. Ces bons donnent à leur titulaire le droit de souscrire à une action par bon, au prix de 57,93 € l'action, à tout moment entre le 1^{er} juillet 1999 et le 15 septembre 2002.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes (AGM du 25 mai 2000), la somme nécessaire pour attribuer aux porteurs des 306 810 bons qui exerceraient leurs droits, le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires, a été virée à un compte de réserve indisponible.

L'augmentation de capital réalisée suite à l'AGO du 30 mai 2002 a permis la création de 555 319 actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Dans le cadre de cette attribution d'actions, une somme de 116 933 € a été virée à un compte de réserve indisponible, représentant 30 681 actions par prélèvement sur le poste prime d'émission, pour attribuer aux porteurs des 306 810 bons de souscription le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires.

Sur les 306 810 bons de souscription émis en septembre 1998 donnant droit de souscrire à une action de la société par bon au prix de 57,93 € par action, 9 100 bons de souscription d'actions ont été exercés le 31 mai 2002. À ce titre, 10 920 actions ont été émises pour tenir compte de l'attribution des actions gratuites à partir du 21 juin 2002.

Les 297 710 bons de souscription d'actions restants ont été exercés le 6 septembre 2002. Le montant global de la souscription de 17 246 K€ a été enregistré pour un total de 357 252 actions :

- actions provenant des BSA : 297 710 ;
- actions gratuites AGE du 25 mai 2000 : 29 771 ;
- actions gratuites AGE du 30 mai 2002 : 29 771.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2004 a décidé d'augmenter le capital de 4 466 726 € pour le porter de 26 800 538 € à 31 267 264 €, par voie d'incorporation du poste « Prime d'émission », par création de 1 172 000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires.

Aux termes d'un projet de fusion, la société Financière Jaccar a fait apport de la totalité de son actif, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, d'un montant de 48 865 667 €.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9 472 434 € pour le porter de 31 267 264 € à 40 739 698 €, au moyen de la création de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 € chacune entièrement libérées ; ces actions étant rémunérées par l'attribution aux actionnaires de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 € chacune, entièrement libérées ; ces actions ont été attribuées aux actionnaires de la société Financière Jaccar à raison de 1 033 actions de la société Groupe Bourbon pour 1 000 actions de la société Financière Jaccar.

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société Financière Jaccar et ce montant de l'augmentation de capital ci-dessus, différence égale à 39 393 233 €, constitue une prime de fusion qui a été inscrite au passif du bilan à un compte intitulé « Prime de fusion ».

L'assemblée générale extraordinaire prenant acte que la société Financière Jaccar détient 2 485 401 actions Groupe Bourbon, société absorbante, représentant la valeur d'apport de 48 865 667 €, a décidé de réduire le capital de 9 472 434 € par l'annulation de ces 2 485 401 actions apportées lors de la fusion et de ramener la prime de fusion à zéro en débitant le compte correspondant de 39 393 233 €.

3. Parts bénéficiaires

Néant.

4. Écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Écart incorporé au capital (AGE du 14/10/77)	4 314	4 314

5. Immobilisations

Immobilisations	Valeur début	Augmentations	Diminutions	Valeur fin
Incorporelles	–	–	–	–
Terrains ⁽¹⁾	5 605	–	5 605	–
Constructions ⁽¹⁾	1 992	–	1 992	–
Agencement constructions ⁽¹⁾	2 115	–	2 115	–
Installation générales et agencement ⁽¹⁾	26	–	26	–
Matériel de transport ⁽¹⁾	–	–	–	–
Mobilier ⁽¹⁾	301	–	301	–
Immobilisations en cours	–	–	–	–
Participations ⁽¹⁾⁽²⁾	412 205	41 175	8 165	445 215
Autres titres	–	–	–	–
Prêts	–	–	4	–
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	1 074	4	–	1 074
Total	423 318	41 179	18 208	446 289

(1) Les postes : terrains, constructions et agencement, mobilier et titres de participation de la Société de Développement Immobilier et de Bourbon Pierre sont sortis de l'actif de Groupe Bourbon sur la base de la valeur nette comptable pour 8 298 K€ dans le cadre de l'apport partiel d'actif approuvé par l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2004.

(2) Les principales acquisitions des titres de l'exercice :

- CBo Territoria : 32 438 K€ ;
- Challenge Hypermarket : 2 071 K€ ;
- Sci Clairefontaine : 5 433 K€ ;
- SRET : 1 168 K€.

Les principales cessions des titres correspondent :

- A. Bellier : 74 K€ ;
- Bourbon Pierre (APA) : 50 K€ ;
- Cilam : 4 137 K€ ;
- CTBR : 3 693 K€ ;
- SDI (APA) : 152 K€.

(3) Dépôt bancaire à terme mis en place dans le cadre de la garantie donnée en faveur du GIE Frédéric Bail.

6. Amortissements

Immobilisations amortissables	Valeur début	Augmentations	Diminutions	Valeur de fin
Incorporelles	–	–	–	–
Terrains	–	–	–	–
Constructions	657	41	698	–
Agencement constructions	586	90	676	–
Matériel de transport	–	–	–	–
Mobilier	194	21	215	–
Total	1 437	152	1 589	–

7. Provisions

	Valeur début	Augmentations	Diminutions	Valeur fin
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres	2 322	1 246	–	3 568
Pertes de change	1 115	1 796	1 115	1 796
Provisions pour impôts	33	–	–	33
Autres provisions pour risques et charges	15 659	14 489	5 943	24 205
Provisions pour dépréciation				
Participations ⁽¹⁾	69 107	7 986	501	76 592
Autres immobilisations (prêts)	–	–	–	–
Comptes clients	554	477	31	1 000
Autres provisions (C/C) ⁽²⁾	2 211	1 229	895	2 545
Total	91 001	27 223	8 485	109 739
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		1 706	926	
- financières		9 782	1 616	
- exceptionnelles		15 735	5 943	

(1) Les provisions sur titres de participation de 7 986 K€ :

- 4 373 K€ : provision effectuée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus dans la filiale ;
- 3 613 K€ : provision constituée sur des titres susceptibles d'être vendus basée sur une valorisation.

Les provisions pour dépréciation des titres des filiales vietnamiennes ont été faites au cours de 21 536,40 VND pour 1 euro, et celles des filiales mauriciennes à celui de 38,613 roupies pour 1 euro.

(2) Une provision de 364 K€ a été constatée dans le cadre d'une avance consentie à la société SVHOI par le biais des Villas du Lagon pour la couverture de l'impôt sur les sociétés suite à un contentieux.

7.1 Détail sur les provisions pour risques et charges

	Valeur début	Augmentations/ dotations de l'exercice	Diminutions reprises sur l'exercice		Valeur fin
			Provision utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour garanties données de passif sur cessions de titres ⁽¹⁾	2 322	1 246	–	–	3 568
Provisions pour pertes de change ⁽²⁾	1 115	1 796	–	1 115	1 796
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	15 659	14 489	81	5 862	24 205

Une provision supplémentaire de 1 246 K€ a été constituée dans le cadre de la demande d'indemnisation au titre de la garantie du passif suite à la cession des titres Sucrieries de Bois-Rouge, Distillerie de Savanna et Eurocanne et de la prise de participation de Casino dans Vindémia.

Une provision pour risque de change de 1 796 K€ a été comptabilisée, dont 1 286 K€ se rapportent à la créance de Luxol Investissement (Ningho Evergreen).

Dans le cadre de l'intégration fiscale, une provision de 14 489 K€ correspondant à la restitution probable de l'économie d'impôt a été enregistrée.

8. Frais d'établissement

Néant.

9. Frais de recherche et développement

Néant.

10. Fonds commercial

Néant.

11. Autres immobilisations incorporelles

Néant.

12. Immobilisations corporelles

Groupe Bourbon a fait apport à la société CBo Territoria de tous ses actifs liés à l'exploitation de sa branche complète et autonome d'activité foncière et immobilière représentant l'ensemble des terrains et bâtiments, des matériels et mobilier ainsi que les titres liés, avec effet au 1^{er} juillet 2004.

13. Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus ou moins-values latentes éventuelles. Si nécessaire, la valeur brute des titres est ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

En rémunération de l'apport partiel d'actif de l'activité foncière et immobilière, 24 612 000 actions CBo Territoria ont été attribuées à Groupe Bourbon, d'un montant de 32 487 840 €.

14. Créances immobilisées

Dépôt à terme au Crédit Lyonnais pour 1 074 K€ : garantie d'espèces pour le compte de GIE Frédérique Bail dans la cession des activités Sucre Réunion/Négoce Europe pour 1 170 K€ et 4 K€ représentant les intérêts courus.

15. Stocks et encours

Néant

16. Différences d'évaluation sur les éléments fongibles du stock

Néant.

17. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances sont constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances			
Créances rattachées à des participations	–	–	–
Autres immobilisations financières	1 074	4	1 070
Clients douteux ou litigieux	1 065	1 065	
Autres créances clients	190	190	
Taxe sur la valeur ajoutée	115	115	
Impôts sur les bénéfices	9 063	9 063	
Groupe et associés	61 265	61 265	
Débiteurs divers	40 069	40 069	
Charges constatées d'avance	114	114	
Total	112 955	111 885	1 070
Prêts accordés	–		
Prêts remboursés	–		

	Montant brut	À 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes				
Emprunts obligataires convertibles	–	–	–	–
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾				
- à 1 an maximum à l'origine ⁽²⁾	15 934	15 934		
- à plus de 1 an à l'origine ⁽³⁾	242 069	10 620	72 762	158 687
Emprunts et dettes financières divers	–	–		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 080	1 080		
Taxe sur la valeur ajoutée	–	–		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 043	1 043		
Dettes sur immobilisations	563	563		
Groupe et associés	4 383	4 383		
Autres dettes	13	13		
Produits constatés d'avance	9	9		
Total	265 094	33 645	72 762	158 687
(1) Renvoi :				
- Emprunts souscrits	5 687			
- Emprunts remboursés	10 913			

(2) Dont relais auprès de la Société Générale (11 905 K€) et de la HSBC (3 000 K€).

(3) Dont prêt syndiqué pour 235 000 K€ et emprunt de 5 687 K€ pour prise de participation dans la société Sci Clairefontaine.

18. Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L 225-43 et L 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

19. Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

20. Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des titres s'élève à 5 806 K€.

Les actions propres détenues sont évaluées à la date de clôture en fonction des cours de Bourse au 31 décembre 2004 et pour les autres valeurs mobilières de placement suivant leur valeur estimée en fin d'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où la valeur de marché serait inférieure.

Dans le cadre de la régularisation du cours sur le marché, l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2004 a autorisé le rachat de ses propres actions. Les actions restantes dans le cadre de la régulation du cours par Fideuram Wargny et CIC au nombre de 9 068 securities s'élèvent à 262 K€ au 31 décembre 2004.

Dont Sicav de trésorerie

	Brutes	Provisions	Nettes
Sicav BR	145	–	145
Sicav BNPI	851	–	851
Sicav CRCAMR	4 284	–	4 284
Sicav FW Sécurité	174	–	174
Total	5 454	–	5 454

21. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 4 504 K€.

22. Charges et produits constatés d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Charges d'avance	114	107
Produits constatés d'avance	9	7
Total	123	114

Les charges constatées d'avance se rapportent aux commissions de garantie du CRCAMR dans le cadre des acquisitions des titres de Vindémia ainsi que la rémunération de tenue de compte de CIC Securities et des honoraires versés à SODICA.

23. Charges à répartir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Charges à étaler	991	1 172

Il s'agit de frais juridiques et de syndication liés à l'emprunt syndiqué de 245 millions d'euros, signé en 2003 et amorti sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans.

24. Primes de remboursement des obligations

Néant.

25. Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Actif	1 796	1 115
Passif	514	638

L'écart de conversion actif a fait l'objet d'une provision pour risques.

26. Éléments concernant plusieurs postes de bilan

26.1 Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Produits à recevoir et compte de régularisation de l'actif	1 220	5 077
Opérations d'exploitation	92	
Opérations financières	1 128	
Effets de commerce	-	-
Entreprises liées	388 493	460 832
Participations	292 998	
Prêts	-	
Débiteurs divers	-	
Clients et comptes rattachés	58	
Autres créances	95 437	
Total	389 713	465 909

26.2 Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Charges à payer et compte de régularisation du passif	596	744
Opérations d'exploitation	561	
Opérations financières	35	
Effets à payer	-	-
Entreprises liées	3 558	7 124
Fournisseurs et comptes rattachés	578	
Autres	2 980	
Total	4 154	7 868

27. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Par secteur d'activité		
Culture	4	3
Prestations	1 171	1 302
Total	1 175	1 305
Par secteur géographique		
Réunion	400	429
Métropole	0	0
Autres	775	876
Total	1 175	1 305

28. Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration, y compris son Président, ont perçu globalement, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 11 K€ au titre des jetons de présence.

29. Détail des charges et produits exceptionnels

29.1 Charges exceptionnelles

	31/12/04
Sur opérations de gestion	- 14
Indemnités résiliation bail	- 14
Sur opérations de capital	16 661
VNC sur cession de terrains/constructions	8 450
VNC sur cession titres de participation	8 211
Dotations exceptionnelles sur amortissement et provisions	15 735
Provision pour restitution d'économie d'impôt	15 735
Total	32 832

29.2 Produits exceptionnels

	31/12/04
Sur opérations de gestion	288
Annulation dividendes	79
Annulation impôt	209
Sur opération de capital	50 795
Produit sur cession terrain et construction	32 619
Produit sur cession titres de participation	18 176
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 943
Reprise provision pour restitution d'économie d'impôt	5 943
Total	57 026

30. Entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/04	31/12/03
Charges financières	-	-
Produits financiers	15 233	19 505

31. Impôt sur les bénéfices

Dans le cadre d'un contrôle fiscal qui a porté sur les années 1999 et 2000, la DVNI avait notifié des redressements liés aux provisions pour dépréciation des titres de sociétés vietnamiennes. Un impôt d'un montant de 1 315 K€ lié à la plus-value à long terme sur titre a été comptabilisé.

Le boni d'intégration fiscale pour l'exercice est de 18 180 K€ pour l'exercice 2004. Une régularisation du boni d'intégration de 480 K€ pour l'exercice 2003 a été comptabilisée.

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	-2 823	24 643	21 820
Impôt sur les sociétés	-	-1 319	-1 319
Boni d'intégration		18 660	18 660
Résultat net	-2 823	41 984	39 161

Groupe Bourbon a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 1998. Au 1^{er} janvier 2003, l'option a été reconduite pour 5 ans, soit jusqu'en 2007. Le périmètre au 31 décembre 2004 est composé des sociétés suivantes : Groupe Bourbon SA – Bourbon Assistance EURL – Domaines de la Convenance SAS – SAPMER SAS – Armement SAPMER Distribution SARL – Les Armements Réunionnais SAS – SEAWARD SAS – Bourbon Maritime SAS – Placements Provence Languedoc SAS – SURF SAS – Rivages Croisières SARL – Carmin Shipping SAS – Les Abeilles SAS – Les Abeilles International SAS – Les Abeilles Dunkerque SA – Les Abeilles Boulogne SARL – Les Abeilles Le Havre SA – Les Abeilles Brest SARL – Les Abeilles Nantes/Saint-Nazaire SA – Les Abeilles La Rochelle SARL – Les Abeilles Bordeaux SA – Les Abeilles Bayonne SARL – Société de Remorquage Portuaire d'Assistance en Méditerranée SA – Société Nouvelle ARPEC SA – Société de Remorquage et de Sauvetage de La Réunion SAS – Setaf Saget exploitation SAS – Paris Shipping and Chartering SA – SETAPAR SARL – SESAC SA – Avracs SAS – HSO SA – ODB SA – Opale Shipping SAS – Setarm SAS – Abeille Cilaos – Abeille Mafate – Sinvrac SAS – Bourbon Supply Investissement SAS – Bourbon Offshore Management.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez Groupe Bourbon, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice. Dans le cas où la filiale redeviendrait bénéficiaire, la société Groupe Bourbon supportera la charge d'impôt.

32. Résultats hors évaluation fiscale dérogatoire

Néant.

33. Dettes garanties par des sûretés réelles

(en milliers d'euros)

	31/12/04	31/12/03
Dettes garanties par des sûretés réelles	107 099	103 849
Nantissement actions (prêts CRCAMR et Sté Générale) ⁽¹⁾	107 099	

Type de nantissement et hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total poste du bilan (b)	% = a/b
Immobilisations financières	20/06/97	30/09/10	139 437	445 216	31,32 %

(1) Le montant du nantissement de 107 099 K€ correspond à :

- 125 000 actions nanties de Vindémia représentant 3,33 % du capital ;
- 162 036 actions nanties de Bourbon Maritime représentant 68,89 % du capital ;
- 2 501 000 actions nanties de Sopade représentant 100 % du capital ;
- 5 433 000 actions de la SCI Clairefontaine représentant 99,98 %.

34. Montant des engagements financiers

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	399 565
Dont :	
- Lettres d'intention (prêt/découvert/construction de navires)	185 037
- Cautions pour location de matériel	52
- Cautions pour prêt bancaire/découvert	48 615
- Cautions pour le financement de construction de navires	57 234
- Cautions sur cession de créances (Nouvelles Frontières)	1 364

	Montant brut	2005 < 1 an	2006 – 2009 1 à 5 ans	2009 > 5 ans	N-1
Cautions	107 429	20 434	69 762	17 233	111 337
Sûretés réelles, hypothèques et nantissements	107 099	610	762	105 727	102 022
Lettres d'intention et de confort	185 037	6 138	178 899	–	54 308
Total	399 565	27 182	249 423	122 960	267 667

35. Informations en matière de crédit-bail

Néant.

36. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

	31/12/04	31/12/03
Accroissement	–	–
Allègement	15 147	2 333
- Contribution solidarité	2	
- Déficit ordinaire	12 047	
- Amortissements réputés différés avant le 01/01/04	311	
- Provisions (perte de change)	1 796	
- Charges à étaler	991	
Total	15 147	2 333

37. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

SOCIÉTÉ	Forme	Capitaux propres		% détenu	Participations			Résultat	Date clôture exercice
		Capital social	autres que le capital		Brutes	Provisions	Nettes		
Armement Sapmer	SAS	2 480	15 841	100	4 062		4 062	812	31/12/04
Alliance Asie	SA	38	- 1 078	20	8		8	473	31/12/03
Aqua Service Réunion	SAS	39	98	51	379	276	103	2	31/12/04
Phu Dong									
(Bourbon Duhaco)	JV	1 778	- 622	70	1 965	1 465	500	- 122	31/12/04
Bourbon Assistance	EURL	8	526	100	8		8	61	31/12/04
Bourbon Ben Luc	SARL	3 071	- 869	100	4 742	2 132	2 610	- 189	31/12/04
Beaufond	SA	5 024	14 682	8	394		394	845	31/12/03
Bourbon AXA Invest Fund	SA	21 847	- 4 827	23	4 854		4 854	- 323	30/06/04
Bourbon AXA Manager	SA	11	42	50	5		5	- 80	31/12/03
Bourbon Maritime	SA	3 049	81 403	100	41 722		41 722	- 13 050	31/12/04
CBO Territoria	SA	32 554	- 228	100	32 488		32 488	- 228	31/12/04
Cie Financière de Bourbon	SA	3 450	111	51	1 788		1 788	446	31/12/04
Challenge Hypermarket		2 719	- 49	50	2 590		2 590	- 255	30/06/04
Dom. de la Convenance	SAS	350	- 769	100	762	762	0	- 268	31/12/04
DTI	SA	1 524	- 27	100	1 524	1 024	500	- 6	31/12/04
ESP/Bourbon Thang Long	JV	8 951	- 1 161	65	7 692		7 692	- 128	31/12/04
Financière Chambon	SNC	626	3 575	52	646		646	3 256	31/12/04
Fipargest	SAS	103	8 100	100	15 245		15 245	596	31/12/04
GIE Gestion SB	GIE	21	1	86	18		18	1	31/12/04
Happy World Foods	SA	9 512	15 747	20	4 720		4 720	1 699	30/06/03
Motel Les Brisants	SAS	365	167	50	321		321	14	31/12/04
SEPS (Paladien)	SARL	305	- 2 350	45	137		137	- 818	31/12/03
RECIF	SAS	869	2	98	2 900	1 600	1 300	- 111	31/12/04
SCI Clairefontaine	SCI	5 434	- 18	100	5 433		5 433	- 13	31/12/04
SRET	SA	1 181	- 318	99	2 792	2 792	0	- 327	31/12/04
SB Tay Ninh	JV	70 766	- 19 421	100	113 284	62 780	50 504	2 353	31/12/04
SB Gia Lai	JV	9 126	518	51	7 780	2 494	5 286	1 693	31/12/04
SEHB	SAS	55	- 75	33	160		160	- 439	31/12/04
SOPADE	SAS	100 040	380	100	100 040		100 040	425	31/12/04
SNC Paladien Bail	SNC	3 049	- 4 000	50	180		180	233	31/12/04
SCI Station d'Essai	SCI	504	0	34	170		170	0	31/12/03
SB Madagascar	SA	453	- 164	100	1 137	625	512	- 30	31/12/03
									Projet
Vindémia	SAS	60 004	113 282	53	83 562		83 562	12 261	31/12/04
Villas du Lagon	SA	3 060	- 266	49	1 487	129	1 358	- 619	31/12/04
ZAC Mapou	SNC	33	- 7	34	11		11	- 7	31/12/03

NB : pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

(en millions d'euros)

SOCIÉTÉ	Forme	Capital social	Prêts et avances consenties	Cautions et avals données	Chiffre d'affaires hors taxes	Dividendes encaissés	Date clôture exercice
Armement Sapmer	SAS	2 480		5 623	18 959		31/12/04
Alliance Asie	SA	38	227		0		31/12/03
Aqua Service Réunion	SAS	39		987	2 266		31/12/04
Phu Dong (Bourbon Duhaco)	JV	1 778	15		154		31/12/04
Bourbon Assistance	EURL	8		18	3 283		31/12/04
Bourbon Ben Luc	SARL	3 071			211		31/12/04
Beaufond	SA	5 024			175	11	31/12/03
Bourbon AXA Invest Fund	SA	21 847			NC		30/06/04
Bourbon AXA Manager	SA	11			NC	50	31/12/03
Bourbon Maritime	SA	3 049	53	138 657	6 916	9 997	31/12/04
CBO Territoria	SA	32 554			397		31/12/04
Cie Financière de Bourbon	SA	3 450	41 004		NC		31/12/04
Challenge Hypermarket		2 719			NC		30/06/04
Dom. de la Convenance	SAS	350	865		989		31/12/04
DTI	SA	1 524	251		0		31/12/04
ESP/Bourbon Thang Long	JV	8 951	49		NC		31/12/04
Financière Chambon	SNC	626			0	373	31/12/04
Fipargest	SAS	103			0	800	31/12/04
GIE Gestion SB	GIE	21			0		31/12/04
Happy World Foods	SA	9 512			NC	191	30/06/03
Motel Les Brisants	SAS	365			18		31/12/04
SEPS (Paladien)	SARL	305	1 114		NC		31/12/03
RECIF	SAS	869			10		31/12/04
SCI Clairefontaine	SCI	5 434			0		31/12/04
SRET	SA	1 181	934	1 038	499		31/12/04
SB Tay Ninh	JV	70 766	713	5 897	16 188		31/12/04
SB Gia Lai	JV	9 126	24		5 149		31/12/04
SEHB	SAS	55			1 429		31/12/04
SOPADE	SAS	100 040	1		0		31/12/04
SNC Paladien Bail	SNC	3 049		1 517	816		31/12/04
SCI Station d'Essai	SCI	504			NC		31/12/03
SB Madagascar	SA	453	381	364	NC		31/12/03
							Projet
Vindémia	SAS	60 004			6 666	2 420	31/12/04
Villas du Lagon	SA	3 060	364	1 799	10 072		31/12/04
ZAC Mapou	SNC	33			NC		31/12/03

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Bourbon SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235, 1^o alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participations figurant à l'actif du bilan sont évalués selon les modalités présentées en note 13 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciations. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes annexes ;
- au cours de l'exercice 2004, la société Groupe Bourbon a fait apport à sa filiale CBo Territoria de sa branche complète et autonome d'activité foncière et immobilière. La valeur nette de l'apport s'élève à 32 487 840 euros. Cet apport a été rémunéré par l'attribution à la société Groupe Bourbon de 24 612 000 actions nouvelles de 1,32 euro de valeur nominale émises par CBo Territoria.

Nous nous sommes assurés de la correcte traduction dans les comptes annuels des conséquences comptables et fiscales de cette opération.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Saint-Denis et Lyon, le 18 avril 2005

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Jean-Marc Rousseau

EXA Ernst & Young
Pierre Nativel

Informations juridiques et financières

Sommaire

- 96** Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges
- 98** Marque, licence, brevets - Autres informations
- 99** Renseignements de caractère général concernant la société Groupe Bourbon et son capital
- 107** Gouvernement d'entreprise

Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de Groupe Bourbon ou de ses filiales.

Facteurs de risques

Risques de marché

Dans les services maritimes, le remorquage et les services à l'offshore pétrolier, les barrières à l'entrée sont importantes en raison des positions acquises dans le temps, de l'intensité capitalistique des moyens, du savoir-faire des personnes concernées, des références historiques demandées et des normes internationales ou des certifications requises. Les contrats essentiellement à moyen terme, d'une durée de six mois à huit ans dont les échéances sont réparties, laisseraient du temps si besoin pour s'adapter.

Dans la distribution à La Réunion, Groupe Bourbon dispose d'une position de leader bien ancrée et d'une bonne image. À l'international, la politique a été de s'installer dans des pays à fort potentiel de développement. Le risque dépend de la vitesse à laquelle se développe le pouvoir d'achat local.

Risques industriels et environnementaux

Le groupe ne fait l'objet d'aucune injonction des autorités compétentes en matière environnementale. Si des améliorations peuvent toujours être souhaitables, le groupe s'attache à respecter scrupuleusement les règlements en vigueur en la matière. La branche maritime a adopté des normes environnementales, ainsi la totalité des navires exploités par Setaf-Saget et Surf et les remorqueurs concernés des Abeilles sont certifiés «ISM Code» (*International Safety Management*) qui est la norme internationale de sécurité de l'exploitation des navires, des hommes et la prévention de la pollution.

Les rejets de gaz (soufre) en provenance des systèmes de propulsion des navires sont inférieurs à 0,2 %.

Les navires sont équipés de dispositifs conformes à la réglementation MARPOL en ce qui concerne les rejets d'eaux usées à la mer. En outre, la société Surf et les principales sociétés de remorquage sont certifiées ISO 9002 et les équipages certifiés STCW (Convention internationale sur la formation).

Il n'y a pas de risque industriel identifié dans la distribution (cf. « Assurances »).

Risques juridiques et assurances

Les activités de la branche maritime reposent sur un socle contractuel commun, une obligation de moyens et un principe de renonciation à recours entre les parties. En matière de remorquage portuaire, le remorqueur met sa force de traction à la disposition du remorqué et, sauf faute lourde de sa part dans l'exécution de cette obligation, il est exonéré de toute responsabilité.

Dans l'activité des services maritimes à l'offshore pétrolier, les contrats passés avec les compagnies pétrolières prévoient toujours une clause de renonciation mutuelle à recours qui limite notre responsabilité. Par ailleurs, la diversité des clients et des secteurs géographiques dans lesquels notre groupe intervient limite les risques clients et amoindrit les risques politiques.

Dans la branche distribution, il n'apparaît pas *a priori* de risques juridiques importants qui puissent lui être imputés du fait de son activité (cf. « Assurances »).

Assurances

Maritime

Groupe Bourbon a souscrit pour l'ensemble de la flotte gérée un programme d'assurances complet couvrant :

- les risques corps et machines et les risques de guerre sur la base d'un contrat de durée placée sur le marché français de l'assurance maritime et dont l'échéance est au 31 décembre 2005. L'apériteur de la police est AMA ;
- les risques responsabilité du propriétaire ou exploitant de navires auprès de P. and I. Clubs, membres de l'« International Group of P. and I. Clubs », « Shipowners Skuld » et « U.K. Club » ;
- une police responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA et Groupama, totalisant sur deux lignes une garantie annuelle globale de 27 M€.

Bourbon Offshore Norway (ex-Havila) est resté assuré sur le marché norvégien et bénéficie de garantie de qualité et de tarifications compétitives.

Delba Maritima est, pour des raisons réglementaires, assuré auprès de compagnies d'assurances brésiliennes et bénéficie globalement des mêmes couvertures et conditions que la flotte couverte sur le marché français.

Groupe Bourbon dispose d'une garantie des mandataires sociaux souscrite auprès de AIG Europe d'un montant de 19 M€.

Distribution

La branche dispose de toutes les couvertures généralement reconnues comme nécessaires dans la profession auprès de sociétés d'assurance de dimension internationale.

Risques fiscaux

Groupe Bourbon a obtenu plusieurs agréments fiscaux de la part de la direction de la législation fiscale sur le financement quirataire de sa flotte, les modifications intervenues sur le régime des quirats étant sans incidence sur le programme déjà engagé. Par ailleurs, les contrôles fiscaux du groupe, réalisés en 2002, ont fait l'objet de provisions (*cf.* « Annexe comptes consolidés »).

Risques de change et de taux

Change

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque lié aux variations de change sur un horizon moyen long terme.

Au niveau des flux d'exploitation : la branche maritime représente l'essentiel de la problématique de change. En effet, les prestations en moyenne sont facturées à hauteur de 60 % en dollar, 30 % en euro et 10 % dans diverses devises.

La politique de change consiste à optimiser la couverture naturelle en favorisant le paiement des charges en dollars. L'exposition résiduelle peut être, en fonction des opportunités et des circonstances, partiellement couverte, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme ou d'options.

Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Au niveau des flux long terme, la politique consiste à financer les navires dans la monnaie des contrats, sauf en Norvège où les investissements sont financés en monnaie fonctionnelle (couronne norvégienne). Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euro la majorité des emprunts en dollar à l'époque (au taux de clôture 2003, soit 1 euro = 1,263 dollars). Ceci pour réaliser les gains de change latents (20 millions d'euros) comptabilisés en 2003 dans une période d'affaiblissement sensible du dollar par rapport à l'euro (20 %).

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place a été réalisée en euros. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Ainsi actuellement, Groupe Bourbon acquiert des actifs dont la valeur est essentiellement dépendante du dollar en utilisant le produit des cessions d'actifs en euros.

Pour les activités distribution hors zone euro et celle du sucre au Vietnam (Autres), les charges sont très essentiellement dans les mêmes devises que les recettes. Le risque de change et donc limité à l'effet de sa transcription en euro dans les comptes consolidés de Groupe Bourbon et aux effets comptables sur capitaux propres.

La sensibilité à la variation des devises sur les capitaux propres est précisée en annexe (*cf.* note 3.9 : annexe aux comptes consolidés).

Le groupe n'a pas souscrit de convention type COFACE, et les opérations sur devises sont exclusivement réalisées dans un objectif de couverture.

Taux

La structure de l'endettement de Groupe Bourbon se répartit à fin 2004 environ trois quarts à taux variable et un quart à taux fixe ou sécurisé dans les amplitudes par des opérations visant à fixer des taux planchers et plafonds. Les opérations sur taux sont exclusivement réalisées dans un objectif de couverture.

Le groupe n'a pas souscrit de convention type COFACE.

Risques sociaux

Branche maritime

Pour les sociétés dépendant de l'organisme patronal des Armateurs de France et pour les sociétés dépendant de l'APERMA (remorquage métropolitain), de par la forfaitisation et l'annualisation du temps de travail maritime, l'application des lois Aubry s'est traduite dès l'année 2001 par l'attribution de jours de congé supplémentaires par mois d'embarquement.

Branche distribution

Depuis le 1^{er} janvier 2000, toutes les filiales de Vindémia (sociétés de droit français), dont l'effectif était supérieur à 20 salariés, ont signé un accord de réduction de temps de travail à 35 heures. Puis, ces accords ont été adoptés par les filiales de Vindémia dont l'effectif est inférieur à 20 salariés, société par société pour tenir compte des caractéristiques propres.

Marques, licences, brevets - Autres informations

Marques, licences, brevets

La dénomination sociale «Groupe Bourbon» a été déposée par la société.

À la suite de l'entrée au capital du groupe Casino, des changements d'enseignes ont été réalisés sur la fin de l'année 2003.

Vindémia utilise maintenant, uniformément suivant le format de magasins, ses propres marques : «Score» et «Jumbo Score» à La Réunion, Madagascar, Maurice et Mayotte. Au Vietnam, il a été choisi de retenir l'enseigne «Big C» utilisée par le groupe Casino dans la zone (Thaïlande).

Les autres marques du groupe, «Surf» et «Les Abeilles» pour le maritime, et «Sapmer», sont détenues en propre.

Autres informations

Le groupe est très généralement propriétaire de ses moyens d'exploitation. La diversité de ses métiers et les multiples sites et zones géographiques dans lesquelles il se développe ne permettent pas d'inventorier de façon exhaustive et significative les surfaces, types de locaux en propriété, ni les loyers annuels ou les m².

Renseignements de caractère général concernant la société Groupe Bourbon et son capital

Renseignements concernant la société

Dénomination sociale : Groupe Bourbon.

Siège social : La Mare, Sainte-Marie, Ile de La Réunion.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Nationalité : française.

Forme juridique : société anonyme, régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Saint-Denis 310.879.499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques ;
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans tous commerces, entreprises ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ;
- et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Assemblées générales (articles 16 et 17 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Toutefois, le Président du conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter par voie de mesure générale, les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

En l'absence du Président et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. À défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son Président.

Franchissement de seuils

Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières quant au franchissement de seuils.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles 356-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et, plus particulièrement, devra informer la société par lettre recommandée avec avis de réception du nombre d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article 356-4 s'appliqueront.

Affectation et répartition des bénéfices (articles 21 et 22 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État français.

Rachat par la société de ses propres actions

Les assemblées générales mixtes du 22 mai 2003 (cf. visa COB n° 03 - 351 en date du 30 avril 2003) et du 8 juin 2004 (cf. visa AMF n° D.04.707. en date du 13 mai 2004) autorisent la mise en œuvre par Groupe Bourbon d'un programme de rachat de ses propres actions.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2003 (hors contrat de liquidités CIC), la société ne détenait aucune de ses propres actions.

En 2004, les opérations suivantes ont été réalisées :

- janvier 2004 : achat de 709 actions ;
- février 2004 : achat de 514 actions ;
- mars 2004 : achat de 1 500 actions ;
- avril 2004 : vente de 140 actions ;
- août 2003 : attribution de 430 actions (1/6) ;
- août 2004 : vente de 1 000 actions ;
- août 2004 : division du nominal par 3 ;

Total : 6 039 actions.

Depuis, la société n'est plus intervenue sur ses propres titres, sauf à travers du contrat de liquidités, géré conformément à la charte AFEI, signées avec le CIC. Lequel détenait pour le compte de Groupe Bourbon 1 875 actions au 31 décembre 2004 et 4 206 actions au 31 mars 2005.

Ainsi la société détenait au total, au 31 décembre 2004, 7 914 actions, soit 0,03 % du capital et au 31 mars 2005, 10 245 actions, soit 0,04 % du capital.

En fonction des circonstances, Groupe Bourbon se réserve la possibilité d'utiliser à nouveau en 2005 son programme de rachat, très principalement à travers le contrat de liquidités signées avec le CIC.

Renseignements concernant le capital social

Capital social

À ce jour, le montant du capital social est de 31 267 264 €. Il est divisé en 24 612 000 actions, intégralement libérées. La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998. Elle est maintenant cotée sur Eurolist, compartiment B.

Depuis l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2004, il n'existe plus de droits de vote double.

Capital potentiel

L'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 a donné autorisation au conseil d'administration de consentir des options donnant droit soit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société à titre d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois durant une période de cinq ans, soit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par la société, dans les conditions prévues par la loi. Les bénéficiaires de l'opération pourront être les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories de personnel, ou les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, sous réserve de toutes limitations légales dans leur attribution. L'autorisation donnée concernant les options de souscription des actions comporte, au profit des bénéficiaires d'options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix d'achat et/ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être ni inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, sur le second marché, lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat et/ou de souscription seront consenties, ni inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Aucune option d'achat ou de souscription ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment, pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ;
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967 ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

1) Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2000, le conseil d'administration du 10 septembre 2001 a décidé de consentir, à compter du 9 octobre 2001, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 571 500 euros correspondant à 150 000 actions nouvelles de 3,81 euros de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 43,10 € soit 95 % de la moyenne des 20 dernières bourses précédant le 9 octobre 2001 arrondi au dixième d'euro supérieur.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 9 octobre 2005, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 8 octobre 2007, fin de la 6^e année d'attribution.

À la suite de l'attribution de 1 action gratuite pour 11 anciennes en juin 2002 puis 1 pour 6 en juin 2004, suivie le 30 août 2004 par la division du nominal par 3, le nombre d'options de souscription est porté à 572 727 et le prix ajusté en conséquence à 11,29 euros.

2) Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2000, le conseil d'administration du 7 septembre 2003 a décidé de consentir, à compter du 8 septembre 2003, 32 000 nouvelles options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal global de 121 920 euros correspondant à 32 000 actions nouvelles de 3,81 euros de nominal chacune.

Ces options ont été octroyées dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au prix de 63,9 euros correspondant à 95 % de la moyenne des 20 dernières bourses précédant le 8 septembre 2003.

Ces options de souscription d'actions pourront être exercées à compter du 8 septembre 2007, début de la 5^e année d'attribution et jusqu'au 7 septembre 2009, fin de la 6^e année d'attribution.

Le nombre d'options de souscription et le prix sont ajustés des opérations réalisées sur le capital post-attribution, ainsi à l'issue de l'attribution de 1 action gratuite pour 6 anciennes en juin 2004 suivie le 30 août 2004 par la division du nominal par 3, le nombre d'options de souscription est porté à 112 000 et le prix ajusté à 18,26 euros.

Elles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire et seront créées jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel l'option aura été levée et auront droit à la totalité du dividende versé au titre de cet exercice. Les bénéficiaires de ces options sont les mandataires sociaux et le personnel directement impliqués dans la bonne réalisation des objectifs à cinq ans.

Au 31 décembre 2004, l'actionariat des salariés concernait à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 485 personnes pour 211 000 actions, soit 0,86 %.

Dilution potentielle du capital

Dans l'hypothèse où les 684 727 options de souscription d'action (cf. paragraphes 1 et 2 ci-dessus) seraient levées, la dilution potentielle du capital serait au maximum de 2,71 % $[684\,727 / (24\,612\,000 + 684\,727)]$.

Le 21 mars 2005, le conseil d'administration de Groupe Bourbon a décidé le principe de consentir de nouvelles attributions d'actions sans en avoir défini les modalités ni le nombre.

Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date	Opérations	Émissions d'actions		Prime d'émission et de fusion	Montant du capital cumulé (€)	Nombre d'actions cumulé
		Montant (€)	Nombre d'actions			
21/06/00	Attribution de 1 action pour 10 et transformation du capital en €	2 116 446	555 319		23 280 905	6 108 509
31/05/02	Exercice de 9 100 BSA au prix de 57,93 €	527 163	10 920		23 289 229	6 119 429
21/06/02	Attribution de 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes		555 319		25 397 351	6 663 828
06/09/02	Exercice de 297 710 BSA au prix de 57,93 €	17 246 340	357 252		26 800 538	7 032 000
28/06/04	Attribution de 1 action nouvelle pour 6 actions anciennes	4 466 726	1 172 000		31 267 264	8 204 000
23/08/04	Fusion-absorption Sté Financière Jaccar	9 472 434	2 485 401	39 393 233	40 739 698	10 689 401
23/08/04	Réduction de capital par annulation des titres reçus	-9 472 434	-2 485 401	-39 393 233	31 267 264	8 204 000
30/08/04	Division du nominal par 3				31 267 264	24 612 000

Depuis le 30 août 2004 et jusqu'à la date d'enregistrement « document de référence » 2004, il n'y a eu aucune modification du capital.

Mouvements significatifs ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Le 24 avril 2002, à la suite d'une opération de placement privé réalisée auprès d'investisseurs français et internationaux, « UI » (groupe Crédit Agricole) a annoncé avoir franchi à la baisse les seuils de 10 % et de 5 % et ne plus détenir d'actions Groupe Bourbon. Le 30 octobre 2003, Gebema (Groupe Gevaert) franchit le seuil de 10 % à la baisse et confirme une position de 5 %. Le 4 novembre 2003, Schroders déclare avoir franchi le seuil de 5 % à la hausse et le 23 avril 2004, Schroders déclare avoir franchi le seuil de 5 % du capital et des droits de vote à la baisse. Le 23 août 2004, la société Financière Jaccar, à la suite de l'opération de fusion-absorption avec Groupe Bourbon, déclare le franchissement de

seuil à la baisse de 20 % à 0 % ; parallèlement, la société Jaccar déclare un franchissement de seuil de 0 % à 10 % à la hausse et la société Bearing Venture Capital celui de 5 %. Puis le 16 septembre 2004, la société Jaccar déclare franchir le seuil de 10 % à 20 %, le 21 octobre 2004, la société Bearing Venture Capital, annonce le franchissement de 5 % à la baisse, enfin Gebema (Groupe Gevaert) déclare à son tour le franchissement du seuil de 5 % à la baisse.

À la suite de ces opérations, et jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence de 2004, à la connaissance de la société, un seul actionnaire – Jaccar – détient plus de 5 %, 10 %, 20 %.

Il a déclaré « agir seul, se réserve la possibilité d'arrêter ou de poursuivre ses achats en fonction des circonstances et des situation de marché et n'envisage pas de prendre le contrôle de Groupe Bourbon. »

Évolution de l'actionariat

Actionariat	Situation au 31/12/04			Situation au 31/12/03			Situation au 31/12/02		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Financière Jaccar	0	0	0	2 194 531	31,21	32,51	2 209 303	31,42	31,99
Gebema	0	0	0	363 200	5,16	3,70	703 200	10,00	7,02
Schroders	0	0	0	376 873	5,36	3,84	0	0	0
Jaccar ⁽¹⁾	4 924 866	20,01	20,02	0	0	0	0	0	0

(1) Jaccar : famille Jacques de Chateauvieux.

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Nombre total d'actions	24 612 000
Nombre total de droits de vote (31 décembre 2004)	24 604 086
Nombre total de droits de vote (4 mars 2004)	24 601 755
Nombre approximatif d'actionnaires (TPI 24 août 2004)	8 000 dont 2 301 au nominatif
Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital ou de droits de vote (31 mars 2005)	
- plus de 20 %	Jaccar
- plus de 10 %	Néant
- plus de 5 %	Néant

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration :

- capital : 24,3 % ;
- droits de vote : 24,3 %.

La société détenait, au 31 décembre 2004, 7 914 actions d'autodétention et 10 245 actions au 31 mars 2004, soit 0,04 %.

485 salariés détiennent 0,86 % du capital avec 211 000 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions Groupe Bourbon (« loi Dutreil » article 885 I du Code général des impôts) portant sur 27,17 % du capital.

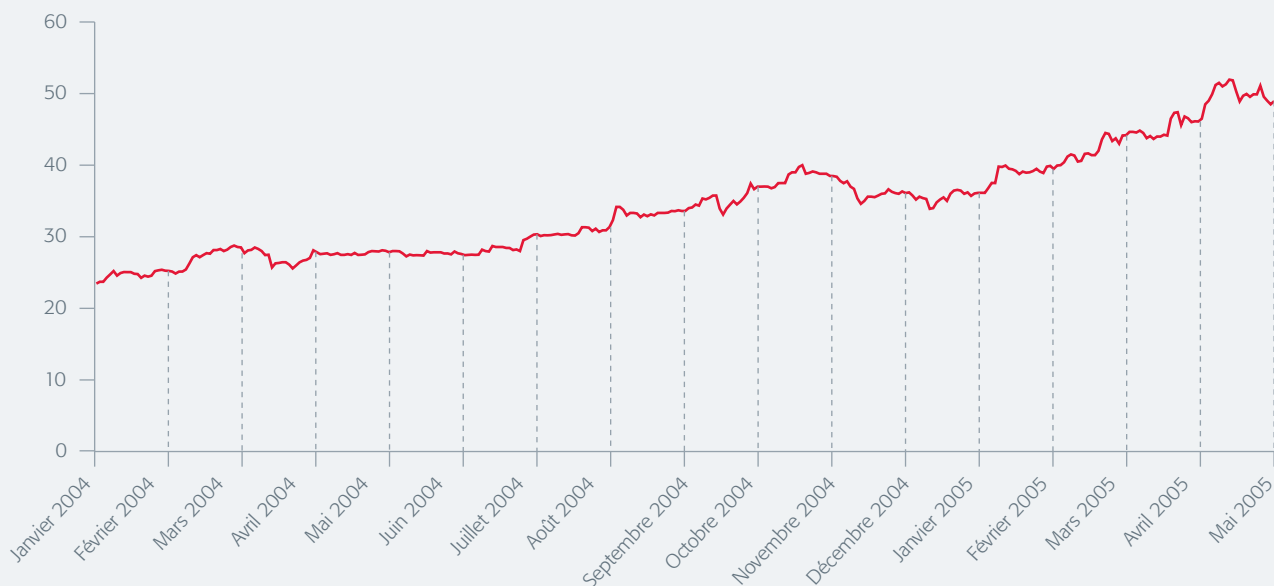
Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de Groupe Bourbon. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions.

Composition de l'actionariat en capital (31 mars 2005)

Jaccar	20,01 %
Public	79,09 %
Salariés	0,86 %
Autodétention	0,04 %

Marchés des titres de l'émetteur

Évolution du cours en euros (02/01/04 au 02/05/05)



Évolution sur 18 mois (plus haut, plus bas, volume et capitaux)

Date	Haut	Bas	Volume	Capitaux en M€
2003				
Septembre	71,90	65,05	255 048	17,13
Octobre	74,45	69,10	731 419	52,55
Novembre	79,00	73,50	131 489	10,02
Décembre	83,80	75,50	81 254	6,30
2004				
Janvier	89,00	82,00	84 509	7,28
Février	102,30	86,50	129 204	12,23
Mars	105,00	89,20	244 324	23,04
Avril	99,55	95,05	170 821	16,46
Mai	99,80	95,05	120 591	11,76
Juin	91,00	80,57	128 027	12,39
Juillet	94,95	89,00	87 554	8,02
Août ⁽¹⁾	35,00	31,00	206 480	16,69
Septembre	37,70	32,86	888 352	30,93
Octobre	40,79	36,70	1 380 288	52,37
Novembre	39,38	34,54	1 140 366	41,12
Décembre	37,00	33,54	1 148 241	40,21
2005				
Janvier	40,55	36,16	852 335	33,47
Février	44,90	39,70	738 894	31,36
Mars	48,70	4,50	1 276 937	58,92

(1) Division du nominal par 3 le 30 août 2004.

Dividendes

Date de clôture d'exercice	Dividende net/ action	Avoir fiscal/ action	Dividende brut/ action	Distribution totale en M€
31 décembre 2000	0,86	0,43	1,29	5 253
31 décembre 2001	1,00	0,50	1,50	6 109
31 décembre 2002	1,08	0,54	1,62	7 595
31 décembre 2003 ⁽¹⁾	1,40	0,70	2,10	9 845
31 décembre 2004 ⁽²⁾	0,56	0,28	0,84	13 783

(1) 7 032 000 actions Groupe Bourbon.

(2) 24 612 000 actions Groupe Bourbon.

Gouvernement d'entreprise

Composition du conseil d'administration

Dans le cadre des dispositions de la loi NRE, le conseil d'administration se dote d'administrateurs indépendants avec l'arrivée de nouveaux membres :

- Madame Dominique Sénéquier (2003) ;
- Mademoiselle Victoire de Margerie (2004) ;
- Monsieur Roger Wright (2004).

Un comité de rémunération et un comité d'audit ont été formés et ont commencé leurs travaux.

Jacques d'Armand de Chateaufieux

Premier mandat : 14 octobre 1977.

Rémunération perçue en 2004 : 9 K€.

Par ailleurs, la société Financière Jaccar, représentée par Jacques de Chateaufieux, a perçu au titre de prestations de services, de Groupe Bourbon et/ou des sociétés contrôlées, une rémunération globale de 1 079 K€.

Jean-Marc Brébion

Premier mandat : 18 juin 1999.

Rémunération perçue en 2004 : 98 K€.

Par ailleurs, la société Interpar, dont le principal actionnaire est Monsieur Jean-Marc Brébion, a perçu au titre de prestations de services, de Groupe Bourbon et/ou des sociétés contrôlées, une rémunération globale de 360 K€.

Christian de Chateaufieux

Premier mandat : 29 juin 1990.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Henri de Chateaufieux

Premier mandat : 25 mai 1987.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Victoire de Margerie

Premier mandat : 8 juin 2004.

Rémunération perçue en 2004 : néant.

Guy Dupont

Premier mandat : 18 juin 1999.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Marc Francken

Premier mandat : 25 mai 2000.

Rémunération perçue en 2004 : 1 K€.

Christian Munier

Premier mandat : 18 juin 1999.

Rémunération perçue en 2004 : 41 K€.

Par ailleurs, la société CDM2, dont le principal actionnaire est Monsieur Christian Munier, a perçu au titre de prestations de services, de Groupe Bourbon et/ou des sociétés contrôlées, une rémunération globale de 320 K€.

Dominique Sénéquier

Premier mandat : 8 septembre 2003.

Rémunération perçue en 2004 : néant.

Roger Wright

Premier mandat : 13 septembre 2004.

Rémunération perçue en 2004 : néant.

Présidence et direction générale

Au cours de sa séance du 31 mai 2002, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du cumul des fonctions de Président du conseil et de directeur général, exercées par Monsieur Jacques de Chateaufieux, assisté de Messieurs Jean-Marc Brébion et Christian Munier, directeurs généraux délégués.

Direction (au 31 décembre 2003)

Mandataires sociaux :

- Jacques de Chateaufieux, Président-Directeur Général ;
- Jean-Marc Brébion, Administrateur/Directeur Général délégué ;
- Christian Munier, Administrateur/Directeur Général délégué.

Intérêts des dirigeants

Cf. Rapport de gestion du conseil d'administration (loi NRE).

Intéressement du personnel

Le FCPE (Fond Commun de Placement Entreprise) « Bourbon Expansion » investit en actions du groupe a été créé en 1999 et agréé par la COB. Il a été proposé comme support de placement aux différents PEE (plan d'épargne entreprise) des filiales du groupe. Le nombre d'actions détenues s'élève à 211 000, soit 0,86 % du capital.

684 727 options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel soit 2,71 % du capital.

Rapport du Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-directeur général.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Groupe Bourbon est composé de 10 personnes :

- Jacques de Chateaufieux : Président du conseil et directeur général ;
- Jean-Marc Brébion : membre du conseil et directeur général délégué ;
- Christian Munier : membre du conseil et directeur général délégué ;
- Christian de Chateaufieux : membre du conseil ;
- Henri de Chateaufieux : membre du conseil ;
- Guy Dupont : membre du conseil ;
- Marc Francken : membre du conseil ;
- Victoire de Margerie : membre du conseil ;
- Dominique Sénéquier : membre du conseil ;
- Roger Wright : membre du conseil.

Quatre conseils au minimum se tiennent chaque année. Chaque trimestre, le chiffre d'affaires du groupe est publié.

Deux fois par an, une conférence de presse est organisée lors de la publication des arrêtés de comptes semestriels et annuels.

Le Président informe régulièrement les investisseurs de l'évolution du groupe.

Le comité de direction du groupe, composé du directeur général et des directeurs généraux délégués de Groupe Bourbon, se réunit préalablement à chaque conseil d'administration afin de préparer les conseils, discuter de l'orientation et de la stratégie du groupe.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par lettre, généralement accompagnée du dossier de conseil. Les éléments, sous la direction du directeur général, sont préparés par l'équipe administrative, comptable, financière et juridique dépendant de Groupe Bourbon, qui recueille, outre les éléments du comité de direction, des informations provenant des filiales. Les filiales sont réparties principalement entre deux branches, la distribution et le maritime, dans lesquelles interviennent directement les directeurs généraux délégués de Groupe Bourbon. Les autres relèvent de la direction générale de Groupe Bourbon et de sa direction administrative et financière.

Les membres du conseil d'administration sont pour la plupart des chefs d'entreprise dans les métiers de l'industrie, de la banque, du négoce et du transport. Mesdames Dominique Sénéquier et Victoire de Margerie ont récemment rejoint le conseil. Un administrateur, M. Roger Wright, a été coopté par le conseil du 3 septembre 2004 en remplacement de M. Claude Repiquet, démissionnaire. Il a assisté aux conseils de Groupe Bourbon des 6 décembre 2004 et 21 mars 2005, avant la tenue de l'assemblée qui ratifiera son poste d'administrateur.

Des comités ont été mis en place. Un comité de rémunération a été constitué, composé de trois personnes :

- Marc Francken ;
- Henri de Chateaufieux ;
- Dominique Sénéquier.

De même, un comité d'audit a été constitué, composé de trois personnes :

- Victoire de Margerie, Présidente ;
- Dominique Sénéquier ;
- Roger Wright.

2. Les procédures de contrôle interne

Groupe Bourbon est doté d'une structure de contrôle interne de groupe qui dépend de la direction générale.

L'objectif est de s'assurer que, dans le respect des lois et des réglementations, l'ensemble du dispositif de contrôle permet de prévenir dans la mesure du possible les risques auxquels est exposé notre groupe, que les objectifs du plan soient tenus et que l'information financière et comptable diffusée soit de qualité.

Notre groupe, formé de la distribution et du maritime, positionné dans un environnement international, dispose dans chacune de ses filiales, de personnes chargées de l'audit et rattachées directement à la direction financière de chaque branche. Au sein de celles-ci, des comités de travail sont organisés, avec des responsables opérationnels et fonctionnels, au cours desquels sont abordés les risques pouvant survenir dans l'entreprise.

La branche distribution a une organisation de contrôle adaptée aux risques spécifiques de son activité. Ainsi, elle possède des services centraux dont l'objectif est de veiller à une prévention et une maîtrise des risques en matière de sécurité alimentaire ainsi qu'en ce qui concerne les mouvements physiques d'espèces et autres moyens de paiement. Par ailleurs, compte tenu de la diversité géographique de l'activité, le contrôle financier – que ce soit en terme de gestion, de consolidation, de trésorerie, de légalité ou d'informatique – s'appuie également sur des procédures et des systèmes centralisés. Les risques opérationnels, en particulier les problèmes liés à la démarque sur stocks, sont décentralisés, quant à eux, afin de veiller qu'ils soient en adéquation avec les spécificités de chaque environnement.

L'organisation opérationnelle de la branche maritime est décentralisée. Une organisation fonctionnelle centralisée, aidée d'un service d'audit interne composé de quatre personnes, contrôle le bon fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne. Un comité de contrôle interne, qui réunit les membres du comité de direction de la branche, assure la responsabilité de l'ensemble du système.

La direction générale du groupe définit les principes du contrôle interne. Le suivi du bon déroulement se fait avec les différents responsables opérationnels et fonctionnels. Des états de reporting établis mensuellement sont examinés en comité de direction de Groupe Bourbon en vue de la préparation des réunions de conseil d'administration et de la communication financière.

Enfin, les dossiers d'audit interne sont discutés avec les commissaires aux comptes. Dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, des administrateurs indépendants sont venus renforcer notre conseil d'administration et un comité d'audit a été créé, dont les travaux vous seront désormais rapportés.

Dans le cadre des dispositions IFRS, des études ont été conduites et des actions de formations dispensées.

Les principales divergences entre les principes et méthodes d'évaluation et de comptabilisation définies par les normes internationales IFRS et les principes et méthodes appliqués par le groupe se rapportent notamment : à l'information sectorielle, à l'évaluation des actifs à leur juste valeur en reconsidérant la valeur d'utilité du bien en fin plan d'amortissement, à l'enregistrement des plans d'option, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des options d'instruments financiers en se référant aux normes. L'impact chiffré du passage aux normes IAS/IFRS pour le groupe est en cours d'audit par les commissaires aux comptes. Cet impact sur le bilan d'ouverture net d'impôt différé sera comptabilisé dans les capitaux propres conformément aux IFRS.

3. Pouvoirs du directeur général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-directeur général.

Le Président du Conseil

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Bourbon SA, et en application des dispositions de l'article L 225-235 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société et du groupe.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société et du groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Fait à Saint-Denis et Lyon, le 18 avril 2005

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Jean-Marc Rousseau

EXA Ernst & Young
Pierre Nativel

Évolution récente et perspectives

Sommaire

112 Évolution récente

114 Perspectives

Évolution récente

L'année 2004 aura été la quatrième année de transition de Groupe Bourbon vers les services maritimes avec la constitution d'une position concurrentielle mondiale dans l'offshore pétrolier :

- 2001 aura enregistré la déconsolidation de l'activité historique « Sucre Réunion Europe » ;
- 2002 celle de la déconsolidation de 33,34 % de l'activité distribution « Vindémia » ;
- 2003 et 2004 auront été les deux premières années de la mise en œuvre du plan d'investissement 2003-2007. La génération des cash-flows, les cessions déjà réalisées et celles programmées d'ici 2007 assurent le financement autonome de la croissance ;
- le premier trimestre 2005 enregistre un bon niveau d'activité malgré une situation de devises pénalisante.

Chiffres d'affaires consolidés comparés – Premier trimestre 2005

(en millions d'euros)

	Mars 2005 Normes IFRS	Mars 2004 proforma Normes IFRS	variation	À taux de change constant %
Groupe Bourbon	272,8	256,5	6,4 %	11,0 %
- France	142,3	141,1	0,8 %	0,8 %
- International	130,5	115,4	13,1 %	23,5 %
Services maritimes	130,5	114,5	13,9 %	21,0 %
- offshore	59,6	52,8	12,9 %	21,9 %
- remorquage et sauvetage	27,5	26,1	5,4 %	5,4 %
- transport de vrac	42,9	34,4	24,6 %	34,3 %
Distribution	131,1	134,7	-2,7 %	-0,1 %
- France	107,2	110,2	-2,7 %	-2,7 %
- International	23,9	24,5	-2,5 %	11,6 %
Autres	11,3	7,3	54,2 %	59,7 %

Normes IFRS

A compter du 1^{er} janvier 2005, les comptes de Groupe Bourbon sont établis en normes IFRS.

En comparaison des chiffres publiés en 2004, les principales différences proviennent :

- dans l'activité de services maritimes, de la comptabilisation du chiffre d'affaires du transport de vrac à l'avancement des voyages en cours et non plus aux voyages terminés ;
- dans l'activité distribution, du reclassement des participations fournisseurs en diminution de charges et des bons d'achats clients en diminution du chiffre d'affaires.

La croissance du chiffre d'affaires de Groupe Bourbon sur le premier trimestre 2005 s'élève à + 6,4 % (+ 11 % à taux de change comparable) et reflète :

- une forte croissance des activités de services maritimes à l'offshore pétrolier et de transport de vrac ;
- une légère baisse des ventes de la distribution à La Réunion ;
- l'impact des variations de change sur la croissance de la distribution à l'international.

Services maritimes

Le chiffre d'affaires des activités de services maritimes atteint 130,5 millions d'euros au premier trimestre 2005, soit une progression de + 13,9 % (+ 21 % à taux de change constant). Le développement de l'activité pétrolière et gazière offshore ainsi que la permanence de niveaux de taux de fret historiquement élevés dans le transport de vrac sont de puissants soutiens de l'activité.

Services maritimes à l'offshore pétrolier

Avec un chiffre d'affaires de 59,6 millions d'euros à fin mars 2005, en croissance de + 12,9 %, soit + 21,9 % à taux de change constant, l'activité des services maritimes à l'offshore pétrolier connaît une progression en ligne avec le plan 2003-2007.

La reprise de l'activité en mer du Nord impacte favorablement les performances de ce secteur et permet une amélioration des taux journaliers lors des conclusions ou renouvellement de contrats sur les autres marchés.

Par ailleurs, l'entrée en flotte des navires livrés en 2004 produit son plein effet sur l'activité du trimestre, avec notamment l'arrivée de plus gros navires en offshore profond.

Remorquage, assistance et sauvetage

L'activité remorquage, assistance et sauvetage réalise un chiffre d'affaires en croissance de +5,4 % du fait de l'environnement international.

À compter du deuxième trimestre, la mise en service de l'Abeille Bourbon contribuera à la progression de l'activité.

Transport de vrac

L'activité transport de vrac atteint un chiffre d'affaires de 42,9 millions d'euros au 31 mars 2005, en progression de +24,6 % (et +34,3 % à taux de change constant).

Les taux de fret se sont maintenus à un niveau élevé et l'activité a bénéficié de la livraison de nouveaux vraquiers de 55 000 tonnes (Messidor en août 2004 et Dalior en mars 2005).

Distribution

Le chiffre d'affaires de la distribution atteint 131,1 millions d'euros, en baisse de -2,7 % par rapport à 2004. Cette baisse a été enregistrée essentiellement à La Réunion avec le développement de la concurrence dans le sud de l'île.

À l'international, la progression à taux de change constant a été de +11,5 %, principalement à Mayotte et au Vietnam. L'appréciation de l'euro a plus qu'annulé l'impact de la croissance des ventes en dehors de La Réunion.

Le 18 mai 2005, le conseil d'administration de Groupe Bourbon a décidé d'exercer sa première option de vente (36,66 % du capital) à Casino. À l'issue de cette cession, pour une valeur de 199,6 M€, Groupe Bourbon conserve une option de vente sur les 30 derniers pourcents qu'il possède de Vindémia, exerçable à compter de 2007. En conséquence, l'activité distribution sera consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2005.

Perspectives

Groupe Bourbon poursuit activement son développement et sa focalisation dans les services maritimes à l'offshore pétrolier conformément au plan 2003-2007 qui avait été fourni à l'attention des actionnaires dans un souci de transparence et d'indication sur les résultats attendus.

L'année 2005 devrait enregistrer une stabilité des résultats dans la distribution, qui sera consolidée par mise en équivalence à partir du 1^{er} juillet 2005, alors que la branche maritime continuera de bénéficier d'une conjoncture favorable dans le transport de vrac et les services maritimes à l'offshore pétrolier.

La mise en service en 2005 de nombreux navires en cours de construction interviendra dans un contexte favorable.

Avec la cession en cours de la distribution à Casino, la distribution des titres CBo Territoria en mai 2005 et les cessions du solde du portefeuille de participations, Groupe Bourbon devrait avoir achevé sa focalisation sur les services maritimes d'ici 2007.

Assemblée générale mixte du 7 juin 2005

Sommaire

- 116** **Ordre du jour**
- 117** **Projet de résolutions**
- 121** **Rapport du conseil
sur les options de souscription
d'actions**
- 122** **Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- Rapport du Président établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.
- Rapport général des commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225.38 et suivants du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Quidus aux administrateurs.
- Transfert de la réserve spéciale de plus-values à long terme au compte « Autres réserves ».
- Affectation des résultats.
- Fixation des jetons de présence.
- Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- Renouvellement des mandats de cinq administrateurs.
- Démission de deux commissaires aux comptes.
- Renouvellement des mandats de deux commissaires aux comptes.
- Nomination de deux commissaires aux comptes de remplacement.
- Nouvelle autorisation de programme de rachat par la société de ses propres actions.

De la compétence de l'assemblée extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapport des commissaires aux comptes.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'action.
- Changement de dénomination sociale.
- Transfert du siège social.
- Modification des statuts.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

Projet de résolutions

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du président et le rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve en conséquence les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de :

- transférer la réserve spéciale de plus-value à long terme d'un montant de 26 111 566,50 euros en « Autres réserves » ;
- prélever sur le poste « Autres réserves » la taxe exceptionnelle de 2,5 % d'un montant de 614 916 euros par le crédit du report débiteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration d'affecter ainsi le bénéfice de l'exercice :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	39 161 525,70
Report à nouveau antérieur	100 465,11
Résultat en instance d'affectation	39 261 990,81

Affectation des résultats

(en euros)

Réserve légale	446 672,60
Dividende net 0,56 €/action	13 782 720,00
Autres réserves	25 032 598,21
Total	39 261 990,81

Ce dividende ouvrira droit à un abattement de 50 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier 2005, soit 0,28 euro par action.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 50 % mentionnés au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les avoirs-fiscaux correspondants ont été les suivants (en euros) :

	Nombre d'actions	Revenu global/ action	Dividendes distribués/action	Avoir fiscal/ action	Montant total distribué en €
2001	6 108 509	1,50	1,00	0,50	6 108 509
2002	7 032 000	1,62	1,08	0,54	7 594 560
2003	7 032 000	2,10	1,40	0,70	9 844 800

Le dividende sera mis en paiement à compter du 9 juin 2005.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, ces dernières ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées et ce rapport dans toutes ses parties.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à 200 000 euros pour l'exercice 2004 et les exercices ultérieurs.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Roger Wright en tant qu'administrateur, en remplacement de Claude Repiquet, démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2005.

Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Jean-Marc Brebion arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Onzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Christian d'Armand de Chateauxvieux arrive à son terme, décide de le

renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Henri d'Armand de Chateauxvieux arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Guy Dupont arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de M. Christian Munier arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire la société Exa Ernst & Young et de la démission du commissaire aux comptes suppléant M. Philippe Maisonobe.

Seizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme la société Deloitte et Associés domiciliée à les Docks-Atrium, 10.4-10 place de la Joliette, 13002 Marseille en tant que commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Exa Ernst & Young démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme la société BEAS-7 domiciliée au 9 villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine en tant que commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Philippe Maisonobe démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007.

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire Euraudit C.R.C. arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant Jean-Jacques Martin arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Vingtième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil et connaissance prise de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des articles L 225-209 à L 225-212 du Code de commerce. La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, lors de programmes d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'action, d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Et, à ces fins, conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous les moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en Bourse ou de gré à gré, par offre publique.

La réalisation du programme d'achat devra être établie conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004 et pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et devra tenir compte des précisions apportés par l'Autorité des marchés financiers.

Les achats, cessions ou transferts d'actions pourront être opérés aux époques que le conseil d'administration appréciera par tous moyens, y compris à travers un contrat de liquidité, de gré à gré et par bloc d'actions sans limitation de volume dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire fixe à 80 euros, par action, le prix maximum d'achat et à 40 euros par action, le prix minimum de vente, d'une part, et le nombre d'actions pouvant être acquises à 5 % au plus du capital social sur la base du capital actuel, soit 1 230 600 actions. Le montant maximum de l'opération est ainsi fixé à 98 448 000 euros. Par ailleurs, lorsque les actions acquises dans ces conditions sont utilisées pour consentir des options d'achat d'actions, en application des articles L 225-279 et suivants du Code de commerce, le prix est alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de dix-huit mois. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration avec faculté de délégation et subdélégation, pour mettre en œuvre cette autorisation.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions d'actions ainsi réalisées.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Vingt-et-unième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés ou de certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux définis par la loi de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social de la société à l'issue de la présente assemblée.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder six ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'administration.

La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration le jour de l'attribution des actions ; conformément aux dispositions légales, mais à l'exception de l'application de toute décote, le prix de souscription sera déterminé en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour d'attribution des actions sous options.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la société procédera à un ajustement du prix, ou du nombre, des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions sus indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'en désigner les bénéficiaires, de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, les frais de ces opérations, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélatrice de l'article des statuts qui fixe le montant du capital.

Vingt-deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui, à compter du 13 juin 2005 devient « Bourbon ».

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire modifie comme suit l'alinéa 1 de l'article 3 – « Dénomination » des statuts :

« Article 3 – Dénomination

La société a pour dénomination Bourbon. »

Vingt-troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le transfert du siège social décide :

1 - de transférer le siège social de BP 2 – La Mare – 97438 Sainte-Marie (Ile de la Réunion) au 33 rue du Louvre – 75002 Paris à compter du 13 juin 2005 ;

2 - de modifier en conséquence les statuts comme suit :

L'article 4 des statuts sera ainsi libellé :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 33 rue du Louvre – 75002 Paris. »

Vingt-quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rapport du conseil sur les options de souscription d'actions

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de nous autoriser à consentir au bénéfice des salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel ou les mandataires sociaux définis par la loi de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

Les motifs qui nous conduisent à solliciter cette autorisation résident en ce que nous pensons qu'il s'agit là d'un moyen puissant d'accroître la motivation des bénéficiaires en les associant au développement et en les fidélisant à l'entreprise.

En cas d'octroi d'options de souscriptions d'actions, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options de souscriptions d'actions seront consenties.

S'agissant de l'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce.

Aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur les cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Nous vous proposons de fixer au maximum légal de trente-huit mois le délai pendant lequel votre conseil d'administration pourra faire usage de l'autorisation sollicitée.

Nous vous proposons de fixer à 6 ans, à compter de la date d'attribution aux bénéficiaires, le délai maximum d'exercice des options.

Il vous sera donné lecture du rapport relatif à l'avis de vos commissaires aux comptes sur les modalités de détermination des prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions soumises à vos suffrages et donner tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'en assurer la bonne exécution.

Le conseil d'administration

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

Société concernée : Sapmer Investissements

Administrateur et dirigeant concerné : Monsieur Jacques de Chateauvieux.

Nature et objet : acquisition par la société Sapmer Investissement de 154 993 actions (soit 99,99 % du capital) de la société Sapmer, pour un montant de 21 M€.

Société concernée : Société Sinopacific

Administrateur et dirigeant concerné : Monsieur Jacques de Chateauvieux est Président-directeur général de la société Groupe Bourbon, et se trouve être indirectement intéressé par le biais des opérations conclues entre la société Bourbon Supply Investments, sous-filiale de Groupe Bourbon, et la société de construction navale Sinopacific, dans laquelle il est associé égalitaire.

Nature et objet : commandes de navires, assorties d'avances sur contrats de construction.

Dates d'autorisation : le conseil d'administration du 8 septembre 2003 avait décidé de ne pas investir directement dans le capital de cette société de construction navale, tout en prenant acte du fait que certaines des commandes de navires de la flotte de la branche maritime de Groupe Bourbon seraient confiées à ladite société de construction navale. Les relations existantes entre les deux parties avaient alors été considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales. Le conseil d'administration du 21 mars 2005, compte tenu du volume de commandes traitées avec cette société, est revenu sur l'appréciation de cette convention en autorisant Groupe Bourbon, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales (Bourbon Supply Investments), à accroître le volume d'activités avec ce chantier et à lui consentir des avances financières, au titre des commandes passées, en corrélation avec les coques en cours de réalisation.

Modalités d'application sur l'exercice : aucune livraison de navires n'est intervenue au cours de l'exercice 2004. Au 31 décembre 2004, le montant des commandes en cours s'établit à 126 897 878 euros, et a généré des avances sur commandes à hauteur de 39 378 829 euros.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Avances financières et prêts consentis

Sociétés concernées	Solde au 31/12/04	Produits 2004	Administrateurs concernés
SB Tay Ninh	713 K€	0 K€	M. Jacques de Chateauvieux M. Henri de Chateauvieux M. Guy Dupont
SB Madagascar	381 K€	0 K€	M. Jacques de Chateauvieux M. Guy Dupont
SRET	934 K€	0 K€	M. Jacques de Chateauvieux M. Guy Dupont

2.2 Garanties données

Société concernée : Financière Jaccar.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur Jacques de Chateauvieux.

Nature et objet : dans le cadre de la cession à Financière Jaccar de la créance Nouvelle Frontière Touraventure au cours de l'exercice 1999, Groupe Bourbon garantit à Financière Jaccar la solvabilité du débiteur cédé pour le paiement de l'échéance 2005, soit la somme de 1 365 K€.

Fait à Saint-Denis et Lyon, le 18 avril 2005

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Jean-Marc Rousseau

EXA Ernst & Young
Pierre Nativel

Sommaire

- 126** Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
- 129** Responsable de l'information
- 130** Table de concordance

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable

Groupe Bourbon
La Mare - 97438 Sainte-Marie
Ile de La Réunion

représenté par Monsieur Jacques de Chateauvieux
Président du conseil d'administration

Attestation du responsable

« À notre connaissance, les données du document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Groupe Bourbon ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jacques de Chateauvieux

Commissaires aux comptes

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Titulaires		
Société Exa Ernst & Young 4 rue Monseigneur Mondon BP 830 - 97476 Saint-Denis Cedex Représentée par Pierre Nativel	Renouvelé par l'AGM du 30 mai 2002	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Société EurAAudit CRC 58 rue Montgolfier 69006 Lyon Représentée par Jean-Marc Rousseau	Nommé par l'AGM du 30 mai 2002	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
Suppléants		
Philippe Maisonobe 4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis	Renouvelé par l'AGM du 30 mai 2002	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
Jean-Jacques Martin 25 chemin de Parsonge 69570 Dardilly	Nommé par l'AGM du 30 mai 2002	À l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Bourbon et en application du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration de Groupe Bourbon. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les **comptes annuels et les comptes consolidés** pour les exercices clos le **31 décembre 2002**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation. Dans notre rapport général sur les comptes consolidés, nous avons attiré l'attention des actionnaires sur le point exposé dans les notes 1.2 et 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, relative aux changements d'estimation, de méthodes comptables et de méthodes de consolidation.

Les **comptes annuels** pour l'exercice clos le **31 décembre 2003**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Dans notre rapport général sur les comptes sociaux, en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous avons mentionné comme suit la justification de nos appréciations qui ont contribué à l'opinion exprimée sur les comptes sociaux pris dans leur ensemble :

- la société Groupe Bourbon a procédé, pour l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, à l'évaluation des valeurs d'inventaire de ses titres de participation ; elle a ainsi été conduite à doter un complément de provision pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 18 060 K€. Les modalités de détermination de ces valeurs d'inventaire sont relatées dans la note 13 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'examen de la valorisation des titres de participation et nous sommes assurés de leur correcte évaluation.

Les **comptes consolidés** pour l'exercice clos le **31 décembre 2003**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation.

Dans notre rapport général sur les comptes consolidés, en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous avons mentionné comme suit la justification de nos appréciations qui ont contribué à l'opinion exprimée sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble :

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, Groupe Bourbon a porté sa participation dans la société Bourbon Offshore Norway de 33,53 % à 100 %, justifiant le changement de méthode de consolidation qui passe de la mise en équivalence à l'intégration globale. L'écart d'acquisition résultant de cette acquisition complémentaire, calculée après détermination de la juste valeur des actifs et des passifs à dire d'experts indépendants, ressort à (11 921 K€). Cet écart fait l'objet d'une reprise sur une période de trois ans. Nous avons apprécié la détermination de cet écart d'acquisition négatif et la possibilité de son inscription au passif du bilan consolidé ;
- de même, l'acquisition des titres de la société mauricienne Ortem, réalisée par échange d'une partie des titres d'une société déjà comprise dans le périmètre de consolidation de Groupe Bourbon, a conduit à constater un écart d'acquisition négatif de 447 K€. Cet écart a été imputé sur l'écart d'acquisition positif antérieurement dégagé lors de l'achat des titres échangés. Nous avons apprécié la détermination de cet écart d'acquisition négatif et la possibilité de sa compensation avec l'écart d'acquisition précédemment enregistré à l'actif du bilan consolidé ;

- certaines sociétés du groupe ont appliqué, pour la première fois en 2003, un régime fiscal de faveur dont les principales modalités reposent sur une taxation forfaitaire liée au tonnage de certains types de navires. Nous nous sommes appuyés sur les conclusions de consultants fiscaux spécialisés pour apprécier la correcte application de ce régime fiscal optionnel de faveur.

Les **comptes annuels** pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Dans notre rapport général sur les comptes sociaux, en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous avons mentionné comme suit la justification de nos appréciations qui contribuent à l'opinion exprimée sur les comptes sociaux pris dans leur ensemble :

- les titres de participation figurant à l'actif du bilan sont évalués selon les modalités présentées en note 13 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarque particulière de notre part, tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes annexes ;
- au cours de l'exercice 2004, la société Groupe Bourbon a fait apport à sa filiale CBo Territoria de sa branche complète et autonome d'activité foncière et immobilière. La valeur nette de l'apport s'élève à 32 487 840 euros. Cet apport a été rémunéré par l'attribution à la société Groupe Bourbon de 24 612 000 actions nouvelles de 1,32 euro de valeur nominale émises par la société CBo Territoria. Nous nous sommes assurés de la correcte traduction dans les comptes annuels des conséquences comptables et fiscales de cette opération.

Les **comptes consolidés** pour l'exercice clos le **31 décembre 2004**, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation. Nous avons attiré l'attention des actionnaires sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre des règles et méthodes comptables, relative au changement de méthode comptable intervenu en 2004, induit par l'obligation pesant sur les sociétés concernées de constater, au passif de leur bilan, l'engagement latent constitué par les indemnités qu'elles sont amenées à verser à leurs salariés bénéficiaires de la médaille du travail.

Dans notre rapport général sur les comptes consolidés, en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous avons mentionné comme suit la justification de nos appréciations qui contribuent à l'opinion exprimée sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble :

- Groupe Bourbon a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, constaté une reprise de provision pour impôt différé en raison de l'officialisation des interprétations relatives à l'adoption du nouveau système d'imposition adopté en faveur des sociétés éligibles à la taxe au tonnage en 2003 ; nous avons pris connaissance des positions prises par les conseils fiscaux du groupe afin de valider l'annulation, pour un montant de 10 262 K€, des impôts différés antérieurement constatés à titre de prudence ;
- lors de son assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2004, Groupe Bourbon a procédé à un apport partiel d'actif au profit de sa filiale CBo Territoria, portant sur les éléments de la branche foncière et immobilière de la société apporteuse ; cette même assemblée a décidé le principe d'une distribution de dividendes, dont les modalités pratiques, notamment la date effective de la distribution, ont été déléguées au conseil d'administration ; nous avons veillé à ce que les effets des décisions adoptées sur un plan juridique soient correctement traduites au plan comptable, notamment en ce qui concerne la date de comptabilisation de la distribution de dividendes qui n'interviendra qu'au moment de la cotation sur un marché régulé de la société CBo Territoria, soit en 2005.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Saint-Denis et Lyon, le 3 juin 2005

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Jean-Marc Rousseau

EXA Ernst & Young

Pierre Nativel

Responsable de l'information

Jacques de Chateauvieux
Président-directeur général
Tél. : 01 40 13 86 16

Table de concordance

Informations

Attestation des responsables

Attestation des responsables de document de référence	pages 7 et 129
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	page 126
Politique d'information	pages 127 et 128
	page 7

Renseignements à caractère général

Émetteur

Réglementation applicable	page 99
---------------------------	---------

Capital

Particularités	pages 99 à 104
Capital autorisé non émis	pages 101 et 102
Capital potentiel	pages 101 et 102
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	page 103

Marchés des titres

Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	page 105
Dividendes	page 106

Capital et droits de vote

Répartition actuelle du capital et des droits de vote	page 104
Évolution de l'actionnariat	page 104
Pactes d'actionnariat	page 104

Activités du groupe

Organisation du groupe	pages 1 à 32
Chiffres clés du groupe	pages 6 puis 29 à 31
Informations chiffrées sectorielles	pages 8 à 16 puis 20 à 28
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	pages 8 à 16 puis 20 à 28
Politique d'investissements	pages 20 à 28 puis 31 et 35
Indicateurs de performance	page 6

Analyse des risques du groupe

Facteurs de risques

Risques de marchés	page 96
Risques particuliers liés à l'activité	pages 22, 26 et 96
Risques juridiques	pages 96 et 97
Risques industriels et liés à l'environnement	pages 22, 26 et 96

Assurances et couverture de risques

	pages 96 et 97
--	----------------

Patrimoine, situation financière et résultats

Comptes consolidés et annexe	pages 45 à 72
Engagements hors bilan	page 69
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	page 41
Ratio prudentiels réglementaires	page 30
Comptes sociaux et annexe	pages 75 à 94

Gouvernement d'entreprise

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	pages 107 à 109
Composition et fonctionnement des comités	pages 38, 108 et 109
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantage, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	pages 37, 38 à 40
Dix premiers salariés non mandataires sociaux	page 37

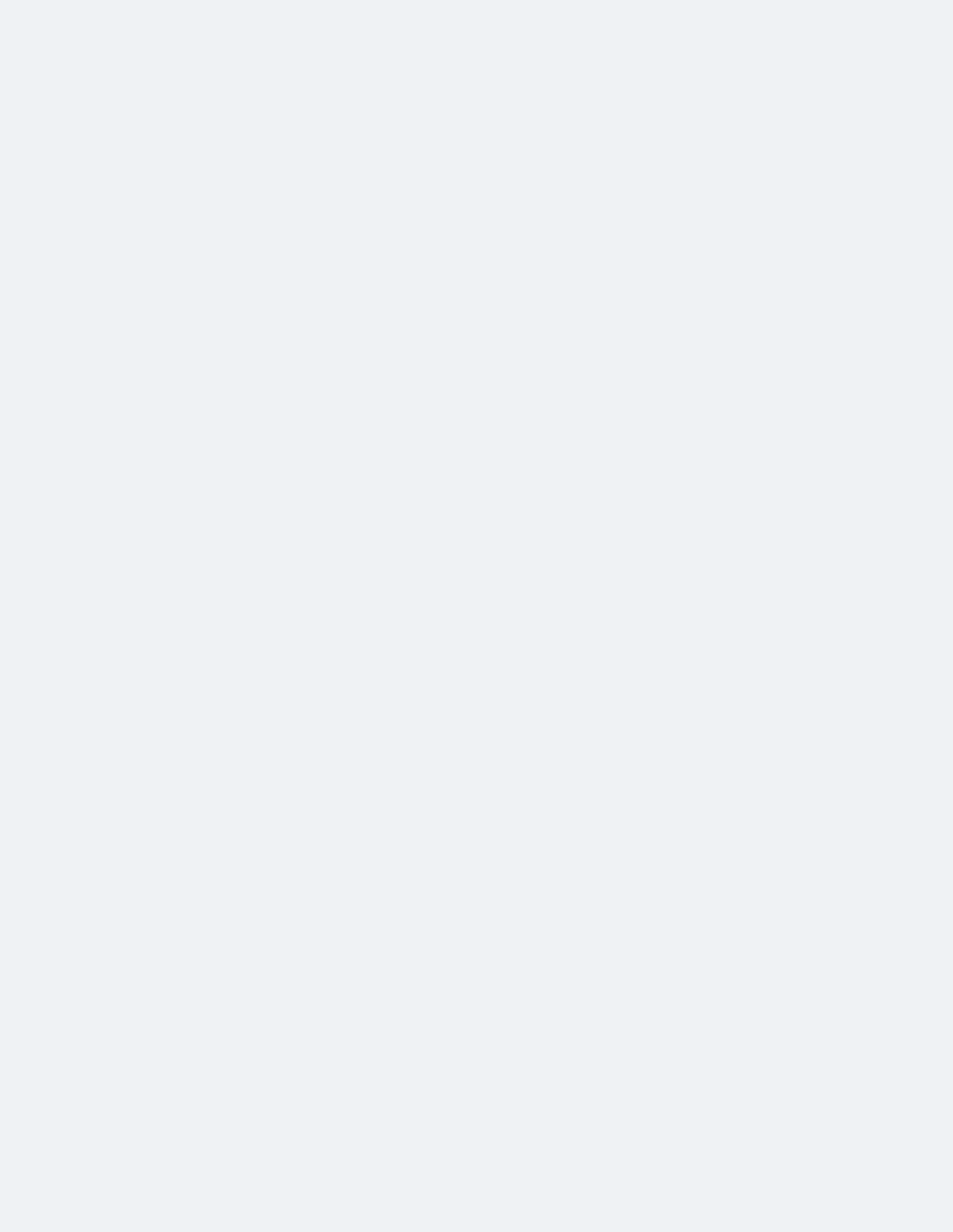
Conventions réglementées

	page 122
--	----------

Évolution récente et perspectives

Évolution récente	pages 112 et 113
Perspectives	page 114

Notes





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 juin 2005 conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



GROUPE BOURBON

Siège social : La Mare – 97438 Sainte-Marie – Ile de La Réunion (France)

RCS Saint-Denis B 310 879 499 – Siret 310 879 499 000 47 – APE 741j – SA au capital de 26 800 538 euros

Adresse postale : BP 2 – 97438 Sainte-Marie – Ile de La Réunion (France) – Téléphone : 02 62 53 24 00 – Télécopie : 02 62 53 24 01

Bureau de Paris : 33, rue du Louvre – 75002 Paris – Téléphone : 01 40 13 86 16 – Télécopie : 01 40 28 40 31

e-mail : info@groupe-bourbon.com – <http://www.groupe-bourbon.com>